

Document d'objectifs
Tome 5

Littoral Seino-Marin

ZPS FR2310045

Annexes



Crédits photos de la couverture :

Lever de soleil à Veulettes-sur-Mer – Antonin GIMARD / Office français de la biodiversité

Goélands marins – Sophie PONCET / Office français de la biodiversité

Littoral Seino-Marin

ZPS FR2310045

Document d'objectifs - Tome 5

Annexes



Sommaire

Avant-propos	5
Annexe 1	7
Arrêté de désignation.....	7
Annexe 2	12
Arrêté de composition du comité de pilotage	12
Annexe 3	18
Comptes rendus des comités de pilotage	18
3.1 Compte-rendu de l'installation du comité de pilotage	19
3.2 Compte-rendu du comité de pilotage du 5/10/2020	32
3.3 Compte-rendu du comité de pilotage du 29/11/2022.....	52
Annexe 4	72
Comptes rendus des groupes de travail.....	72
4.1 Compte-rendu du groupe de travail « Oiseaux » du 03/07/2018.....	73
4.2 Compte-rendu du groupe de travail « Usages » du 03/07/2018.....	79
4.3 Compte-rendu du groupe de travail « Oiseaux » et « Usages » du 26/09/2019.....	91
4.4 Compte-rendu du groupe de travail « Objectifs et mesures de gestion » du 23/09/2021	104
4.5 Compte-rendu du groupe de travail « Mesures de gestion et charte Natura 2000 » du 21/10/2022.....	122



Avant-propos

Maitre d'ouvrage

Etat : Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord – Préfecture de la Seine-Maritime - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Normandie.

Opérateurs :

Principal : Office français de la biodiversité (OFB)

Associé : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM).

Rédaction du document d'objectifs (Docob)

Office français de la biodiversité (OFB) - Délégation de façade maritime Manche - mer du Nord.

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM).

Mise en page

Séverine BERNARD (DREAL Normandie)

Relecture et encadrement

Christophe AULERT (Directeur délégué, MMN, OFB), Jessica LAMBERT (chargée de mission mer et littoral, SRN, DREAL - N), Laurène SIMON (Préfecture maritime, action de l'Etat en mer).



Figure 1 : Valleuse de Valaine – A GIMARD / OFB

Président du Comité de pilotage

Le préfet de la Seine-Maritime et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Référence à utiliser pour citer ce document

2022. Document d'objectifs Natura 2000, site Littoral Seino-Marin (FR2310045), Tome V : Annexes, Office Français de la Biodiversité, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - Normandie, 152p.



Un document de gestion en cinq tomes

Le Document D'Objectifs (DOCOB) est constitué de cinq tomes :

1. « Tome 1 : Etat des lieux du patrimoine naturel ».
2. « Tome 2 : Etat des lieux des activités »
3. « Tome 3 : Objectifs et mesures de gestion »
4. « Tome 4 : Charte Natura 2000 »
5. « Tome 5 : Annexes »

Le comité de pilotage des sites Natura 2000 « Littoral Seine-Marine »

Le comité de pilotage (COFIL) est chargé d'assurer le suivi et la réalisation du document d'objectifs Natura 2000. Il a été créé et mis en place par l'arrêté préfectoral N°12/2018 du 23 mars 2018 (disponible en annexe 5). La présidence du comité de pilotage est assurée conjointement par le préfet de la Seine-Maritime et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur participation, leur contribution et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail, l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail :

- * les représentants institutionnels ;
- * les collectivités territoriales et leurs élus ;
- * les représentants des professionnels, des usagers et associatifs ;
- * les gestionnaires d'espaces naturels ;
- * les scientifiques ;
- * et plus largement l'ensemble des personnes impliquées ayant contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs, en partageant une partie de leurs savoirs et de leurs expériences.



ANNEXE 1

Arrêté de désignation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0825024A

Arrêté du 27 MAI 2009

portant désignation du site Natura 2000
Littoral Seino-Marin
(zone de protection spéciale)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le ministre de la défense et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5, et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Littoral Seino-Marin » (zone de protection spéciale FR2310045) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/150000 ainsi que sur les quatre cartes au 1/100000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Seine-Maritime : Saint Jouin Bruneval, La Poterie Cap d'Antifer, Le Tilleul, Etretat, Bénouville, Les Loges, Vattetot sur mer, Saint Léonard, Yport, Criquebeuf en Caux, Fécamp, Senneville sur Fécamp, Eletot, Saint Pierre en Port, Ste Marguerite sur mer, Quiberville, Saint Aubin sur mer, Sotteville sur mer, Veules les Roses, Mannevilleès Plains, St Valéry en Caux.

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Littoral Seine-Marin » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de Seine-Maritime, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction départementale des affaires maritimes de Haute-Normandie, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la directrice des affaires juridiques au ministère de la défense sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,



Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la défense



Hervé MORIN

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,



Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2310045 LITTORAL SEINO-MARIN (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement

A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A015	Océanite cul-blanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>
A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>
A189	Sterne Hansel	<i>Sterna nilotica</i>
A194	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement

A148	Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>
A063	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>
A016	Fou de Bassan	<i>Sula bassana</i>
A009	Fulmar boreal	<i>Fulmarus glacialis</i>
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
A017	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
A006	Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
A199	Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
A066	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>

A065 Macreuse noire
A177 Mouette pygmée
A188 Mouette tridactyle
A043 Oie cendrée
A200 Pingouin torda
A013 Puffin des anglais
A048 Tadorne de Belon
A172 Labbe pomarin
A173 Labbe parasite
A175 Grand Labbe
A178 Mouette de Sabine

Melanitta nigra
Larus minutus
Rissa tridactyla
Anser anser
Alca torda
Puffinus puffinus
Tadorna tadorna
Stercorarius pomarinus
Stercorarius parasiticus
Catharacta stua
Larus sabini

Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,


Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la défense


Hervé MORIN

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,



Chantal JOUANNO

ANNEXE 2

Arrêté de composition du comité de pilotage





PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**PREFECTURE MARITIME DE LA
MANCHE ET DE LA MER DU NORD**

N° 12 /2018

ARRETE INTER-PREFECTORAL

FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE FR-2310045 « LITTORAL SEINO-MARIN »

La préfète de la Seine-Maritime,
préfète de la région Normandie,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,
Commandeur de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu** la directive 2009/147/CEE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 à 7 et R.414-8 à 10 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-33 ;
- Vu** le décret du 18 juin 2015 portant nomination du vice-amiral d'escadre Pascal AUSSEUR comme commandant de la zone maritime Manche et mer du Nord, commandant de l'arrondissement maritime de Cherbourg et préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;
- Vu** le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 19 août 2013 modifiant l'arrêté du 27 mai 2009 modifié portant désignation du site Natura 2000 « Littoral seino-marin » (zone de protection spéciale) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime, de l'adjoint pour l'action de l'État en mer de la préfecture de la Manche et de la mer du Nord et du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

ARRETEMENT

Article 1^{er}.

Le comité de pilotage est chargé d'examiner et de se prononcer sur l'élaboration du document d'objectifs du site « Littoral seino-marin » (ZPS), sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex
Tél. : 02.33.76.51.79
Télécopie : 02.32.76.55.21

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CC 01 - 50115 Cherbourg-en-Cotentin Cedex
Tél. : 02.33.92.60.61
Télécopie : 02.33.92.59.26

Article 2.

La composition du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR2310045 « Littoral seino-marin » (ZPS) est fixé comme il suit :

2.1. Collectivités territoriales et de leurs groupements

- Un représentant élu du conseil régional de Normandie ou son suppléant,
- Un représentant élu du conseil départemental de Seine Maritime ou son suppléant,
- Un conseiller départemental du canton d'Octeville-sur-mer,
- Un conseiller départemental du canton de Saint-Valéry-en-Caux,
- Un conseiller départemental du canton de Fécamp,
- Un conseiller départemental du canton de Dieppe,
- Un représentant élu de la communauté d'agglomération de la région dieppoise ou son suppléant,
- Un représentant élu de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral ou son suppléant,
- Un représentant élu de la communauté de communes de la côte d'Albâtre ou son suppléant,
- Un représentant élu de la communauté de communes Territoire de Caux ou son suppléant,
- Un représentant élu de la communauté de communes de Criquetot-l'Esneval ou son suppléant,
- Un représentant élu du syndicat mixte du port de Dieppe ou son suppléant,
- Un représentant élu du syndicat mixte du littoral normand ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Bénouville ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Criquebeuf-en-caux ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune d'Eletot ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune d'Etretat ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Fécamp ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune d'Ingouville ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune des Loges ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Manneville-es-Plains ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Paluel ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Saint-Jouin-Bruneval ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de La-Poterie-Cap-d'Antifer ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Quiberville ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Saint-Léonard ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Saint-Martin-aux-buneaux ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Saint-Pierre-en-Port ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Saint-Sylvain ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Saint-Valéry-en-Caux ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Sassetot-le-Mauconduit ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Senneville-sur-Fécamp ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Sotteville-sur-Mer ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune du Tilleul ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Vattetot-sur-mer ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Veules-les-Roses ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune de Veulettes-sur-mer ou son suppléant,
- Un représentant élu de la commune d'Yport ou son suppléant,

2.2. Établissements publics et chambres consulaires

- Le délégué interrégional Nord-Ouest de l'Office National de la Chasse et le Faune sauvage ou son représentant,
- Le directeur régional de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer à Boulogne-sur-Mer ou son représentant,
- Le directeur Seine-Aval de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant,
- Le directeur du service hydrographique et océanographique de la marine ou son représentant,
- Le délégué de Normandie du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant,
- Le directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle ou son représentant,
- Le directeur du Grand Port Maritime du Havre ou son représentant,
- Le chef de l'antenne de façade Manche et mer du Nord de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant,
- Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Dieppe ou son représentant,
- Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Fécamp-Bolbec ou son représentant,
- Le président de la chambre de commerce et d'industrie du littoral Normand-Picard ou son représentant,
- Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Rouen Métropole ou son représentant,

2.3. Acteurs socioprofessionnels, usagers des espaces concernés et associations de protection de la nature

- Un représentant du comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie
- Un représentant du comité régional de Normandie de la fédération française des pêcheurs en mer
- Un représentant du comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du nord
- Un représentant de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers – département Seine -Maritime
- Un représentant de l'association des armateurs de France
- Un représentant de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
- Un représentant du syndicat des énergies renouvelables
- Un représentant de Réseau de Transport d'Électricité
- Un représentant de la société Éoliennes Offshore des Hautes Falaises
- Un représentant d'Électricité de France
- Un représentant de la Fédération départementale de chasseurs de Seine-Maritime
- Un représentant de l'association de chasse du domaine public maritime de Seine-Maritime
- Un représentant du comité départemental du tourisme de Seine-Maritime
- Un représentant de la fédération nationale des entreprises des activités physiques de loisirs
- Un représentant de l'association sport et passion motonautique de Seine-Maritime
- Un représentant de la fédération nautique de pêche sportive en apnée de Normandie
- Un représentant de la fédération chasse sous-marine passion
- Un représentant de l'association des plongeurs naturalistes de Normandie
- Un représentant de la fédération française d'études et sports sous-marins
- Un représentant du groupe de recherche et d'identification d'épave de Manche Est
- Un représentant de la ligue de vol libre de Normandie
- Un représentant du conservatoire des espaces naturels de Normandie Seine
- Un représentant de la ligue de voile Normandie
- Un représentant du comité régional d'aéronautique de Haute-Normandie

- Un représentant d'Aquacaux
- Un représentant de l'Estran
- Un représentant de Défi-Caux
- Un représentant de France Nature Environnement Normandie

2.4. Représentants des services de l'État

- La préfète de la Seine-Maritime ou son représentant,
- Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ou son représentant,
- Le commandant de zone maritime de la Manche et de la mer du Nord ou son représentant,
- Le directeur interrégional de la mer de la Manche est – mer du Nord ou son représentant,
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ou son représentant,

2.5. Personnalités qualifiées

- Un représentant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie
- Un représentant du groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux de Normandie
- Un représentant de la cellule de suivi du littoral normand
- Un représentant du laboratoire d'océanologie et de géoscience
- Un représentant du groupe ornithologique normand
- Un représentant de la ligue pour la protection des oiseaux

Article 3.

La présidence du comité de pilotage est assurée conjointement par la préfète de la Seine-Maritime et le préfet maritime de la Manche et de la Mer du nord. Ceux-ci désigneront la structure porteuse de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents d'objectifs.

Article 4.

Le comité de pilotage peut décider d'associer toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux. Il se réunira sur convocation des présidents.

Article 5.

L'arrêté inter-préfectoral n°72/2014 du 21 octobre 2014 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Littoral seino-marin » FR2310045 est abrogé.

Article 6.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux, auprès du préfet maritime, ou d'un recours hiérarchique, auprès du premier ministre, dans le délai de deux mois suivant sa publication ;
- d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Rouen, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois suivant les décisions de rejet des recours gracieux et/ou hiérarchique.

Article 7.

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et publié sur le site internet de la préfecture maritime de la Manche et de la Mer du nord (www.premarmanche.gouv.fr).

A Rouen, le 23 mars 2018

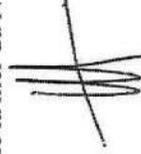
La préfète de la Seine-Maritime,
préfète de la région Normandie



Fabienne BUCCIO

A Cherbourg-en-Cotentin, le 13 mars 2018

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,



Pascal AUSSEUR

ANNEXE 3

Comptes rendus des comités de pilotage



3.1 Compte-rendu de l'installation du comité de pilotage



Natura 2000 en mer -

Compte-rendu de l'installation du comité de pilotage du site FR2310045 « Littoral Seino-Marin » (Zone de Protection Spéciale)

(28 mars 2018 – Sous-Préfecture du Havre)

sous la présidence de Monsieur VRAUX, Chef de la division « Action de l'État en mer », représentant
le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

de Monsieur Meyzie, directeur-adjoint de la direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et
du logement

Objet

Installation du comité de pilotage du site Natura 2000 « Littoral Seino-Marin »

Ordre du jour

- Mots introductifs (DREAL et PREMAR)
- Installation officielle du COFIL (DREAL et PREMAR)
- Désignation et présentation des opérateurs (AFB et CRPMEM)
- Présentation de la démarche N2000 Oiseaux (DREAL)
- Présentation patrimoine naturel du site (AFB)
- Présentation des principaux usages sur le site (AFB et CRPMEM)
- Calendrier de travail (PREMAR)
- Echanges et questions diverses (DREAL)

Déroulement de la séance

1) Mots introductifs

Bernard MEYZIE (Directeur adjoint de la DREAL Normandie) :

La DREAL représente aujourd'hui la Préfète de Normandie et la Sous-Préfète du Havre, retenues par d'autres engagements. Il s'agit de la réunion d'installation du comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 (N2000) « Littoral Seino-Marin » désigné au titre de la Directive européenne « Oiseaux » en 2009. Il s'agit donc d'une zone de protection spéciale (ZPS) dédiée à la protection des oiseaux listés dans la Directive Oiseaux. D'autres sites se trouvent à proximité de celui-ci : « Baie de Seine Orientale » face à l'estuaire de la Seine, « Littoral cauchois » sur le littoral et une partie de l'estran.

Il est rappelé que la démarche N2000 a pour objectif de concilier usages (professionnels ou de loisirs) et protection de l'environnement. Il s'agit d'une démarche participative qui implique une grande diversité d'acteurs et doit conduire à l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB), lequel sera validé par le COPIL.

Le périmètre de la ZPS Littoral Seine-Marin est situé à cheval sur le périmètre de la zone spéciale de conservation (ZSC) Natura 2000 du Littoral cauchois, ce qui explique que certain membre du COPIL du Littoral Seine-Marin font également parti des membres du COPIL du Littoral cauchois. La question d'un COPIL commun s'est posée mais il y aura bien deux instances étant donné que la démarche a été lancée plus tôt, dès 2009 pour le Littoral cauchois. De plus, la désignation du site Littoral Seine-Marin ne se fait pas au titre de la même directive européenne Natura 2000, comme évoqué plus haut.

Nicolas VRAUX (représentant du préfet maritime) :

Il est rappelé que la co-présidence du COPIL est assurée par la préfecture maritime (PREMAR) et la préfecture terrestre de la région Normandie, étant donné que la ZPS Littoral Seine-Marin est un site mixte, à la fois maritime et terrestre, car recouvrant pour partie l'estran et les falaises littorales (à l'Ouest de Veulettes-sur-Mer). Le COPIL d'un site est l'échelon local de la mise en œuvre des directives européennes transposées en droit national. Directives « habitats-faune-flore » (DHFF) et « oiseaux » (DO), mais aussi la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et son plan d'action (PAMM) qui couvre la sous-région marine Manche mer du Nord. D'ailleurs les deux sont liés : une des mesures du PAMM stipule qu'un document d'objectif (DOCOB) doit être adopté pour chaque site Natura 2000.

2) Installation officielle du COPIL

Bernard MEYZIE (Directeur adjoint de la DREAL Normandie) :

Le COPIL est officiellement installé. Il regroupe des représentants de quatre collèges : collectivités territoriales et leurs groupements ; établissements publics et chambres consulaires ; acteurs socio-professionnels, usagers des espaces concernés et associations de protection de la nature ; représentants des services de l'Etat ; personnalités qualifiées. Il est demandé si quelqu'un souhaite faire une remarque sur la composition du COPIL.

Antoine BALAZUC (Chargé de Missions du CRPMEM de Normandie) indique que les organisations de producteurs (OP) pêcheurs sont souvent membres des COPIL Natura 2000, en Région Hauts-de-France par exemple. Il serait pertinent de leur proposer d'intégrer le COPIL du site étant donné que ces organisations ont des missions complémentaires des comités des pêches (gestion des espèces sous TAC ou quotas). L'OP FROM Nord a près de quatre-vingt adhérents en Seine-Maritime ; ils fréquentent quasiment tous le site. Ils ont également des adhérents immatriculés dans les Hauts-de-France qui pêchent à cet endroit. L'OP des pêcheurs Normands (OPN) et l'OP Coopératives maritimes Etaploises (CME) ont aussi quelques adhérents qui fréquentent le site.

Bernard MEYZIE explique qu'en Normandie, il n'était pas historiquement coutume de les intégrer, mais qu'il n'y a aucun inconvénient à étudier une demande. Les OP qui le souhaitent devront envoyer un courrier motivé au Préfet maritime et Préfet de région Normandie.

3) Désignation des opérateurs Natura 2000

Nicolas VRAUX (représentant du préfet maritime) :

Sont nommés les opérateurs associés du site. L'opérateur principal du site est l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'opérateur technique associé est le CRPMEM de Normandie. L'esprit de la démarche Natura 2000 est d'intégrer les activités socio-économiques et les enjeux environnementaux, pour n'exclure personne.

Christophe AULERT (AFB) : l'Agence Française de la Biodiversité est née de la fusion de plusieurs organismes étatiques comme l'ONEMA, et l'Agence des aires marines protégées. L'agence se trouve à l'interface entre les problématiques terrestre et le milieu maritime.

Présentation d'Olivier Becquet du CRPMEM Normandie et de la Commission Environnement :
Le CRPMEM Normandie issue de la fusion des comités des deux anciennes régions. Le CRPMEM Normandie c'est environ 590 navires (14% de la flotte nationale), 1500 marins pêcheurs, 300 pêcheurs à pied sur plus de 700 km de côte.

Question de Pierre Duthion (Eoliennes Offshore des Hautes-Falaises) sur la possibilité de faire partie des opérateurs Natura 2000, en tant que porteur de projet du parc éolien offshore des hautes falaises (EOHF) situé au cœur de la ZPS et qui peut fournir des connaissances pour la mise en œuvre de mesures de suivis, grâce aux travaux d'études menés par le consortium.
Bernard Meyzie (Directeur adjoint DREAL) rappelle que dans les COPIL et les GT leur implication sera possible.

4) Présentation par Jessica Lambert du site Natura 2000 et du régime d'évaluation d'incidences Natura 2000

Le site Natura 2000 Littoral Seine-Marin a été désigné au titre de la Directive oiseaux qui a pour but de préserver les espèces d'oiseaux rares ou menacées à l'échelle européenne, ainsi que les milieux nécessaires à leur reproduction et à leur survie, avec une obligation de résultats qui est de maintenir ou favoriser le bon état de conservation des habitats et espèces désignés.

Ce site se situe sur un couloir de migration important. Il couvre environ 70 km de linéaire côtiers et comporte deux colonies importantes d'oiseaux nicheurs au Cap d'Antifer et au Cap Fagnet. Il constitue également une zone d'hivernage.

Un document d'objectifs (DOCOB) va être rédigé par les opérateurs du site. Il se composera de deux diagnostics : diagnostic écologique + diagnostic socio-économique. Le but de ce DOCOB est de définir les enjeux de conservation, un certain nombre d'objectifs de gestion et un ensemble de mesures à appliquer sur le site. Les projets, plans ou programmes ne doivent pas avoir d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000. Ils sont soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 s'ils figurent sur les listes nationales et locales.

Pas de question de la salle.

5) Présentation des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages sur ce site (AFB-CRPMEM Normandie)

a) Etats des lieux du patrimoine naturel

Morgane REMAUD (AFB) rappelle les éléments suivants :

- le contexte physique du site : zone peu profonde, sans trop de courant, avec un marnage moyen, à l'abri de la houle, situé sur des fonds grossiers composés de cailloutis et de gravier, disposant d'un gradient de salinité qui augmente plus la côte s'éloigne.
- la présence sur site d'espèces d'intérêt communautaire (37 espèces) listées dans les articles 4.1 (survie, conservation reproduction), et art. 4.2 (hivernage et migration).
- le programme d'Acquisition des Connaissances sur les Oiseaux et Mammifères marins entre 2011 et 2014 dont la conclusion a permis de montrer que la ZPS littoral Seine-Marin représente un enjeu majeur en terme de fréquentation d'oiseaux marins vis-à-vis des autres ZPS de la façade MEMN. Les oiseaux sont 4 fois plus nombreux en hiver qu'en été sur ce site.

Un diagnostic du patrimoine naturel va être mené pour compléter les connaissances sur le site, afin de caractériser l'utilisation du site des espèces d'oiseaux aux différents cycles de vie.

M. MEYZIE remercie l'opérateur pour sa présentation claire et propose de passer aux échanges.

Elise RENAULT (chargé de mission Natura 2000 auprès du Syndicat mixte Littoral Normand) demande si à la suite de ce diagnostic, le périmètre pourrait évoluer (notamment au nord du site) ?

Christophe AULERT (AFB) informe que le processus de diagnostic va être long et ne pourra mener à une modification du périmètre qu'après la mise en place du DOCOB.

Sandrine ROBBE (DREAL) rappelle la lourdeur du processus d'extension du site.

Bernard MEYZIE (DREAL) précise que dans un premier temps, il n'est pas question d'agrandissement du périmètre pour pouvoir avancer dans la mise en œuvre du DOCOB.

M. SIMON, représentant le CSRPN, s'interroge sur l'absence des poissons migrateurs et mammifères marins dans ce diagnostic.

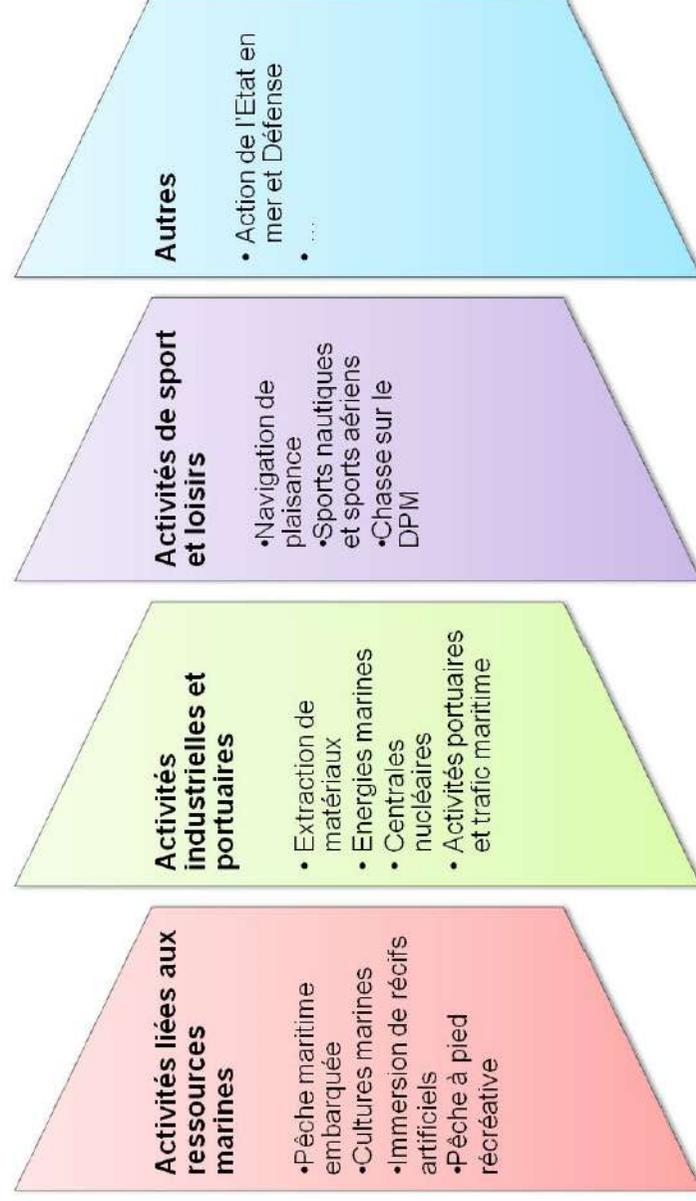
La DREAL précise que des mesures de gestion ne peuvent pas être proposées pour ces espèces, le site ayant été désigné pour les oiseaux.

M. SIMON s'interroge également sur l'interaction entre le projet d'aquaculture de Veules les Roses et les oiseaux.

La DREAL propose de poursuivre la présentation avec le diagnostic « usages » et d'apporter des éléments lors des échanges.

b) Etats des lieux des usages sur le site : présentation Morgane REMAUD (AFB) :

Une multitude d'activités sont présentes sur le site ou à proximité. Ces activités peuvent être résumées via le schéma suivant issu de la présentation de l'AFB :



Chacune des activités est décrite selon le niveau de connaissance disponible à ce stade.

Antoine BALAZUC présente l'activité de pêche professionnelle maritime.

Environ 160 navires différents travaillent sur la zone couverte par la ZPS. Les flottilles de la façade MEMN travaillent majoritairement en dehors des 6 milles comme le montre la carte réalisée par le CRPMEM N à partir des données Valpena. Le gradient de densité de navires augmente au fur et à mesure que la côte s'éloigne. Les navires pratiquent sur le secteur les arts dormants (casiers, filets, et ligne) et les arts trainants (drague CSJ et moule, chalut de fond, à perche, et pélagique).

Une grande différence a été remarquée entre les sources SIH et Valpena pour certains métiers dont la flotte est composée de navires qui ne sont pas géolocalisés. Afin d'avoir le meilleur état des lieux possible des activités de pêche, un certain nombre de travaux reste à mener :

- Validation des données VALPENA 2015, collecte en cours des données VALPENA 2016 et 2017 / SIH 2016 et 2017
- Confrontation des données aux avis des professionnels (enquêtes téléphoniques ou à quai + réunions)

L'objectif du diagnostic est de compléter la connaissance sur les activités qui ont une influence sur les espèces qui ont justifié la désignation de la ZPS. Grâce à un travail prospectif et bibliographique le diagnostic doit permettre d'identifier les conflits d'usages potentiels ainsi que les interactions entre les espèces et les activités présentes. Il doit permettre de définir des objectifs et des stratégies de gestion.

La PREMAR demande s'il y a des questions ou remarques de la salle à formuler.

Le SMLN demande si la chasse sur le DPM a été identifiée.

L'AFB précise que cette activité sera indiquée dans le docob.

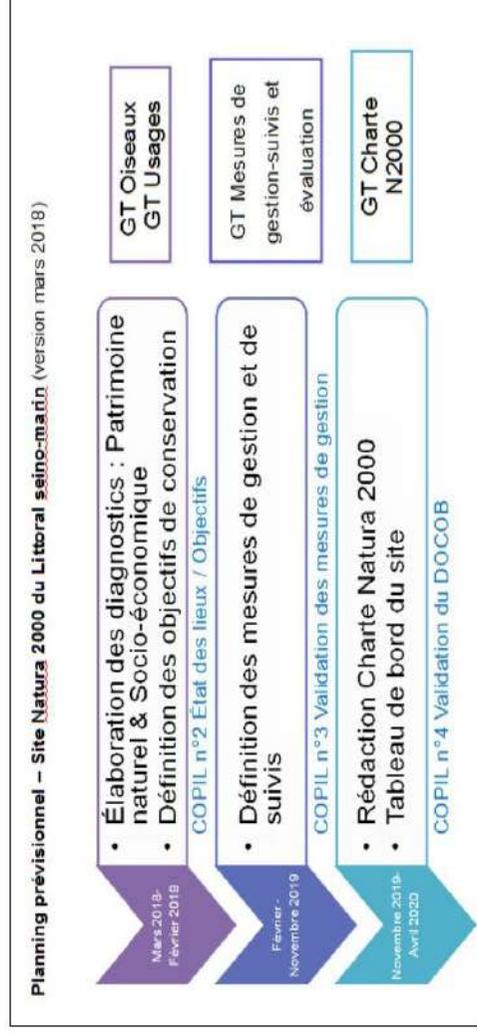
La DREAL apporte des éléments à l'interrogation du CSRPN sur l'aquaculture. Il est précisé que dans ce site, la prédation pour les oiseaux des installations aquacoles et conchylicoles n'est pas identifiée comme à Chausey par exemple. Il est précisé que les suivis environnementaux seront présentés en commission où l'AFB et le SMLN sont présents.

M. VRAUX propose de passer à la suite en l'absence d'autres questions et remarques.

6) **Présentation de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs et du calendrier prévisionnel envisagés (AFB)**

- Phase 1 : élaboration état des lieux : recueil et synthèse des connaissances sur les usages et les oiseaux. **GT**
- Phase 2 : hiérarchisation de enjeux oiseaux, identifications des menaces et des pressions. Définition des objectifs de conservation. **GT**
COPIL n°2 : validation de la partie diagnostic patrimoine naturel et usages + objectifs de conservation
- Phase 3 : définition de mesures de gestion et de suivis. **GT**
COPIL n°3 : validation des mesures de gestion
- Phase 4 : finalisation du DOCOB et rédaction de la charte Natura 2000. **GT**
COPIL n°4 : validation du DOCOB

Les participants sont invités à s'inscrire à ces 2 GT. Il est prévu environ 2 à 4 réunions par GT. Les GT et le calendrier prévisionnel sont résumés dans ce schéma issu de la présentation de l'AFB :



M. MEYZIE précise que ces GT sont ouverts à d'autres participants que les membres du COPIL, la démarche Natura 2000 étant participative.

7) Questions diverses

Pas de questions diverses.

M. VRAUX et M. MEYZIE remercient les intervenants pour leurs présentations claires, la sous-préfecture pour son accueil et les membres du COPIL pour leurs participations.

Le diaporama projeté lors de la séance est disponible et téléchargeable sur le site :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites>



NATURA 2000

Réunion du comité de pilotage de la ZPS du Littoral Seino-Marin

le 28 mars 2018 au Havre

FEUILLE D'EMARGEMENT

Sous-préfecture du Havre
95, Boulevard de Strasbourg
CS20032
76083 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 13 34 56

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CC 01 – 50115 Cherbourg-Octeville Cedex
Tél. : 02.33.92.60.61
Télécopie : 02.33.92.59.26

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Sous-préfecture du Havre	Mme Marie AUBERT , Sous-préfète Mme Pénélope KUSTOSZ	penelope.kustosz@seine-maritime.gouv.fr	représentée par la DREAL Normandie
Préfecture maritime MmdN	M. Jean-Michel CHEVALIER adjoint au REMAR pour l'action de l'État en mer M. Loïc LEMERCIER , « Gouvernance – Politique maritime intégrée – Environnement marin »	jean-michel-e.chevalier@intradef.gouv.fr loic.lmercier@intradef.gouv.fr	représenté par M. VRAUX, co-présidence du COPIL présent
DREAL Normandie	M. Bernard MEYZIE , Directeur-adjoint Mme Sandrine ROBBE , Adjointe au chef de pôle mer et littoral Mme Jessica LAMBERT , chargée de mission mer et littoral	bernard.meyzie@developpement-durable.gouv.fr sandrine.robbe@developpement-durable.gouv.fr jessica.lambert@developpement-durable.gouv.fr	présent, co-présidence du COPIL
DIRM MEMN	Mme ZAK Marie-Ange M. DUMESNIL Corentin	zak.marie.ange@gmail.com	présente présent
Agence Française pour la Biodiversité – Antennes Manche mer du Nord et Atlantique	Mme Morgane REMAUD , Chargée de mission M. Aulert Christophe , responsable de l'Antenne	morgane.remaud@afbiodiversite.fr christophe.aulert@afbiodiversite.fr	présente
Sous-préfecture de Dieppe	Mme TURPIN Josiane Mme PARISSAUX Justine	josiane.turpin@seine-maritime.gouv.fr justine.parisseaux@seine-maritime.gouv.fr	présente présente

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
CRPMEM Normandie	M. Olivier BECQUET (Vice-Président) Mme Lucile AUMONT (Chargée de missions) M. Auban AL JIBOURY (Chargé de missions) M. Antoine BALAZUC (Chargé de missions)	olivier.becquet@comite-peches-normandie.fr lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr auban.al-jiboury@comite-peches-normandie.fr antoine.balazuc@comite-peches-normandie.fr	présent présente présent présent
Syndicat Mixte Littoral Normand	Mme Elise RENAULT , chargée de mission opérateur du site Natura 2000	e.renault@conservatoire-du-littoral.fr	présente
CSRPN	M. SIMON Serge	sergesimon76@gmail.com	présent
UNICEM Normandie	Mme MACRON Amaël	normandie@unicem.fr	présente
ESTRAN Cité de la mer	Mme MICHEL Charlotte	direction@estrancitedelamer.fr	présente
Commune de Paluel	M. BUGEON Jean (maire)	accueil.mairie@mairie-paluel.fr ; jean.bugeon@mairie-paluel.fr	présent
Commune de Bénouville	M. LEDUC Jean-Pierre (maire)	mairie.benouville76@wanadoo.fr	présent
Commune du Tilleul	M. LESUEUR Raphaël	mairie.letilleul@wanadoo.fr	présent
Groupe Ornithologie Normand	M. GALLIEN Fabrice	fabrice.gallien@wanadoo.fr	présent

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
FNPP-CPP76	Mr Gérard LEFRANCOIS	lefrancois.gerard76@free.fr	présent
EDF-CNPE Paluel	Mme VEREL Claire	claire.verel@edf.fr	présente
Eoliennes Offshore des Hautes - Falaises	M. Pierre DUTHION	pierre.duthion@edf-en.com	présent
Aquacaux	M. COUPRIE Gwenn	gwenn.couprie.aquacaux@orange.fr	présent
Fédération Chasse Sous Marine Passion	M. FEUILLY Pierre	pierre.feUILly@free.fr	Excusé
RTE	Mme Agathe NEDELEC	agathe.nedelec@rte-france.com	Excusée
Commune de Veulettes sur mer	Mme Françoise Guillot (maire)	gilbertfrancoise.guillot@sfr.fr	Excusée
Commune de Saint-Pierre-en-Port	M. Jean-Claude TRÉPIED maire de Saint-Pierre-en-Port	Jean-Claude TRÉPIED maire de Saint-Pierre-en-Port	Excusé
Comité Régional de la Conchyliculture	M. HELIE Thierry (président)	crc.normandie@orange.fr	Excusé
Commune de Sassetot-le-mauconduit	M. SACARANO Eric (maire)	mairie-sassetot-le-mauconduit@wanadoo.fr	Excusé
GEMEL Normandie	Mme GARCIA Aurélie	aurelie.garcia@gemel-normandie.org	Excusée

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Plongeurs Naturalistes de Normandie	Mme BUNEL Nicole	association.pnn@orange.fr	Excusée
Conservatoire d'Espace Naturel de Normandie Seine	M. NIVOIX Franck	f.nivoix@cren-haute-normandie.com	Excusé
Commune de Saint-Valéry-en-Caux	M. CHAUVEL Dominique (maire)	caroline.lefebvre@ville-saint-valery-en-caux.fr	Excusé
ONCFS		Dir.HautsdeFrance-Normandie@oncfs.gouv.fr	Excusé
Mairie d'Octeville sur mer	M.ROUSSELIN Jean-Louis	jlrousselin@octevillesurmer.fr	Excusé
Cellule de Suivi du Littoral Normand	Mme GUYET-GRENET Valérie	Valérie.guyet-grenet@csln.fr	Excusé
Commune de Saint Marguerite sur mer	M. FERCHAL Claude	Mairie.stemargueritesurmer@wanadoo.fr	Excusé
Groupe de Recherche de d'Identification Epaves Manche Est (GRIEME)	M. DESPRES Thierry	isatistd@free.fr	Excusé

3.2 Compte-rendu du comité de pilotage du 5/10/2020

Comité de Pilotage Natura 2000 en mer

Zone de protection Spéciale - FR2310045 « Littoral Seino-Marin »

LE HAVRE, 05/10/2020

Sous la présidence de :

- *Mr Thierry DUSART, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer, administrateur général de 1^{ère} classe des affaires maritimes, représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;*
- *Mme Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre, représentant le préfet de Seine-Maritime ;*
- *Mme Olga LEFEVRE-PESTEL, cheffe du service Ressources naturelles, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie.*

Objet

Validation du tome 1 : « Diagnostic patrimoine Naturel » et du tome 2 : « Diagnostic Usages » du Document d'Objectifs de la ZPS Littoral Seino-Marin.

Ordre du jour :

- 1- Accueil - Propos introductifs
- 2- Présentation de l'état des lieux relatif au patrimoine naturel et aux usages
 - a. Tome 1 : Patrimoine Naturel (OFB)
 - b. Tome 2 : Usages (OFB et CRPMEM)
- 3- Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs
- 4- Présentation du programme de travail pour l'année
- 5- Questions diverses

1. Accueil - Propos introductifs

Mme Nicoli rappelle le protocole et les conditions découlant de l'application des règles sanitaires pour cette réunion (port du masque, gel, espacement des chaises). Elle fait état des opérateurs impliqués (Office français de la Biodiversité et Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie), ainsi que des rencontres tenues entre le dernier COPIL du 18 mars 2018 et celui-ci (réunions des groupes de travail). Ces travaux ont permis d'élaborer les états des lieux du patrimoine naturel et des usages qui seront présentés en séance.

Mir Dusart rappelle les raisons de la coprésidence de la Préfecture de Seine Maritime et de la Préfecture Maritime de la Manche et de la mer du Nord pour ce site à 99% marin. Ce dernier a été désigné pour les oiseaux marins, notamment ceux fréquentant les colonies du Cap d'Antifer et du Cap Fagnet. L'ordre du jour est présenté.

Avant de passer la parole aux opérateurs, un tour de table des participants permet à chaque personne de se présenter (*cf. feuille d'émargement*).

Mme Lefèvre Pestel fait également une introduction indiquant l'importance de cette rencontre pour la gestion du site car il s'agit d'une 1ère étape dans l'avancement du document d'objectifs. Le diagnostic, sur lequel repose le document d'objectifs, devra concourir au maintien de la conservation des populations d'oiseaux marins. Ce document de gestion s'inscrira également dans les travaux nationaux de la Stratégie des Aires Protégées, en cours de discussion au niveau national, et pour laquelle l'ensemble des acteurs et services de l'Etat devront concourir à sa réussite.

2. Présentation de l'état des lieux relatif au patrimoine naturel et aux usages

Pour rappel, un document d'objectifs Natura 2000 en mer est généralement constitué de 4 tomes :

- Tome 1 : Diagnostic patrimoine naturel
- Tome 2 : Diagnostic usages et activités
- Tomes 3 : Objectifs et mesures de gestion
- Tome 4 : Annexes (cartographies, arrêtés de désignation, compte-rendu des comités de pilotage)

La réunion du jour doit permettre de présenter les deux premiers tomes au Comité de Pilotage, en vue de leur validation.

- 2.1. Tome 1 : Patrimoine Naturel (OFB)

Cf. Présentation

Les oiseaux marins fréquentant le site ont été répartis en 3 catégories, selon leur utilisation de la zone : oiseaux nicheurs, hivernants et migrateurs.

Le site a été désigné entre la digue d'Antifer et le cap d'Ailly. Il est composé de milieux marins, jusqu'au 12 milles marins (environ 19 km). La frange littorale comprend les hauts de falaises entre la digue d'Antifer et Veulettes sur mer, puis commence au zéro hydrographique (limite des plus basses mers) jusqu'au cap d'Ailly.

Il s'inscrit dans une gestion en réseau d'autres aires marines protégées pour les oiseaux marins comme celles composant l'estuaire de la Seine, la baie de Somme, le territoire du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

La présentation du jour n'a pas pour vocation d'aborder les méthodes de réalisation des diagnostics, ou de hiérarchisation des enjeux, détaillées à de nombreuses reprises en groupes de travail, mais d'en présenter les résultats. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à une acquisition de données complémentaire par la DREAL et l'OFB auprès du Groupe Ornithologique Normand (GONm), qui a réalisé les études.

1. Oiseaux nicheurs

Enjeux NICHEURS (ZPS)	
Enjeu Fort	4 - 10
Enjeu Moyen	2 - 4
Enjeu Secondaire	1 - 2
goéland argenté, fulmar boréal, mouette tridactyle	
goéland marin, goéland brun, faucon pèlerin, grand cormoran, cormoran huppé	

Rappel préalable sur ces résultats : les populations catégorisées sont bien les populations sauvages en milieu naturel, et non les populations urbaines, qui peuvent avoir une dynamique différente.

Pour chacun de ces enjeux nicheurs, une fiche espèce a été construite permettant de résumer la connaissance de l'espèce, des menaces qui pèsent sur sa conservation et de sa fréquentation du site. Le focus est à présent fait sur les 3 espèces à enjeu fort.

- **Fulmar boréal** : C'est un enjeu « nicheur » mais aussi « hivernant ». Le site présente une forte importance pour la nidification (28% de la population nationale) donc l'espèce devra faire l'objet de mesures de gestion. Elle se nourrit au ras de l'eau, ce qui en fait une espèce indicatrice dans les programmes de suivi des déchets (DCSMM, OSPAR).
- **Mouette tridactyle** : La dynamique actuelle de la population est un déplacement vers le nord (auparavant très présente en Bretagne, aujourd'hui plutôt en Hauts de France et Normandie), probablement due aux mouvements des proies, et en lien avec le changement climatique. Cette espèce est également hivernante. Elle a fait l'objet

d'un programme de balisage télémétrique pour déterminer l'utilisation de l'espace marin : les zones les plus utilisées sont localisées au niveau du cap de la Hève et au Nord-Est du site. Ces zones sont connues des pêcheurs (notamment pour la pêche du hareng) donc elles servent probablement de zones de chasse. Elle niche en un seul endroit, au niveau du cap Fagnet, alors qu'en hiver elle est présente sur la totalité du site.

- Goéland argenté** : Cette espèce présente un enjeu « nicheur » et « hivernant ». La population a la particularité d'accuser une forte baisse en milieu naturel contrairement au milieu urbain. Plusieurs hypothèses existent pour expliquer cette baisse, agissant probablement conjointement dans un « effet cocktail » : baisse de l'accès à la nourriture avec la fermeture des décharges à ciel ouvert, transfert vers les populations urbaines, contamination etc. Les individus nichent partout sur le littoral, plus particulièrement dans la partie Ouest de la ZPS et autour de Saint-Valéry-en-Caux. On ne sait pas exactement déterminer les critères de choix des zones propices à l'espèce pour l'installation des nids.

L'évolution sur 30 ans des effectifs de 2 populations (fulmar boréal et goéland argenté) est présentée pour illustrer la diversité des dynamiques spécifiques : déclin en 2006 pour le fulmar mais remontée depuis ; déclin des goélands argentés depuis 2012 ; défi à mener entre les populations urbaines et sauvages. Les causes d'évolution de ces espèces sont difficiles à identifier de manière distinctes et l'action de protection devra donc agir sur chacune.

2. Oiseaux hivernants

Enjeux HIVERNANTS (ZPS)		
Enjeu Fort	4 - 10	goéland argenté, goéland marin , grèbe huppé , grèbe esclavon, mouette tridactyle, mouette pygmée*, plongeon arctique , plongeon catmarin), fulmar boréal
Enjeu Moyen	2 - 4	grand cormoran, fou de Bassan
Enjeu Secondaire	1 - 2	alcidés (guillemot de Troïl et pingouin torda) , cormoran huppé, goéland brun, grand labbe , macreuse noire, mouette mélanocéphale, sterne caugek, tadorne de Belon

Le nombre d'espèces fréquentant la zone est important. Il faut toutefois relever un point d'attention particulier concernant les suivis à disposition. En effet, la plus longue série de données, avec un protocole fiable et répétable est le suivi Wetland International réalisé sur le site par le GONm (suivi à la côte). Ce suivi fait ressortir un grand nombre d'individus, alors même que la visibilité couvre la distance entre la côte et 1 mille nautique (1.8 km). Les données du parc éolien de Fécamp ont été intégrées (faisant ressortir les espèces ayant une « * » dans le tableau ci-dessus), de même que les survols de 2012 dans le cadre de la DCSMM, mais ne concernent pas toute la zone. Un manque est donc relevé concernant les suivis des hivernants en haute mer.

À la suite de cette identification de nombreuses espèces, il a été choisi de ne pas réaliser une fiche espèce pour chaque hivernant. Une réunion regroupant les experts du GONm et de l'OFB a eu lieu, devant permettre de mettre en avant, par la réalisation de fiches espèces, certains groupes (en gras dans le tableau ci-dessus). Il a notamment été tenu compte des comportements des oiseaux (comme les alcidés ou le grand labbe), très pélagiques, pour lesquelles les limites identifiées précédemment peuvent influencer le diagnostic.

Comme pour les enjeux nicheurs, 3 zooms ont été réalisés sur des espèces particulièrement importantes.

- **Goéland marin** : Cette population est en hausse. Il s'agit ici de la plus grosse espèce de goéland français, pouvant facilement être en compétition avec l'argente ce qui peut être une des causes influant son déclin. Sa répartition géographique est plutôt homogène, avec une plus forte présence sur Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux. La présence d'activité de pêche importante dans ce secteur, et d'un milieu urbain est une explication possible.
 - **Plongeurs** : Ce groupe rassemble deux espèces : le plongeon arctique et le plongeon catmarin. Le regroupement est réalisé car les individus en vol se ressemblent beaucoup et peuvent donc être difficiles à identifier. Les effectifs sont plutôt fluctuants d'une année à l'autre, sans que l'on sache identifier pourquoi. Espèce piscivore, les plongeurs peuvent descendre pêcher assez profondément (sans problème à 40 mètres). Le site, comprenant une grande part de la population hivernante française, la responsabilité pour la protection de ces oiseaux est importante.
 - **Grèbe huppé** : Espèce présente en hiver sur tout le territoire français, ses effectifs sont en baisse mondiale mais en légère hausse en France. Sur le site, malgré des effectifs importants en début des années 2000, le nombre de grèbes est en forte baisse. Comme les plongeurs, ces espèces semblent plus utiliser la moitié Nord du site entre Veulettes-sur-mer et Quiberville.
- L'évolution sur 13 ans des effectifs de 2 populations (grèbe huppé et plongeurs) est présentée pour illustrer la diversité des dynamiques spécifiques. Le grèbe huppé est en forte diminution sur ce site. L'augmentation lente des effectifs sur le site voisin « Littoral augeron » ne permet pas d'expliquer cette diminution, la somme des deux effectifs n'étant pas constante. Les plongeurs ont eu des effectifs plus fluctuants, sans qu'une explication (rigueur de l'hiver par exemple) ne puisse pour l'instant être avancée.

3. Oiseaux migrateurs

Il n'existe pas aujourd'hui, contrairement aux nicheurs et hivernants, de méthode nationale permettant de cadrer l'estimation des enjeux migrateurs au sein du site. Les données utilisées sont les données des plateformes de sciences participatives ornithologiques (Trekellen et Migration) sur les lieux très suivis du Cap Gris-Nez et de Ouistreham. Le littoral Seino-Marin étant identifié comme corridor de migration pour chaque espèce, le

chiffre de passage le plus faible entre les caps et Ouistreham est conservé comme reflétant le passage au sein de la ZPS.

On observe ainsi que certaines espèces sont très présentes (jusqu'à 60 fous de bassan en moyenne par heure d'observation). Parmi les 12 espèces les plus passantes, si la majorité sont comprises dans la liste d'espèces pour lesquelles le site a été désigné, certaines n'y figurent pas (bernache cravant, étourneau sansonnet, bécasseau variable et pinson des arbres) et pourraient être envisagées dans une future mise à jour.

4. Pressions s'exerçant sur les oiseaux

La liste des pressions connues et pouvant s'exercer sur les oiseaux est présentée. Cette présentation est faite avec une vigilance particulière : il y a encore beaucoup d'inconnues sur la responsabilité de chaque pression dans les évolutions d'effectifs d'oiseaux, et il convient de rester prudent sur les affirmations non démontrées.

- 2.2. Échanges avec la salle

FDC 76 : Est-ce le goéland argenté qui niche en ville ? A-t-on une idée de sa population ? Ce classement en enjeu fort est difficilement compréhensible.

OFB : Les goélands argentés nichent effectivement en ville. Lors des campagnes de stérilisation organisées dans de nombreuses villes, un bénévole du GONm accompagne l'entreprise chargée de la stérilisation des œufs, afin de confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de goéland argenté. Un comptage est réalisé à cette occasion mais ni l'OFB et le GONm n'ont les chiffres en tête (et cela ne permet pas un suivi complet des populations de goélands urbains). Le classement des enjeux est bon et sans appel, mais il y a effectivement un paradoxe entre la situation des populations sauvages (en forte baisse) et urbaines (en augmentation). Il est tout à fait possible d'avoir une gestion différente en ville et dans le milieu naturel.

Les études de Bretagne vivante et du Grand Port Maritime du Havre montrent par ailleurs que la stérilisation ne permet pas vraiment d'avoir un impact sur les goélands. Ceux-ci, après un échec de nidification, essayent ailleurs. Au contraire, cette politique diffuse la présence de goélands dans les terres.

FDC76 : Insiste sur sa remarque précédente en faisant mention du mail de Mr Daniel [Technicien FDC76] sur ce sujet envoyé avant le COPIL

FNE : Il faut déjà relever l'interdiction de nourrir les goélands en ville (qui n'est pas respectée). Quelle est la situation des dégazages en mer qui avaient un impact très important sur les populations d'oiseaux ?

M. DUSART : Ce phénomène s'est raréfié considérablement ces deux dernières décennies, tant dans la Manche qu'au niveau mondial, même si personne n'est jamais à l'abri d'un accident. Des actions répressives ont été menées, notamment avec l'équipe située ici au Havre. La politique actuelle de délocalisation du raffinage proche des centres d'extraction implique qu'il y a beaucoup moins de pétrole brut qui transite en mer aujourd'hui. De plus, la transition énergétique a aussi lieu dans le domaine maritime. Les nouveaux bâtiments sortant des chantiers de construction fonctionnent au Gaz Naturel Liquéfié (comme les

navires de Brittany Ferries par exemple) ce qui retirera de la mer les dérivés du pétrole servant actuellement à la propulsion des navires. Il faudra attendre toutefois au moins une génération pour que l'intégralité de la flotte se renouvelle.

M. DUSART : Il n'est nulle part évoqué l'impact de la pollution de l'air dans les diagnostics, alors que la Manche Mer du nord est une zone sur laquelle un grand nombre d'efforts ont lieu. Par exemple, et cela a fait l'objet d'un communiqué de presse, des contrôles (sulfures et oxydes d'azotes) sont aujourd'hui mis en place par drone renifleur depuis le cap Gris-Nez, ou bien lorsque les navires sont au port.

Mme NICOLI : A-t-on une idée de l'effet du confinement sur les populations d'oiseaux ?

OFB : Il est encore un peu tôt pour avoir l'analyse des résultats. Cependant les efforts d'observation et de contrôles se sont concentrés sur les oiseaux nichant sur les plages comme le gravetot à collier interrompu et les sternes, qui sont plus susceptibles d'être dérangés par les humains. Le littoral de Seine-Maritime étant principalement constitué de falaises, il n'a pas fait l'objet d'un ciblage particulier pendant le confinement.

OFB : Pour revenir sur la question de la qualité de l'air, nous n'avons pas, à ce jour, de références ou données scientifiques étudiant ce lien entre oiseaux marins et pollution atmosphérique. Il est possible que cela ait un impact, mais peut-être moins que d'autres pressions existantes et connues.

- 2.3. Tome 2 : Usages (OFB et CRPMEM)

Cf. Présentation

Pour les activités, une différenciation a été faite en 3 grands groupes : activités professionnelles en mer, activités récréatives, et activités diverses ayant une interaction avec les oiseaux marins. Cette dernière catégorie contient notamment des thématiques demandées lors des groupes de travail (érosion côtière, artificialisation du littoral, agriculture).

1. Pêche professionnelle (CRPMEM)

Les données utilisées sont issues de deux sources complémentaires

- L'enquête VALPENA de 2017. Enquête ayant permis d'interroger 78% des pêcheurs Normands, qui n'intervient pas tous les ans. Ces données permettent de recenser 178 navires, en majorité de petite taille.
- Les données 2016 issues du Système d'Information Halieutiques de l'Iframer. Ces données permettent de spatialiser très précisément les navires (via des balises VMS). En revanche, elles ne concernent que les navires de plus de 12m et certains métiers de petits navires.

Ce diagnostic permet de montrer une prépondérance des arts traînants (chaluts et dragues), et des métiers de fileyeurs et caseyeurs, regroupant la majorité des arts dormants. Les navires viennent principalement de Normandie.

Activité par activité, les zones fréquentées par les différents métiers sont présentées. Les cartes détaillées figurent dans le tome 2 du document d'objectifs. On peut relever que les arts dormants (casiers et filets) se situent majoritairement dans la bande côtière des 6 milles marins, avec une présence accrue dans les extrémités Est et Ouest. Cette constatation s'explique par la proximité des activités des pêches avec leur port d'attache. Les chaluts et dragues, métiers les plus pratiqués, sont présents dans la ZPS entre les 6 et 12 milles marins.

DREAL NOR : À la suite de la présentation de ce diagnostic, il semble y avoir moins d'arts traînants dans ce site Natura 2000 (en comparaison aux autres sites).

OFB : Il aurait été plus facile de suivre la présentation avec un fond de carte (présentant la fréquentation des navires de pêche) par activité plutôt qu'un fond de carte global et des formes indiquant la fréquentation par activité.

DREAL NOR : Cette représentation a été demandée par la DREAL, en accord avec les opérateurs Natura 2000, dans l'objectif d'illustrer les métiers et d'avoir un équilibre entre les présentations des différents usages. La cartographie précise, métier par métier, se retrouve dans le tome 2.

2. **Autres activités professionnelles (OFB)**

Une animation cartographique a permis de présenter les activités présentes sur le site une par une :

1. **Aquaculture et élevages marins** : sont présentes sur la zone les concessions de Veules les Roses, ainsi que les expérimentations sur Quiberville – Saint Aubin sur mer. Bien que n'ayant que peu d'interactions avec les oiseaux marins, l'élevage piscicole d'Aquacaux et les récifs artificiels d'Étretat sont également présentés.
2. **Granulats en mer** : la ZPS comprend une concession sur son territoire « Côte d'Albâtre – Zone A » pour laquelle une extraction annuelle est autorisée à hauteur de 300 000 m³/an. Autour du site, 9 autres concessions sont présentes.
3. **Eoliennes en mer et à terre** : sont présentés sur la même diapositive les parcs éoliens existants sur le littoral, ainsi que le futur parc éolien en mer de Fécamp. Ces parcs présentent des différences significatives en termes de taille (de parc comme d'éolienne), d'organisation, et donc d'impacts sur les oiseaux. Ceux-ci, pour les parcs éoliens en mer, sont souvent divisés en 3 catégories : collision, perte d'habitat fonctionnel et dérangement.

Mme NICOLI : Ce dérangement peut être différent pour une éolienne posée et un bateau naviguant.

CRPMEM : Attention à cette remarque précédente, il est faux de dire qu'une éolienne en mer dérange moins les oiseaux qu'un navire.

OFB : Ce n'est pas si évident. Il est parfois un peu plus difficile de caractériser correctement l'impact entre dérangement et perte d'habitat fonctionnel. Là où le dérangement n'est que ponctuel, la perte d'habitat par insertion d'élément fixe dérange continuellement et peut être plus importante pour les oiseaux.

Mme NICOLI : Cela fait ressortir la nécessité de suivre l'ensemble de ces pressions afin d'avoir des éléments permettant d'évaluer correctement ces éléments et de les comparer.

OFB : L'OFB fait partie du comité scientifique et de suivi du parc éolien, et a donc accès aux résultats des mesures de suivis mis en place par le parc éolien de Fécamp. Il sera important d'utiliser ces résultats locaux, car le retour d'expérience des parcs en mer du Nord doit se faire avec prudence. Un groupe d'experts national (lié au projet COMEET) a statué sur la possibilité de reprendre les méthodes expérimentées en mer du Nord, mais pas les résultats car ces parcs n'ont pas la même forme, le même modèle d'éolienne, les mêmes espèces d'oiseaux (ou à des cycles de vie différents, ce qui modifie leur comportement).

CRPMEM : De plus, d'un point de vue comportemental, les pêcheurs font remonter que les oiseaux suivent les bateaux (ce qui est vérifié par bibliographie) et donc que l'effet des bateaux sur certaines espèces est plutôt attractif que répulsif.

Mme NICOLI : Pour les oiseaux marins, l'installation des éoliennes en mer n'apporterait pas de plus-value aux espèces, sauf s'il est démontré que cela génère un habitat plus intéressant pour leurs proies.

CRPMEM : Aujourd'hui, le monde de la pêche est mobilisé contre la vision consistant à percevoir les parcs éoliens comme un site de pêche optimisé. La suite des travaux Natura 2000 et le suivi des composantes environnementales par le parc sera l'occasion de suivre ce qui se passe réellement.

4. Câbles sous-marins et centrales électriques : Au sein de la ZPS, un total de 7 câbles sous-marins existe. Deux projets sont également en cours d'instruction : le projet de câble permettant de relier la sous-station électrique du parc éolien de Fécamp à la terre, ainsi que le projet AQUIND. Il est également important de citer la présence de la centrale nucléaire de Paluel, présente au sein du site.

CRPMEM : Il faut également rajouter le projet de connexion numérique Cross Channel Fibre (échange de données) France-Angleterre, qui réalise en ce moment des campagnes de collecte de données en mer.

DREAL NOR : Ce projet de câble est encore en phase de conception (d'où les études en cours), et non d'instruction, c'est pourquoi il ne figure pas dans le document d'objectifs actuel.

5. Activités portuaires et clapages : Les ports sont au nombre de 3 dans le site (Antifer, Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux) avec certains autres situés à proximité, structurant

également l'activité au sein du site (Le Havre et Dieppe). Les activités principales sont la pêche et le commerce. Les clapages des sédiments de dragages reflètent la variété des activités portuaires en termes de volume et d'activité, avec des volumes clapés allant de 2 millions de mètres cube par an, à quelques milliers tous les 10 ans.

Mme Nicoli : Une nouveauté réglementaire sur les dragages/clapages est en cours. A-t-on des précisions sur les directives liées à l'interdiction des clapages en mer.

OFB : L'article 85 de la loi économie bleue prévoit la mise en place par décret de nouveaux seuils réglementaires de concentration de certaines substances, qui, s'ils sont dépassés, interdiront le clapage en mer des sédiments pollués. Cependant, ces seuils ne sont aujourd'hui pas fixés, et l'interdiction ne rentrera en application qu'à partir du 1^{er} janvier 2025.

CRPMEM : Les chiffres présentés sur la diapositive ne sont pas clairement reliés aux ports et visent Saint-Valéry- en Caux : à quoi correspondent-ils ?

OFB : Ces chiffres correspondent au volume clapé sur le site d'Octeville (Le Havre-Antifer) pour les 2 millions de mètres cube par an, et sur le site de Saint-Valéry-en-Caux pour les quelques milliers de mètres cube par an. Ils permettent d'illustrer la diversité des situations.

6. Trafic maritime : Le trafic maritime est structuré par l'activité des ports. La navigation commerciale et de passagers en partance du Havre et de Dieppe, à destination de l'étranger, trace des routes de navigation ou la présence de navires est plus importante, et constante sur l'année. Au contraire, on observe une présence côtière pendant la saison estivale reflétant plus la présence de grands navires de plaisance et d'activités maritimes de tourisme.

3. Activités récréatives (OFB)

En mars 2018, le COPIL avait acté le manque de connaissance de ces activités. L'OFB a donc réalisé une enquête sur les représentants des associations et entreprises de ces activités de loisirs. Le choix d'interroger ce public particulier a été motivé par :

- La nécessité d'aller récolter de l'information auprès des personnes connaissant les pratiquants et les pratiques.
- L'impossibilité en termes de moyens humains d'interroger directement et de manière satisfaisante les pratiquants.

Cela permet de récupérer une information agglomérée mais provenant de personnes connaissant la pratique réelle. Une des limites de l'étude est toutefois le manque de structuration en associations/clubs de certaines activités, que les représentants interrogés n'ont pu qu'estimer.

Un total de 42 enquêtes a été réalisé. Les activités avec le plus grand nombre de clubs ont été visées pour regrouper un plus grand nombre d'enquêtes.

Dans ces enquêtes, il était demandé aux participants de renseigner géographiquement leurs lieux de pratiques, ce qui a permis de créer des cartes d'activité agglomérant l'ensemble de

ces informations. Les résultats montrent une forte concentration des activités aériennes entre Le Havre et Etretat, voire Fécamp. Les activités nautiques sont très présentes entre Antifer et Fécamp, Dieppe et le cap d'Ailly, et ressortent également à proximité des zones permettant de mettre un moyen nautique à l'eau.

Sur les résultats, il pourrait ressortir que les activités de loisirs ne vont pas au-delà des 3 milles marins, mais ce n'est pas le cas. En effet les cartographies permettent de représenter la somme des activités, qui sont pour un grand nombre d'entre elles littorales (sports aériens, activités motonautiques, canoë-kayak, surfs etc.). Il ressort donc une plus forte concentration de ces activités sur la bande littorale, bien que certaines, comme la pêche embarquée par exemple, vont au-delà.

4. *Autres activités*

À la suite de demandes formulées dans les groupes de travail, la description d'activités diverses sur le site figure également dans le tome 2 du document d'objectifs. Cela concerne notamment les campagnes de stérilisation, les aménagements du littoral, l'agriculture, les suivis scientifiques réalisés et les spectacles et feux d'artifices existants sur la côte.

5. *Pressions*

Afin de permettre une construction réfléchie des mesures de gestion, une analyse des pressions a été détaillée dans les documents, avec une liste des pressions que peuvent produire chaque activité (dans le tome 2), une analyse bibliographique des pressions affectant les différentes espèces d'oiseaux du site (dans le tome 1).

Le croisement de ces deux analyses, afin de détailler un impact local potentiel sur les enjeux du site est à présent à réaliser au regard des objectifs de conservation, avec la définition de mesures de gestion qui devront agir sur ces impacts.

- 2.4. Echanges avec la salle

CRPMEM : Dans le cadre des recours judiciaires en cours contre les parcs éoliens en mer, il ressortirait que la réglementation autorise un quota de prélèvement de certaines espèces protégées. Comment ces quotas ont été définis ?

DREAL NOR : Il n'y a pas eu de quotas de prélèvement d'espèces, autorisé ou défini dans l'instruction des projets de parcs éoliens en mer. En revanche, une dérogation à la réglementation espèces protégées a bien été rédigée, dans le cadre de ces projets d'intérêt public majeur qui risquent d'amener à de la perturbation ou destruction d'espèces réglementées. Toutefois, cette dérogation n'exonère pas des suivis mis en place pour définir l'impact réel du projet. Sur le milieu terrestre, ce type d'arrêts donne obligatoirement lieu à des mesures de compensation. En mer, ce type de mesures n'est pas maîtrisé et est donc plus compliqué à mettre en œuvre. La dérogation espèces protégées est donc mise en place de manière préventive, à la suite de l'estimation des impacts des projets.

CRPMEM : Ce n'est pas très clair. Et que se passera-t-il si la pêche a un jour à faire ces dérogations !?

DREAL NOR : Un projet éolien et une activité d'exploitation ne sont pas vraiment comparables. Comme l'agriculture en milieu terrestre, la pêche en milieu marin est une activité d'exploitation du milieu non soumise à des dérogations espèces protégées, notamment lié à un historique de présence très ancien. En outre, l'objectif premier de toute analyse de projet soumis à autorisation environnementale est bien d'éviter de prendre une dérogation, et de dérouler de manière optimale la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser). La notion de quota est valable à terre pour ensuite estimer les dommages occasionnés et dimensionner les mesures compensatoires. Les Conseils de protection de la nature (CNPN et CSRPN), sont consultés pour les dérogations espèces protégées, et donnent des avis sur les différents projets et les mesures compensatoires associées. Au sein des sites Natura 2000, les analyses des risques de porter atteinte aux enjeux par les activités de pêche professionnelle joueront le rôle d'étude des interactions avec les habitats et espèces protégées.

FNE : Que dire de la pollution lumineuse ? Et particulièrement de la pollution lumineuse issue des villes littorales. Que dire de la problématique des déchets et notamment des déchets dangereux comme ceux des décharges de Dollemerd qui contiennent des plastiques âgés, du fer qui a pu rouiller ? Et enfin, que dire des quantités importantes de galets qui sont en train de s'accumuler sur la plage du Havre, alors que cela ne se produisait pas auparavant, et que dans certaines autres zones, ce sont des dragages qui ont lieu ?

OFB : Pour la pollution lumineuse, elle fait partie des pressions qui sont considérées. Il est probable qu'une étude sur le sujet soit nécessaire pour avoir une meilleure idée de son impact sur les cycles biologiques des oiseaux. Sur les déchets dangereux des décharges de Dollemerd, l'impact sur les oiseaux dépend de la nature de ces déchets. Certaines espèces sont particulièrement sensibles aux plastiques (comme le fulmar boréal). Pour les autres types de déchets (contaminants, métaux etc.) les impacts sont méconnus en Seine Maritime, mais représentent une pression affectant les oiseaux dans la bibliographie. Enfin sur les galets, la plage du Havre ne fait pas partie de la ZPS. En revanche les flux hydro-sédimentaires, et leurs perturbations par l'artificialisation du littoral ont bien été décrits dans le document d'objectifs et seront pris en compte pour la suite des travaux.

DREAL NOR : Le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France travaille sur ces questions de modification des flux hydro-sédimentaires, et est plutôt l'organisme compétent sur la question.

CRPMEM : Les bancs de galets sont mouvants et peuvent bouger suivant les tempêtes, les coups de vent.

DDTM 76 : La DDTM réalise le suivi des cordons de galets, sur la plage du Havre notamment, et délivre également les autorisations de rechargement de plage en galets.

ELU SAINT-VALERY-EN-CAUX (Mr CABIN) : Les mouvements de galets sont effectivement très brusques. Dans le port de Saint-Valery-en-Caux, 20 000m³ de galets sont arrivés en une nuit avec un coup de vent d'Est, obstruant le port, alors que sur la commune proche de Saint-Aubin-sur-Mer, il n'y en a plus. Ce genre de phénomène est totalement nouveau.

CDL : Y-a-t-il encore la possibilité de faire des commentaires ?

OFB : Oui pour récupérer des remarques complémentaires, mais rapidement afin que les documents finalisés puissent être diffusés rapidement.

ELU SAINT-VALERY-EN-CAUX (Mr CABIN) : La différence entre populations sauvage et urbaine de goélands est bien notée. Il est en revanche certain que les populations urbaines se portent bien.

OFB : L'arrivée en ville des goélands est un phénomène qui a commencé dans les années 1960. Ce phénomène a d'abord concerné les communes littorales, puis d'autres communes plus dans les terres. Les dynamiques sont effectivement très différentes en ville et dans le milieu naturel et des gestions différentes sont à adopter entre les deux milieux. Les travaux dans les futurs groupes de travail et avec les communes du site seront importants pour avoir une réponse globale à ce paradoxe. Il est probable que la résolution de l'ensemble des problèmes passera par plusieurs politiques publiques et ne pourra être entièrement gérée par Natura 2000. La mise en place d'une bonne gestion sera un défi important mais dont dépendra la bonne conservation des enjeux (pour lesquels la France a pris un engagement à l'échelle européenne).

ELU SAINT VALERY EN CAUX (Mr CABIN) : C'est effectivement une bonne réponse pour aborder le problème sur le long terme, mais les élus sont appelés à répondre aux problèmes posés par les goélands sur du court terme.

GONM : Eviter le report des populations de goélands sauvages vers les populations urbaines est un défi pour lesquelles les villes ont aussi des réponses à apporter comme la gestion des déchets.

Mme NICOLI : Ce diagnostic aujourd'hui met le problème sur la table et la gestion en concertation, en associant toutes les parties prenantes, est bien au cœur de la politique Natura 2000. Il y a beaucoup de pédagogie à avoir pour expliquer cette chute des populations alors que la situation est inverse dans les villes. Le dérangement des personnes est réel et est à intégrer dans les groupes de travail. Il faut poursuivre le diagnostic, et le dialogue avec les collectivités locales, augmenter la compréhension de cette espèce protégée, mais au comportement agressif.

CRPMEM : Ces espèces sauvages ont en commun des réflexes de protection ; aujourd'hui elles sont souvent surprotégées ; par exemple on les nourrit en ville.

Mme NICOLI : C'est effectivement un élément d'éducation de la population, pour arrêter les nourrissages.

Communauté de communes Côte d'Albâtre : La pédagogie est un axe important à développer. Les mairies seront à associer car la gestion des goélands relève de la police municipale, ce qui pourra toucher de nombreux usagers. Ce problème est également à intégrer dans les plans locaux d'urbanisme.

Mme NICOLI : Il est important de ne pas favoriser l'installation des goélands en ville, en améliorant la gestion des déchets, l'urbanisme en ville et en augmentant l'attractivité des espaces naturels. Cela nécessite la contribution de chacun et l'intégration de tous les acteurs pour avoir une gestion concertée des zones naturelles et urbanisées, et que les recommandations issues de ces travaux soient mises à disposition pour l'ensemble des collectivités.

OFB : Tous les participants du COFIL sont invités dans les groupes de travail. Nous veillerons également à assurer une cohérence des politiques publiques, y compris celles qui s'appliquent hors de la ZPS.

Mme NICOLI : Cette démarche souligne bien l'intérêt de faire des recommandations au sein du site et hors site pour s'emparer de l'intégralité de la gestion.

CSLN : Un problème est relevé sur le diagnostic de mauvais état écologique des eaux marines. En effet le protocole DCE établi pour les macro-algues subtidales n'est pas adapté sur notre littoral et la correction par dire d'expert et diagnostic des macro-algues intertidales, a amené la zone à être considérée en bon état écologique.

AESN : Le rapport fourni par Ifremer est expertisé par les experts du MNHN. Ceux-ci sont en train d'étudier les données pour adapter le protocole macro-algues subtidales pour cette zone et ainsi la qualifier via des suivis de terrain.

OFB : La remarque est bien notée, et une modification du diagnostic sera faite. Est-ce possible de transmettre un mail avec les pages concernées ?

FNE : Que dire des émissions radioactives ? Avez-vous utilisé les données ACRO (observatoire citoyen) ?

OFB : Pour établir le diagnostic lié aux CNPE, nous avons utilisé les diagnostics environnementaux qui sont produits chaque année par EDF. Nous n'avons pas connaissance d'études de l'ACRO.

[Remarque post réunion : à la suite d'une vérification, il n'y a pas de données ou d'études de l'ACRO sur notre littoral. La dernière réalisée datant de 2012, à la suite d'un incendie, était une analyse de prélèvement d'herbes à proximité de la station de Paluel, et n'a pas relevé de dépassements significatifs d'ions radioactifs.]

3. Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs

Il est relevé que des échanges sont en cours par courriel, à la suite de la transmission des diagnostics pour ce COFIL, sur 3 parties particulières :

- Sur l'écriture de la partie sur l'activité de production électrique par les centrales nucléaires (CNPE Paluel)
- Sur l'écriture de la partie relative à l'activité de chasse (FDC 76)

- Sur un tableau récapitulatif de l'activité saisonnière de pêche professionnelle (CRPMEM).

M. DUSART propose aux membres du COFIL la validation de ces deux tomes du document d'objectifs.

Sous réserve des remarques précédentes, et de la prise en compte de celles relevées dans ce compte-rendu (FNE, CSLN), le Comité de Pilotage adopte les 2 premiers tomes du document d'objectifs.

4. Présentation du programme de travail pour l'année

À la suite de ce second comité de pilotage, l'année 2021 sera consacrée à l'élaboration du programme de mesures et de la charte Natura 2000. L'objectif est de concrétiser ces travaux par un comité de pilotage de validation en fin d'année 2021.

Le site passera par la suite en animation, et il est prévu de mutualiser le comité de pilotage d'animation avec celui du Littoral Cauchois.

5. Questions diverses

Les questions diverses ont été traitées au fur et à mesure de la réunion.

Mme NICOLI et M. DUSART remercient les opérateurs pour le travail accompli et la présentation, ainsi que l'ensemble des présents pour leur participation à cette réunion et aux différents travaux dans les groupes de travail.

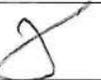
Mme NICOLI et M. DUSART remercient les opérateurs pour le travail accompli et la présentation, ainsi que l'ensemble des présents pour leur participation à cette réunion et aux différents travaux dans les groupes de travail. mettre les feuilles d'émergence



NATURA 2000
Réunion du comité de pilotage de la ZPS du Littoral Seino-Marin
le 5 octobre au Havre
FEUILLE D'EMARGEMENT

Sous-préfecture du Havre
95, Boulevard de Strasbourg
CS20032
76083 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 13 34 56

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CC 01 – 50115 Cherbourg-Octeville Cedex
Tél. : 02.33.92.60.61
Télécopie : 02.33.92.59.26

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
DDTM 76	Mme Christèle FERNANDEZ	Christele.fernandez@seine-normandie.gouv.fr	Présente
Syndicat Mixte Littoral Normand	Mme Elise RENAULT , chargée de mission opérateur du site Natura 2000	e.renault@conservatoire-du-littoral.fr	Présente
Agence de l'eau Seine Normandie	M. Yann JONCOURT	Joncourt.yann@aesn.fr	Présent
Communauté de commune de la côte d'Albâtre	M. POUCHARD Cédric	Cedric.pouchard@cote.albatre.com	Présent 
EDF-CNPE Paluel	Mme VEREL Claire	claire.verel@edf.fr	Présente 
Fédération de Chasse	M. SAUTREUIL Philippe	psautreuil@fdc76.fr	Présent 
Commune de Veules-les-Roses	Mme Patricia DUFLO	mairie@veules-les-roses.fr	Présente 
Conservatoire d'Espace Naturel de Normandie Seine	Mme COURCOUX Caro		Présente 
Commune de Saint-Valéry-en-Caux	M. CABIN		Présent 
Cellule de Suivi du Littoral Normand	Mme Emeline POISSON	Emeline.poisson@csln.fr	Présente 

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Sous-préfecture du Havre	Mme Vanina NICOLI , Sous-préfète Mme Marie-France MOREL	marie-france.morel@seine-maritime.gouv.fr	Co-présidence COPIL ✓ présente ✓
Préfecture maritime MmdN	M. Thierry DUSART adjoint au PREMAR pour l'action de l'État en mer Mme Héloïse BENOIST , « Gouvernance - planification du développement des espaces maritimes - environnement marin »	Thierry.dusart@intradef.gouv.fr heloise.benoist@intradef.gouv.fr	co-présidence ✓ présente ✓
DREAL Normandie	Mme Olga LEFEVRE PESTEL , cheffe de service ressources naturelles Mme Sandrine ROBBE , adjointe au chef de pôle mer et littoral Mme Jessica LAMBERT , chargée de mission mer et littoral	Lefevre-pestel.olga@developpement-durable.gouv.fr sandrine.robbe@developpement-durable.gouv.fr jessica.lambert@developpement-durable.gouv.fr	Présente, intervenant ✓ Présente ✓ Présente, intervenant ✓
OFB-délégation de façade Manche Mer du Nord	M. Antonin GIMARD , Chargé de mission M. Christophe AULERT , directeur de la délégation de façade	Antonin.gimard@ofb.gouv.fr christophe.aulert@ofb.gouv.fr	Présent, opérateur Natura 2000, intervenant ✓ X
CRPMEM Normandie	M. Olivier BECQUET (Vice-Président) M. Lucas Teyssere (Chargé de missions)	olivier.becquet@comite-peches-normandie.fr lucas.teysseire@comite-peches-normandie.fr	Présent ✓ présent, opérateur Natura 2000 associé, intervenant ✓

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Commune de Quiberville	M. JF BLOC		Excusé
Conseil départemental 76	M. Bertrand BELLANGER		Excusé
CCI Rouen Métropole	Mme Nadia MAFFEI	Nadia.maffei@normandie.cci.fr	Excusée
FNE N	Mme Leroy Annie		Présente X
Elcebat	M. Razzi Serge		Présent. X
DIRM-SML	Mme YOUNSI		Présente X
St Pierre en pays	M. Favoy		Présent X
Groupe amitiés Normand	M. Gallien		Présent X
DIRM	Mme Tessier		Présente X

3.3 Compte-rendu du comité de pilotage du 29/11/2022

Comité de Pilotage Natura 2000 en mer

Zone de protection Spéciale

FR2310045 « Littoral Seino-Marin »

FÉCAMP, 29/11/2022

Sous la présidence de :

- M. Thierry DUSART, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer, administrateur général de 1^{ère} classe des affaires maritimes, représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;
- M. Gilles QUENEHERVE, sous-préfet du Havre, représentant le préfet de Seine-Maritime ;

Objet

Proposition de validation du tome 3 : « Objectifs et mesures de gestion » et du tome 4 : « Charte Natura 2000 » du Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale Littoral Seino-Marin.

Ordre du jour :

- 1- Accueil - Propos introductifs
(Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord – Préfecture de Seine Maritime)
- 2- Présentation du programme de mesures et de la charte Natura 2000
(Office Français de la Biodiversité)
 - a. Tome 3 : Objectifs et Mesures de gestion
 - b. Tome 4 : Charte Natura 2000
- 3- Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs
(Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord – Préfecture de Seine Maritime)
- 4- Présentation du programme de travail pour l'année
(Office Français de la Biodiversité et DREAL Normandie)
- 5- Questions diverses

1. 1 - Accueil - Propos introductifs

M. Quénéhervé (*Sous-préfet du Havre*) introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence, ainsi que la mairie de Fécamp pour la mise à disposition de l'auditorium du musée des pêcheries.

M. Roussel (*maire de Fécamp*) est heureux d'accueillir aujourd'hui le COPIL de ce site Natura 2000, Fécamp étant géographiquement situé en son milieu. Cette politique et ce site rejoignent l'objectif de protection de notre littoral, notamment sa biodiversité. L'ambition de Natura 2000, visant à protéger cette richesse, en permettant la cohabitation avec les activités rejoint d'ailleurs la politique de la ville de Fécamp. La ville porte également l'ambition d'aller sans délai dans l'application d'actions concrètes, et la mairie exprime donc une attente particulière du programme de mesure d'actions concrètes.

M. Quénéhervé rappelle les précédentes étapes ayant menées aux travaux d'écriture du Document d'objectifs (DOCOB).

M. Dusart (*Adjoint au préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord*) s'associe aux mots de remerciement. Il rappelle la gouvernance commune du préfet de Seine Maritime et le préfet maritime, l'intérêt de cette zone pour la faune et la flore, avec des espaces remarquables réunissant plusieurs enjeux liés aux oiseaux marins qu'ils soient nicheurs, hivernants ou en migration (fulmar boréal, mouette tridactyle le goéland argenté, grèbes). L'objectif de ce COPIL est de proposer au comité de pilotage la validation des tomes 3 (mesures de gestion) et 4 (charte Natura 2000) du DOCOB avant l'approbation par les préfets.

Un tour de table est ensuite effectué pour permettre à chaque personne de se présenter (cf. Annexe – fiche de présence).

Mme Lefèvre Pestel (*chef de service Ressources naturelles de la DREAL Normandie*) remercie les représentants des préfets et rappelle la forte implication de la DREAL Normandie pour cette politique Natura 2000 en mer, pour le compte des préfets. Afin de réussir à appliquer concrètement cette politique, elle rappelle l'importance de doter chaque aire protégée d'un document de gestion. Natura 2000 s'inscrit dans les autres politiques publiques relatives à la biodiversité comme les Plans d'Action terrestres et maritimes des Stratégies des Aires Protégées.

2- Présentation du programme de mesures et de la charte Natura 2000

Les groupes de travail ayant permis de co-construire le programme de mesures proposé sont rappelés.

2-a) Tome 3 : Objectifs et mesures de gestion

Cf. Présentation

Les tomes 1 et 2 du Document d'objectifs ont permis d'identifier l'ensemble des activités présentes sur le site, ainsi que l'ensemble des enjeux écologiques. Ces derniers ont été regroupés selon leur utilisation du site. Ainsi, lors du groupe de travail dédié aux objectifs à long terme (OLT) du site, différents objectifs ont été écrits :

- Pour les enjeux nicheurs, dont les espèces phares sont le fulmar boréal, le goéland argenté et la mouette tridactyle, l'OLT n°1 est de : « Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux nicheurs sur la ZPS »
- Pour les enjeux hivernants, dont les espèces phares sont le fulmar boréal, la mouette tridactyle, le goéland argenté, les plongeurs catmarin et arctique, les grèbes esclavon et huppé, l'OLT n°2 est de : « Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux hivernants sur la ZPS »
- Pour l'ensemble des espèces, l'OLT n°3 est de « Restaurer et protéger des zones fonctionnelles et les capacités d'accueil du site ». Par zones fonctionnelles, il est entendu les zones de repos, d'alimentation et de nidification.

A partir de ces objectifs, les mesures de gestions ont été construites sur la base d'un croisement avec les pressions existantes sur le site, de ce qui se faisait ailleurs, des commentaires des acteurs lors des réunions de construction du document.

Ces mesures ont été ensuite explicitées au sein de plusieurs rubriques (détails, calendriers, partenaires imaginés etc.), dans des fiches mesures, ordonnées en 5 catégories (protection et restauration de la biodiversité, amélioration des connaissances, communication, animation, suivis) et comprenant plusieurs rubriques.

Les mesures ont été par la suite détaillées une à une par l'OFB (cf. présentation) :

Protection et restauration de la biodiversité

Mesure de gestion

Éléments présentés lors du COPIL

M1 - Réaliser une veille sur les projets et usages et informer les maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire.

M2 - Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les espèces d'intérêt communautaire

M3 – Protéger des zones présentant un intérêt fonctionnel fort pour les oiseaux.

M4 - Évaluer les risques d'interactions entre les activités de pêche professionnelle et de loisirs, et les espèces d'intérêt communautaire, et prendre des mesures de gestion éventuelles découlant de cette analyse

M5 - Diffuser et promouvoir la (les) charte(s) Natura 2000

Cette mesure consiste à assurer une permanence de renseignement sur Natura 2000 pour tout porteur de projet ou acteur du territoire. L'objectif est d'informer, de suivre les réalisations des projets, et de restituer au comité de pilotage ce qui aura été suivi sur le territoire.

3 grandes sous actions ont été identifiées en GT : accorder le ramassage des déchets et les enjeux oiseaux, coordonner les ramassages associatifs sur les zones d'accumulation des déchets, restauration des possibilités de nidification (éboulements récents). Fortement discutée en GT, elle vise à protéger les zones présentant un intérêt fonctionnel fort pour les oiseaux (ex : limiter les dérangements dans les zones fonctionnelles, notamment en nidification). Elle permettra de prendre des mesures sur certaines activités non-soumis à évaluation des incidences et présentes sur le site (ex : drones de loisir). Objectif : concilier les usages avec protection des oiseaux, les modalités restent à définir.

Cette mesure vise à évaluer les risques d'interactions entre les activités de pêche professionnelle et loisir et les espèces d'intérêt communautaire et prendre les mesures de gestion éventuelles.

Dans l'attente des premières analyses qui seront produites au niveau national, cette évaluation sera réalisée en phase d'animation.

Cette mesure sera détaillée plus spécifiquement lors de la 2^e partie de la présentation dédiée à la charte Natura 2000.

Amélioration de la connaissance

Mesure de gestion

Éléments présentés lors du COPIL

M6 - Participer et contribuer aux études visant à mieux connaître les interactions entre les parcs éoliens et les oiseaux et plus globalement les effets cumulés sur ces derniers

M7 - Améliorer la connaissance des espèces à enjeux et de leurs zones fonctionnelles en mer

M8 - Améliorer la connaissance sur les usages, ainsi que les interactions entre les activités et les enjeux.

Objectifs : participation de l'animateur aux études sur les interactions entre les parcs éoliens et les oiseaux marins (programmes de suivis locaux et veille sur les connaissances scientifiques).

Suivi des effets cumulés (notamment sur les oiseaux marins), des travaux nationaux sur la mise en place d'une méthodologie « impacts cumulés » et d'en viser une application locale. Ces connaissances seront restituées au moyen d'une newsletter pour les membres du COPIL.

Objectifs : améliorer la connaissance des espèces et leurs zones fonctionnelles en mer. Notamment des oiseaux migrateurs et des zones fonctionnelles au large (via études, télémétrie, radiométrie, radars).

C'est mesure « chapeau » sur les manques locaux de connaissances. Elle vise ainsi à étudier les interactions entre les oiseaux marins et l'évolution des bancs de galet, les activités de loisirs, les contaminants, la pollution lumineuse et la pollution sonore.

M9 - Rassembler les connaissances et développer une approche cohérente mais différenciée de la gestion des populations de laridés entre le milieu naturel et le milieu urbain

Objectifs : répondre aux particularités des goélands qui ont une dynamique très négative en milieu naturel mais très positive en milieu urbain (amenant à des soucis de cohabitation). Cette mesure vise à faire Pédagogie sur cette perception et synthèse européenne de ce qui se fait ailleurs afin de proposer des idées de gestion et des outils de communication aux collectivités.

Communication

Mesure de gestion

Éléments présentés lors du COPIL

M10 - Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin

Ces trois mesures ont été présentées conjointement pour expliquer la logique globale de communication en phase d'animation.

- M10 vise à inventorier et créer des supports de communication et de sensibilisation (panneaux, guide de reconnaissance, vulgarisation etc).
- M11 vise à mobiliser les acteurs associatifs et éducatifs pour les sciences participatives et la création d'aires marines éducatives.
- M12 vise à organiser la sensibilisation du grand public via un réseau d'action et de communications

M11 - Engager la société locale dans la récolte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site

M12 - Sensibiliser le grand public et les acteurs du site aux enjeux et fonctionnalités liées aux oiseaux

Animation

Mesure de gestion

Éléments présentés lors du COPIL

M13 - Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres acteurs (gestionnaires d'AMP, porteurs de projet, services de l'état etc.) à travers le développement d'outils et d'actions en commun

Ces trois mesures ont été présentées conjointement pour expliquer leur logique globale en phase d'animation.

- M13 vise à mutualiser au maximum les actions avec les autres gestionnaires .
- M14 vise à participer à toutes les autres politiques publiques pouvant avoir une interaction avec les enjeux de Natura 2000.
- M15 vise à faire inscrire les réglementations liées aux enjeux dans les plans de contrôle et relayer les besoins en police de l'environnement marin.

M14 - Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000

M15 - Renforcer la prise en compte de la gestion du site dans la planification et actions de police environnement

Suivis

Mesure de gestion

Éléments présentés lors du COPIL

Et enfin cette mesure vise à écrire et déployer le tableau de bord du site et ces suivis associés. Objectifs, sur la durée de vie de ce DOCOB :

- Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces d'intérêt communautaires
- Suivre l'évolution des enjeux du site
- Suivre l'impact et la bonne réalisation des mesures de gestion décidées.

➤ Temps d'échange sur les mesures

France Nature Environnement pointe un manque de cohérence globale des politiques publiques de l'environnement. Ce manque est présent partout en Normandie mais particulièrement en Seine-Maritime. Pourquoi les DOCOB Natura 2000 sur les habitats et les oiseaux sont-ils si déliés ? Pourquoi s'arrêter si brutalement au Cap d'Ailly ? Cela ne permet pas aux gens de comprendre et pose des soucis dans la communication.

M. Dusart indique que deux directives européennes s'appliquent et que les sites sont désignés en fonction de leur intérêt. Il rappelle qu' en Manche et Mer du Nord, 38 % des eaux sont désignées en aires marines protégées, ce qui est conséquent.

Le Conservatoire du Littoral indique que le DOCOB pour le site Littoral Cauchois (désigné au titre de la Directive Habitats Faune Flore) a été validé en 2012, ce qui ne permettrait pas, à l'époque de phaser les calendriers. Cependant le travail est quotidien entre les animateurs et la recherche d'actions communes est constante.

France Nature Environnement indique que la logique hydrosédimentaire n'apparaît pas dans les mesures de gestion. L'évolution des cordons de galet, les constructions bloquant leur circulation, l'évolution de l'estran ainsi que le lien avec l'érosion des falaises ne sont pas assez abordés.

L'OFB répond que ces remarques ont déjà pu être faites lors du groupe de travail de décembre 2019. C'est suite à ces remarques qu'une des sous-actions de la mesure 8 vise à retranscrire ces liens. Pour permettre la présentation de l'ensemble des mesures, il a fallu être synthétique, mais il s'agit bien de l'ambition de cette sous-action. De plus, de nombreux acteurs seront à impliquer ici comme le Réseau d'Observation du Littoral Normand Picard.

France Nature Environnement indique que cette sous-action devrait avoir une priorité maximale.

La Fédération Départementale des Chasseurs interroge sur les données qui existent au sein des parcs éoliens en mer, notamment les données du radar ornithologique installé par le parc.

L'OFB confirme qu'il y a un bien un radar déjà installé sur le mât de mesure du parc éolien en mer de Fécamp. D'autres actions de connaissance des zones fonctionnelles en milieu marin seront portées dans le cadre de la mesure M7. De plus, il y aura d'autres données récoltées dans le cadre du projet MIGRATLANE, visant à étudier les oiseaux migrateurs en mer à l'échelle des parties françaises de la Manche et de l'Atlantique. Ce programme est porté dans le cadre de l'installation de l'Observatoire National de l'éolien en mer qui intègre également tout un pôle d'étude qui va travailler sur le milieu marin.

Éoliennes Offshore des Hautes Falaises précise que les données radar ne sont cependant pas encore disponibles aujourd'hui. En effet, la complexité du calibrage a fait glisser le calendrier, et il est préférable d'attendre l'ensemble des données ainsi que le rapport les analysant. Dès que ces résultats seront connus, ils feront l'objet d'une transmission en comité scientifique et comité de suivi. En revanche, les autres suivis réalisés sur les oiseaux marins (survols, suivis de l'avifaune nicheuse) sont déjà disponibles et ont été diffusés aux membres des instances de suivi. De plus, le parc réalise également des suivis expérimentaux à l'aide d'un drone et d'une caméra thermique, pour repérer les oiseaux nicheurs des falaises.

Le Conservatoire du Littoral pose la question du contenu de la newsletter, et demande si elle sera uniquement dédiée au suivi de l'éolien en mer.

L'OFB répond que cette newsletter contiendra une rubrique liée à l'éolien en mer, mais contiendra également beaucoup d'autres informations sur l'animation du site et l'application des mesures de gestion, comme le suivi de l'information aux porteurs de projet, la production des outils de communication, etc. Il est pour l'instant envisagé d'en produire 2 par an.

Le Conservatoire du Littoral pose la question du champ d'application de l'étude de l'interaction des contaminants, et des substances entendues derrière ce mot ?

L'OFB répond qu'il s'agit de l'ensemble des molécules que l'on peut retrouver dans l'environnement (métaux, hydrocarbures, phyto-sanitaires etc.). Il s'agit ici surtout de synthétiser l'ensemble des études réalisées, sans s'interdire d'en conduire d'autres. Par exemple, des suivis de la contamination des mouettes tridactyles ont été réalisés, dans le cadre du dispositif de suivi du Document Stratégique de Façade, à Boulogne-sur-mer. Cela concerne également les microplastiques, la façade Manche Mer du nord étant particulièrement touchée, avec les suivis réalisés sur les fulmars boréaux, montrant que 100 % de leurs estomacs contenaient des particules plastiques.

France Nature Environnement demande si les impacts de la radioactivité seront intégrés ici.

Le Groupe Ornithologique Normand indique que des suivis avaient été réalisés à proximité de Flamanville, et qu'aucune problématique n'était apparue.

France Nature Environnement indique que la situation en Seine-Maritime est différente, avec un effet d'accumulation entre Paluel et Penly.

L'OFB précise que la question avait déjà été posée au moment de la validation du Tome II du document d'objectifs, et que les données, issues d'EDF et de l'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest) n'avaient pas montré de résultats.

La **Préfecture Maritime** pointe que les suivis des activités nucléaires sont importants et déjà réalisés. Il ne relève pas de la politique Natura 2000 de réaliser une évaluation du risque nucléaire.

Le **Conservatoire du Littoral** questionne sur la possibilité d'organiser un Comité de Pilotage commun entre Littoral Cauchois et Littoral Seine-Marin.

La **DREAL Normandie** répond que cette idée a effectivement été abordée lors du COPIL Littoral Cauchois de 2017. Mais ce n'était pas vraiment pertinent tant que les deux Documents d'objectifs n'étaient pas au même stade. En phase d'animation cela sera le cas et lors du prochain COPIL en 2025.

L'**OFB** précise que cette coordination pour une meilleure cohérence est également faite à l'échelle de la façade maritime pour obtenir, dans le cadre des suivis de projets ou de gestion des aires protégées, une cohérence sur les méthodes, les indicateurs.

2-b) Tome 4 : Charte Natura 2000

Cf. Présentation

La charte Natura 2000 est un élément obligatoire du Document d'objectifs, décrivant une série d'engagements volontaires, pour encourager les pratiques vertueuses sur le site. Toute personne morale ou physique peut y adhérer. Trois types de contenus sont présents dans la charte, dont les spécificités sont rappelées en séance (*cf présentation*).

Les engagements de bonnes pratiques sont au nombre de 3 :

- Je m'engage à respecter les points d'accès au site matérialisé (parking, balisage, sentiers reconnus, cales de mise à l'eau, etc.) ainsi que les voies le parcourant (chemins, tracés etc.)
- Je m'engage à éviter le dérangement de la faune. Pour cela, je consulte et diffuse les signes de dérangement, et je m'engage à adopter les bonnes pratiques associées.
- Je m'engage à informer et sensibiliser tout personnel, mandataire, prestataire, entreprise, client ou usager que je représente aux enjeux écologiques du site (notamment sur le site internet <http://reseau-manchemerdujord.n2000.fr/>), à la réglementation environnementale existante et aux bonnes pratiques à adopter pour la préservation du milieu marin et des espèces présentes.

Afin de permettre la mise en œuvre du second engagement, une fiche caractérisant les signes de dérangements, ainsi que les engagements, par moyens de transport et

par période de l'année est présente dans le document. Elles sont présentées en séance, moyen de transport par moyen de transport :

Type de moyen de transport	Période concernée	Comportement à adopter pour éviter le dérangement des oiseaux
A pied, à cheval	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m de la paroi des falaises pendant la période de nidification
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m des groupes d'oiseaux sur l'estran, de tout temps, pour éviter leur envol, - Je m'engage à retenir mes animaux et ceux de mes ayants droits (par une laisse ou en le gardant à 100m de moi) afin d'éviter absolument l'envol de groupes d'oiseaux, ou la prédation des nids à même le sol. - Je m'engage à ne pas camper, bivouaquer ou faire de feu sur le cordon de galets
		<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage, en phase de vol, sur l'ensemble du site, à éviter au maximum de descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises. - Si les conditions de vents me forcent à passer sous la ligne de crête, je m'éloigne de la paroi de la falaise au maximum, le plus rapidement possible. Pour l'atterrissage d'urgence sur la plage, j'adopte une trajectoire d'approche perpendiculaire au trait de côte.
Moyen aérien non motorisé	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> - Au cap Fagnet, je décolle dans la direction opposée au cap (ex : vers l'Est si je décolle du Val Saint Nicolas), et je m'engage à ne pas descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises entre la Porte à la Reine et le Cap Fagnet. - Au cap d'Antifer, je m'engage à ne pas descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises entre la Jetée du port d'Antifer et la plage du Tilleul.
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à ne pas décoller si le vent est inférieur à 16km/h, c'est à dire lorsque les conditions de vent vont me pousser à atterrir sur la plage. - Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les descentes ou le surplace
Drones	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à ne pas réaliser de survol, en reportant les opérations.
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les trajectoires en zig-zag, et les trajectoires verticales (montées ou descentes). - Je m'engage à maintenir mon drone à plus de 100m de la paroi des falaises, ainsi que des oiseaux.
		<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à ne pas survoler à moins de 300m des falaises (parois et crête) pendant la période de nidification.
Moyen aérien motorisé (hors drones)	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> - Je favorise les aéronefs silencieux et peu consommateurs en carburant.
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les descentes ou le surplace à moins de 300m des oiseaux
Moyen nautique non motorisé	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m des falaises, pendant la période de nidification.
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à ne pas m'approcher, si les conditions de mer le permettent, des radeaux d'oiseaux (regroupements d'oiseaux se reposant à la surface de l'eau) en restant 100m de distance.
Moyen nautique motorisé	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 300m des falaises, pendant la période de nidification.

Toute
l'année

- Je m'engage à ne pas m'approcher, si les conditions de mer le permettent, des radeaux d'oiseaux (regroupements d'oiseaux se reposant à la surface de l'eau) en restant à 300m de distance.

- Je m'engage à minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en utilisant un moteur le moins bruyant possible (privilégier les moteurs 4 temps par rapport aux 2 temps par exemple) et en limitant ma vitesse lorsque je navigue sur le site.

Les recommandations de bonnes pratiques sont au nombre de 9 (*cf présentation*).

Les engagements spécifiques, dits « loi Warsmann » n'existent aujourd'hui que grâce à un travail commun avec le littoral Cauchois, et pour l'activité de trails. Ils regroupent 6 recommandations et 13 engagements. En phase d'animation, si une activité est identifiée comme pertinente, rien n'empêchera de mettre également en place une charte dite « Warsmann ».

Enfin, pour adhérer à la charte Natura 2000, les CERFA, formulaires (mis à disposition dès que possible sur le site internet du site Natura 2000) et les documents d'identités devront être transmis à la DDTM 76.

➤ **Temps d'échange sur la charte Natura**

Le Conservatoire du Littoral interroge sur la différence entre les mesures d'éloignement de la falaise, décidées pour des raisons de sécurité, et les mesures d'éloignement de la falaise proposées dans la charte. En général, il est plutôt préconisé une fois et demi la hauteur de la falaise et donc parfois une distance supérieure à celle de la charte.

L'OFB précise qu'il s'agit bien d'une distance préconisée pour éviter le dérangement des oiseaux, mais que d'autres réglementations, non environnementales peuvent s'appliquer sur le littoral.

La Préfecture Maritime propose donc de rajouter, dans ces distances d'éloignement à la falaise une mention « sans préjudice des autres réglementations applicables ».

La commune d'Etretat indique qu'en pratique, à certains endroits, la distance de 100 m n'est pas appliqué ou applicable. Elle pose la question de ce qui est prévu pour les hélicoptères. L'été, à Etretat, de nombreux d'hélicoptères sont présents et dérangent la faune et les humains.

L'OFB précise que cette activité est soumise à évaluation des Incidences Natura 2000. Par exemple, dans le cadre du tournage de l'émission « La Carte Aux Trésors » en Seine- Maritime, une distance de 500 m d'éloignement aux falaises (500 m) ainsi que dans le choix des zones possibles d'atterrissage avaient été préconisés. En revanche, ce travail n'a pas été réalisé pour les baptêmes estivaux mentionnés, car l'opérateur n'a pas vu passer de dossier d'évaluation des incidences sur ce sujet.

La commune d'Etretat questionne sur les démarches à mettre en œuvre pour proposer des actions de ramassage de déchets. A la fois pour ne pas faire d'imPAIR

au regard des enjeux, mais également pour avoir un accompagnement dans la sensibilisation du public sur ces enjeux.

L'OFB prend bien volontiers acte de la demande de la commune. Il est possible pour l'animateur d'aller sensibiliser les structures et le grand public lors de ses actions. Il ne faut pas hésiter à se rapprocher de l'animateur. Sur les démarches à accomplir, il n'existe pas d'autorisation particulière relative aux ramassages de déchets. Certaines plateformes comme celle de l'association SurfRider fondation visent d'ailleurs à regrouper les initiatives similaires.

Éoliennes Offshore des Hautes Falaises indique qu'une de leurs mesures d'accompagnement vise également la facilitation d'actions de ramassage des déchets. Le parc est à disposition pour travailler avec les communes sur ce sujet.

La commune de Vattetot-sur-mer questionne sur la proximité du haut de falaises pour les pratiques agricoles, et des actions ou mesures proposées dans le cadre de Natura 2000.

L'OFB indique que ces zones agricoles ne sont pas situées au sein du périmètre du site Littoral Seino-Marin, mais en revanche, peuvent être situés au sein du site Littoral Cauchois (géré par le Conservatoire du Littoral). Toute bonne pratique est la bienvenue dans la gestion du site.

Le Conservatoire du Littoral indique que l'analyse des contaminants pourra peut-être également apporter des réponses au regard de l'activité agricole.

La commune de Saint Jouin-de-Bruneval demande comment est prise en compte la limite du site dans le cadre des activités de loisirs. Cette limite étant située sur la digue d'Antifer, la plage et la cale de mise à l'eau de Saint-Jouin sont exclus. Comment sont pris en considération les bateaux pouvant par la suite aller au sein du site ? Et la même interrogation existe sur les parapentistes qui pourraient décoller sur la commune.

Le Conservatoire du Littoral indique qu'à sa connaissance, il n'y a pas de site d'envol officiel au Cap d'Antifer. Cela n'empêche pas, malgré tout, des participants libres d'y décoller.

L'OFB confirme l'absence de site d'envol officiel, mais que les parapentistes ayant décollé hors du site peuvent être amenés à survoler la zone. L'objectif, comme pour les navires est bien de pouvoir intervenir sur tous les usages étant amenés à traverser le site, quel que soit leur point de départ. La limite administrativement fixée ne contraint pas d'agir également sur les parapentistes décollant à Aquacaux, ou les navires mettant à l'eau à Saint-Jouin-de-Bruneval, si l'incidence sur les enjeux du site est démontrée.

La commune de **Saint-Jouin-de-Bruneval** confirme que des décollages se font de partout. Elle pose également la question de la possibilité pour une commune de signer la charte Natura 2000, et demande si cela entraîne des obligations de contrôle pour la police municipale, déjà très sollicitée.

L'**OFB** indique que les communes peuvent tout à fait adhérer à la charte Natura 2000. La commune ne s'engage pas au titre de l'ensemble de ses habitants, mais bien en tant que structure morale. L'engagement relatif à la sensibilisation des usagers et des personnels est un engagement important et l'animateur sera attentif à accompagner au mieux les collectivités. En revanche cela ne se traduit pas par des obligations de contrôles, et il faudra, par la suite, creuser la question des prérogatives de la police municipale, pour identifier les actions et procédures qui pourraient être entreprises.

La commune de **Bénouville** indique que ses travaux sur la charte seront également intéressants dans le cadre de l'Opération Grand Site pour les falaises. Les 13 communes concernées s'engagent fortement dans ce processus, qui doit également être traduit par une charte. Une cohérence entre les deux serait appréciée.

3- Proposition de validation des Tomes 3 et 4 du document d'objectifs

Suite à ces présentations, la Préfecture Maritime propose de valider, avec intégration des quelques amendements relevés au cours de la séance, ces deux documents :

- Tome 3 : Objectifs et Mesures de gestion
- Tome 4 : Charte Natura 2000

⇒ **Le Comité de Pilotage valide à l'unanimité.**

La **Préfecture Maritime** propose aux structures ayant réalisé l'écriture du Document d'objectifs d'être également les animateurs du site en phase d'animation.

L'**OFB** répond que c'est effectivement le souhait de l'établissement de poursuivre son investissement pour ce site.

Le **Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins de Normandie** indique que l'investissement du comité des pêches est encore en cours de discussion, mais confirme la volonté de poursuivre les travaux sur Natura 2000. Le Comité sera, dans tous les cas pleinement engagé dans les travaux d'analyse des risques liés à l'activité de pêche.

4- Présentation du programme de travail pour l'année à venir

Cf. Présentation

Pour l'année 2023, les premiers travaux consisteront à achever la mise en page, de l'ensemble des tomes du document d'objectifs (incluant un tome 5 d'annexes), puis d'approuver ce document par les préfets, et les mettre à disposition, en version papier et sur le site internet du site Natura 2000 (reseau-manchemerdunord.n2000.fr)

Dans les premiers temps d'animation, il sera réalisé le tableau de bord, afin de prévoir les suivis écologiques, de diffuser la charte, et d'assurer les premières actions de communication. L'analyse des risques liés à l'activité de pêche ne devrait également plus trop tarder.

La DREAL indique que le prochain COPIL est prévu en 2025, et il est envisagé qu'il soit commun avec le Littoral Cauchois. L'idée étant, bien évidemment de maintenir les liens avec les acteurs du territoire d'ici là. D'ici ce COPIL, il est espéré que l'analyse des risques liés à la pêche pourra être réalisée sur les oiseaux marins, sur les mammifères marins et les poissons amphihalins sur le Littoral Cauchois.

5- Questions diverses

Le Conservatoire du Littoral demande sur un document synthétique, décrivant le document d'objectif mais en version très synthétique serait prévu ?

L'OFB répond qu'il s'agit effectivement d'un support de communication qui a été identifié, et que ce travail est bien prévu pour 2023.

M. Dusart indique également que la DREAL sera très bientôt mandatée pour porter une nouvelle démarche pour le marsouin commun. En effet, des analyses européennes ont identifié que la couverture de cette espèce par le réseau Natura 2000 présentait des lacunes. Le littoral de Seine Maritime étant assez fréquenté par cette espèce, les travaux se dérouleront dans le même secteur géographique, et pourra également faire l'objet d'un COPIL conjoint. Cette nouvelle démarche sera en phase avec le calendrier des autres sites Natura 2000.

M. QUENEHERVE et **M. DUSART** remercient l'OFB et la DREAL pour le travail accompli et la présentation qui se veut synthétique à leur demande. Les deux co-présidents de ce comité de pilotage clôturent ainsi la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à cette réunion et aux différents travaux dans les groupes de travail. Les participants sont alors invités à poursuivre la dynamique des échanges dans l'attente du prochain COPIL



Annexe – Fiche de présence



NATURA 2000

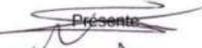
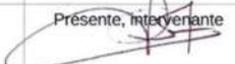
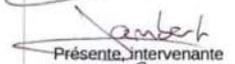
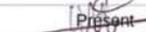
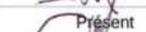
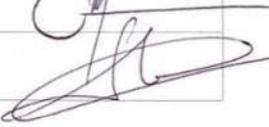
Réunion du comité de pilotage de la ZPS du Littoral Seino-Marin

le 29 novembre à Fécamp

FEUILLE D'EMARGEMENT

Sous-préfecture du Havre
95, Boulevard de Strasbourg
CS20032
76083 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 13 34 56

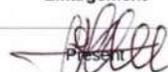
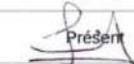
Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CC 01 – 50115 Cherbourg-Octeville Cedex
Tél. : 02 33 92 60 61
Télécopie : 02 33 92 59 26

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Représentants de l'Etat			
Sous-préfecture du Havre	M. Gilles QUENEHERVE , Sous-préfet Mme Marie-France MOREL	marie-france.morel@seine-maritime.gouv.fr	Co-présidence COPIL 
Préfecture maritime MmdN	M. Thierry DUSART adjoint au PREMAR pour l'action de l'Etat en mer Mme Laurène SIMON , adjointe bureau « Environnement marin – Gouvernance » Division « Action de l'Etat en mer »	Thierry.dusart@intradef.gouv.fr laurene1.simon@intradef.gouv.fr	co-présidence COPIL 
DREAL Normandie	Mme Olga LEFEVRE PESTEL , cheffe de service ressources naturelles Mme Jessica LAMBERT , chargée de mission mer et littoral	Lefevre-pestel.olga@developpement-durable.gouv.fr jessica.lambert@developpement-durable.gouv.fr	Présente, intervenante  Présente, intervenante 
DIRM MEMN/MICO	? Adèle noi sw		Présente 
DIRM MEMN	M. David SELLAM	D.Sellam@developpement-durable.gouv.fr	Présent 
DDTM 76 DML	M. Clément JACQUEMIN - directeur adjoint DDTM - DML	ddtm-directeur@seine-maritime.gouv.fr	Présent 
<i>Municipalité de Seannoisville sur Fécamp</i>	<i>Diérick PICHON Maire adjoint</i>	<i>dierrickpichon.maire@orange.fr</i>	

Sous-préfecture du Havre
 95, Boulevard de Strasbourg
 CS20032
 76083 LE HAVRE CEDEX
 Tel. : 02 35 13 34 56

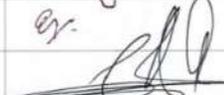
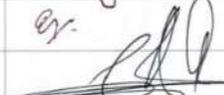
Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
 CC 01 – 50115 Cherbourg-Octeville Cedex
 Tel. : 02 33 92 60 61
 Télécopie : 02 33 92 59 26

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Etablissements publics et chambres consulaires			
OFB-délégation de façade Manche Mer du Nord	M. Antonin GIMARD, Chargé de mission	Antonin.gimard@ofb.gouv.fr	Présent, opérateur Natura 2000, intervenant
	M. Christophe AULERT, directeur de la délégation de façade	christophe.aulert@ofb.gouv.fr	Présent
CCI Seine Estuaire	M. Yves LEFEBVRE	llethuilier@seine-estuaire.cci.fr (assistante)	Excusé
Agence de l'eau Seine Normandie	M. Yann JONCOURT	Joncourt.yann@aesn.fr	Présent
Collectivités territoriales et leurs groupements / conseillers départementaux			
Conseil départemental 76	M. Alain BAZILLE (vice-président)	sarah.creusson@seinemaritime.fr (assistante)	Excusé
Communauté de commune de la côte d'Albâtre	M. LHEUREUX	Secretariat.President@cote-albatre.com	Excusé
Commune de Saint-Jouin-Bruneval	Mme Claire VANDENHAUTE - adjointe au maire	C.vandenhaut@st-jouin-bruneval.fr	Présente
	M. François AUBER - maire	b.lerat@st-jouin-bruneval.fr (assistante)	Présent
Commune de Vattetot sur mer	Mme Stéphanie CAYEUX - adjointe au maire	secretariat@vattetotsurmer.com <i>stephkurmer@gmail.com</i>	Présente
Commune de Saint Martin aux Buneaux	M. Pierre BAZIN - maire	commune.stmartinauxbuneaux@wanadoo.fr <i>Dono</i>	Présent

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Commune de Bénouville	M. Jean-Pierre LEDUC - maire	mairie.benouville76@wanadoo.fr	 Présent
Commune de Saint-Valéry en Caux	M. Jean-François OUVRY - maire	secretariat3@ville-saint-valery-en-caux.fr	Excusé
Commune de Sotteville sur mer	M. Pierre GAY -1 ^{er} adjoint au maire	pgay.mairie.sottevillemer@gmail.com mairie.sottevillesurmer@wanadoo.fr	 Présent
Commune de Veulettes sur mer	Mme Françoise GUILLOT - maire	info@ville-veulettes-sur-mer.fr	Excusée
Commune de Saint-Aubin-sur-mer	M. Joël DESCHAMPS	Mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr	Excusé
Syndicat Mixte Littoral Normand	Mme Elise RENAULT , chargée de mission opérateur du site Natura 2000	e.renault@conservatoire-du-littoral.fr	 A confirmer
Socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature			
CRPMEM Normandie	M. Quentin LLAVORI	quentin.llavori@comite-peches-normandie.fr	Présent, opérateur Natura 2000 associé 
Association Aquacaux	Mme Gwenn COUPRIE	gwenn.couprie.aquacaux@orange.fr	Présente
France Nature Environnement (FNE)	M. Gilles EUZENAT	gilles.euzenat@orange.fr fnenormandie@gmail.com	Présent

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Syndicat des énergies renouvelables	Mme Julie FRAIX - référente biodiversité	julie.fraix@enr.fr	Présente
Ligue de voile Normandie		hello@lvn.cool	A confirmer
Ports de Normandie (Syndicat mixte du port de Dieppe)			
Eolienne Offshore des Hauts de Falaises	Mme Raphaële PARIS Mme Camille Senn <i>Mathieu Gaviola</i>	Raphaela.PARIS.Externe@edf-re.fr Camille.Senn@edf-re.fr	
GRIEME (groupe de recherche et d'identification d'épaves en Manche est)	M. Dominique MAZIER M. François MATHIEU	dominique.mazier@grieme.org f.mathieu@grieme.org	
Personnalités qualifiées			
Cellule de Suivi du Littoral Normand	Mme Emeline POISSON	Emeline.poisson@csln.fr	Présente 
GONm	M. Fabrice GALLIEN	fabrice.gallien@wanadoo.fr	Présent 
FDC 76	Jordan DANIEL	jdaniel@fdc76.com	



Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Mairie Saint-Léger	BALIER Victor	victor.balier@orange.fr	B
Mairie ÉTAETAT	LE DAMANY Bernard	bernard.ledamany@ville-etretat.fr	
Mairie Fécamp	MARIS Cécile	cecile.maris@ville-fecamp.fr	ey. 
Mairie ÉTRETAT	Joël, JACOB	joel.jacob@ville-etretat.fr	
DEPARTEMENT	Florence DURAND	florence.durand@seine-maritime.fr	

ANNEXE 4

Comptes rendus des groupes de travail



4.1 Compte-rendu du groupe de travail « Oiseaux » du 03/07/2018



Groupe de travail Oiseaux du site Natura 2000 ZPS Littoral seineo marin

Veulottes-sur-Mer, le 3/07/2018

Ordre du jour :

- Rappel de la démarche Natura 2000 et calendrier
- Méthode de travail pour établir le diagnostic du patrimoine naturel
- Premiers résultats présentés
- Discussions / Prochaines étapes

Annexe : liste des personnes présentes

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles en téléchargement à l'adresse http://reseau-manchemerdu nord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps

1) Rappel de la démarche

Ouverture par la DREAL Normandie du groupe de travail et remerciement à Mme La Maire de Veulottes-sur-mer et vice présidente de la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, Française Guillot.

L'objectif de ce GT Oiseaux est de faire le point sur les données et informations importantes à analyser et renseigner pour établir un diagnostic du patrimoine naturel du site N2000 et d'identifier les espèces à enjeux via la méthode nationale de hiérarchisation (utilisée dans la DCSMM 2nd cycle). Cette hiérarchisation des espèces permettra de cibler les espèces pour lesquels des objectifs de conservation sont à définir. Il s'agit de faire ressortir les responsabilités du site N2000 pour lesquelles le gestionnaire doit développer une stratégie de gestion.

Après un tour de table, Morgane Remaud rappelle le périmètre du site Natura 2000 et les étapes de l'élaboration du DOCOB : élaboration des diagnostics du patrimoine naturel, des activités socio-économiques et usages, puis de la définition des objectifs de conservation et des mesures de gestion.

Planning prévisionnel :

- > Février 2019 : Élaboration des diagnostics et objectifs de conservation
- > Novembre 2019 : Définition des mesures de gestion et de suivi
- > Avril 2020 : Rédaction charte et tableau de bord du site, puis validation du DOCOB

La démarche Natura 2000 s'inscrit à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 pour plus de cohérence en termes de gestion et d'articulation avec les objectifs DCSMM.

2) Méthode de travail et présentation des premiers résultats

L'objectif et les éléments du diagnostic sont rappelés. Il doit comporter des informations sur l'écologie des espèces, afin d'identifier le rôle de la ZPS par espèce et par cycle de vie (hivernage, migration, nidification).

Pour identifier les enjeux et prioriser les efforts de gestion à mettre en œuvre, il est nécessaire de hiérarchiser les espèces entre elles, en utilisant la méthode de hiérarchisation validée au niveau national (méthode du GISOM), prenant en compte différents critères :

- La sensibilité/vulnérabilité de l'espèce,
- La représentativité du site,
- L'importance fonctionnelle du site.

À partir des données récoltées, un tableau de hiérarchisation des espèces est proposé (s'appuyant sur la méthode GISOM).

Attention, les données présentées sont issues de plusieurs études menées dans le cadre de la DCSMM à l'échelle de la sous-région marine, pour lesquels des colonies échantillons sont comptabilisées mais ne sont donc pas représentatives de l'ensemble des colonies de la ZPS Littoral seino-marin.

Les seules données finalement collectées de manière exhaustive dans le périmètre de la ZPS sont issues du rapport du GONm¹ qui date de 2011.

Phase de travail sur le tableau et échanges

A/ Espèces à enjeu pour la nidification

Les principales sources de données sont :

- La synthèse des données ornithologiques relatives à la ZPS, septembre 2011, GONm ;
- Les suivis oiseaux dans le cadre de la DCSMM : Fulmar boréal, Cormoran huppé et Grand cormora, Mouette tridactyle (GONm, BV, GON)
- Succès reproducteurs des colonies de Goéland marin en Normandie, 2014, GONm

Il est rappelé que la synthèse de 2011 du GONm fournit des données exhaustives sur l'ensemble du périmètre du site, tandis que les autres suivis sont réalisés sur des colonies échantillons à l'échelle de la façade et ne sont pas exhaustifs.

Le GONm indique que, concernant les laridés, les couples nicheurs connaissent une baisse très importante (argenté notamment), les données présentées dans le tableau ne sont pas à jour et la réalité des effectifs pourrait bien être différente.

Il serait, d'autre part, important pour ces espèces (Goéland argenté et marin) de prendre en compte les colonies urbaines, qui utilisent la ZPS comme zone d'alimentation et de repos. Actuellement, toutes les données récoltées dans les campagnes de suivis comptabilisent seulement les colonies sur site naturel.

Il y a une problématique récurrente concernant les goélands en milieu urbain qui provoquent des désagréments. Parce qu'il s'établit de plus en plus en ville, certains estiment que le Goéland n'est pas une espèce à enjeu et se posent la question de sa protection à proximité. Il est important de rappeler que les effectifs de Goéland argenté à l'échelle de la population nationale sont en forte diminution et que l'espèce a été déclassée au niveau de leur état de conservation UICN en quasi-menacé au niveau national et est classée en vulnérable sur la liste rouge de Normandie. C'est pourquoi, l'espèce est à considérer avec un grand intérêt et une attention particulière au vu de son évolution et de la dynamique de population fragile.

L'attraction des villes chez les goélands argentés et marins est souvent expliquée par une mauvaise gestion des déchets, la disparition à certains endroits des cordons de galets et des risques d'éboulement de la falaise (moins de site report), et un risque de prédation naturelle (renards ex.). Face à ces facteurs limitant le succès de reproduction, les laridés préfèrent aux sites naturels, les toits des villes chauffés, et les ordures laissées à l'abandon pour des questions de sécurité et de disponibilité de la ressource alimentaire.

Certaines espèces en reproduction sont situées en dehors de la ZPS, c'est le cas du Tadorne de Belon qui niche dans les vallées de la ZSC Littoral cauchois. Cette espèce faisant partie de la liste des oiseaux servant à la désignation de la ZPS, elle sera à prendre en considération.

1 Synthèse des données ornithologiques relatives à la ZPS, septembre 2011, GONm

Pour conclure,

- ⇒ À première vue, le **Fulmar boréal**, le **Goéland argenté** et la **Mouette tridactyle** sont les espèces nicheuses à fort enjeu pour le site Natura 2000, considérant les colonies importantes présentant un enjeu fort en termes de responsabilité du site. A noter que pour la Mouette tridactyle, c'est désormais la dernière colonie normande qui est située au Cap Fagnet (glissement de la population nicheuse au Nord –Cap Gris Nez Blanc Nez)
- ⇒ **Les données disponibles permettent d'appliquer la méthode de calcul pour la hiérarchisation de toutes les espèces, mais s'appuient sur des données vieillissantes (issues de la synthèse des données ornithologiques de 2011) et auraient besoin d'être mises à jour, notamment pour les Goélands argentés et marins, qui ont fortement évolués ces dernières années.**
- ⇒ **Il serait important de récupérer les résultats des suivis ornithologiques réalisés dans le cadre du projet éolien d'EOHFF (état initial et état de référence pour le diagnostic ; puis suivi des résultats pendant l'exploitation du parc éolien).**

B/ Espèces à enjeu pour la période d'hivernage et internuptiale

Les principales sources de données sont :

- Données Wetlands International 2010-2014 ;
- Synthèse des données ornithologiques relatives à la ZPS, septembre 2011, GONm ;
- Résultats des enquêtes Grèbes-Plongeurs (GONm)

Le GONm précise qu'il faut rajouter l'espèce de « plongeon catarctique », lorsque les catmarins et arctiques ne sont pas identifiables, qui concerne un certain nombre d'individus observés lors des enquêtes grèbes-plongeurs.

La Fédération de Chasse et le GONm sont favorables à un regroupement des deux tableaux traitant de l'hivernage et de la période internuptiale, étant donné la difficulté de distinguer les deux cycles pour chaque espèce et le manque d'information.

En effet, des lacunes de connaissances importantes sont signalées pour la migration internuptiale en raison du peu de connaissance des espèces en migration qui transitent par le site et l'utilise en halte migratoire. Le poste de suivi du Port d'Antifer n'est pas protocolé via les observations opportunistes de Trekellen, contrairement au protocole des anglais, très rigoureux et complet (3/sem pendant 1mois ½ (pendant les créneaux favorables))

En effet, selon les conditions météorologiques (vent), les observations sont très changeantes et il est donc très difficile d'estimer l'importance de la migration.

Il est important de récupérer des données :

- Après des porteurs de projets éoliens (Fécamp et Dieppe-Le Tréport) ;
- La Fédération de Chasse a lancé un appel à projet ;
- La CNPE peut avoir des données avifaunistiques dans le cadre de leurs suivis environnementaux ;
- Les données issues des campagnes CGFS (-> voir avec Sophie Poncet qui participe aux campagnes);
- données Wetlands des espèces hivernantes (même si elles sont à la côte, cela nous sera très utile pour mieux caractériser le nombre d'espèces et la fréquentation)

La Fédération de Chasse se demande quel système de radar sera utilisé dans le cadre du suivi du parc éolien de Fécamp ? Elle s'interroge notamment sur la performance technique du radar (portée, etc...)

Pour conclure,

- à la première lecture du tableau, il est plus difficile de cibler des espèces à enjeu car les données à échelle locale du site sont manquantes pour certaines espèces ;
- il est toutefois estimé que la Mouette tridactyle, Plongeon catmarin, catarctique, arctique, Grèbes, Fou de Bassan, Fulmar boréal sont des espèces à enjeu pour le site en hivernage, tandis que les Cormorans et sternes le sont davantage en période d'estivage ;
- certaines espèces indiquées dans le tableau ne sont pas pertinentes à hiérarchiser car représentant un enjeu trop faible : Chevalier guignette, Grèbe à cou noir, Grèbe jougris...

3) Questions et compléments à apporter

Il reste ainsi d'importantes lacunes de données pour correctement établir un diagnostic complet des espèces à enjeu aux différents cycles de vie :

Concernant les espèces hivernantes et en période inter-nuptiale, les données Wetlands nous permettraient de les combler.

- ⇒ Il est donc envisagé de déposer une demande de subvention FEAMP (art 80) pour récupérer les données.

Concernant les effectifs de couples nicheurs sur le site, il est envisagé de combler ces lacunes par :

- ⇒ Les données à récupérer auprès des différents acteurs, notamment EOHFF ;
- ⇒ Une campagne de prospection pendant la période de nidification sur la saison 2019 permettrait d'acquies des données exhaustives.

La validation du diagnostic prévu pour février-mars 2019 pourrait être décalée si on lance cette campagne pour la saison 2019, car l'exploitation des résultats repousserait à octobre la finalisation du diagnostic.

La DREAL indique que le calendrier a été validé par les préfets, il faudra examiner si on le fait évoluer pour avoir plus de temps pour l'acquisition de données.

4) Prochaine étape

Prochain GT fin septembre / début octobre

Fin de la réunion 12h20

4.2 Compte-rendu du groupe de travail « Usages » du 03/07/2018

GT Usages- ZPS Littoral seineo marin

3/07/2018

Ordre du jour :

- Rappel de la démarche Natura 2000 et calendrier
- Méthode de travail pour établir le diagnostic des activités socio-économiques
- Premiers résultats présentés
- Discussions / Prochaines étapes

Annexe : *liste des personnes présentes*

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles en téléchargement à l'adresse <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>

Rappel de la démarche

Ouverture par la DREAL Normandie du groupe de travail et remerciement à Mme La Maire de Veulettes-sur-mer et vice présidente de la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, Française Guillot.

L'objectif de ce GT Usages est de définir les données et informations importantes à analyser et renseigner pour établir un diagnostic des activités et des usages du site N2000.

Après un tour de table, Morgane Remaud rappelle le périmètre du site Natura 2000 et les étapes de l'élaboration du DOCOB : élaboration des diagnostics du patrimoine naturel, des activités socio-économiques et usages, puis de la définition des objectifs de conservation et des mesures de gestion.

Planning prévisionnel :

- > Février 2019 : Élaboration des diagnostics et objectifs de conservation
- > Novembre 2019 : Définition des mesures de gestion et de suivi
- > Avril 2020 : Rédaction charte et tableau de bord du site, puis validation du DOCOB

La DREAL indique que le calendrier a été validé par les préfets, il faudra examiner si on le fait évoluer pour avoir plus de temps pour l'acquisition de données (vu au GT oiseaux)

La démarche Natura 2000 s'inscrit à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 pour plus de cohérence en termes de gestion et d'articulation avec les objectifs DCSMM.

Méthode de travail pour l'élaboration du diagnostic socio-économique

3 catégories d'activités sont proposées :

- Activités professionnelles (pêche maritime embarquée, culture marine...)
- Activités récréatives et sportives (navigation de plaisance, pêche de loisir, sports et loisirs, chasse sur le DPM)
- Autres (récif artificiel, AEM et défense, épaves)

L'objectif du diagnostic socio-économique est d'identifier les conflits d'usages potentiels et les interactions avec les espèces Natura 2000 (positives ou négatives). Ces éléments permettront une

analyse plus poussée de croisement activités – espèces, et ensuite de définir des objectifs et des stratégies de gestion, en identifiant des leviers d’actions pour agir.

Pour cela, il est nécessaire d’avoir des connaissances sur les activités présentes dans la ZPS qui ont une interaction avec les espèces, de les caractériser qualitativement (description de l’activité, emprise spatiale, effort/intensité,...) et de comprendre les liens entre activités et espèces.

Ce premier GT a pour but de faire un point sur les informations existantes et les sources de données qui pourront être mobilisées pour renseigner les caractéristiques des activités/usages. Selon les interactions avec les espèces Natura 2000 (positives ou négatives), un niveau d’information requis est renseigné par activité/ usage pour hiérarchiser les activités/usages importants à analyser dans le diagnostic (ex. une analyse des interactions de l’activité des l’éolien en mer sera plus poussé que pour l’activité des granulats marins, ainsi le niveau d’information requis pour décrire l’activité de l’éolien en mer sera plus élevé).

Présentation des données/informations existantes

Présentation du tableau et discussions

De manière générale, le niveau de connaissance sur les activités soumises à déclaration semble relativement bon. Par contre, pour celles non encadrées par une autorisation ou une réglementation, des enquêtes complémentaires semblent nécessaires à mener.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES Cultures marines

L’activité aquacole est peu développée actuellement (zone peu propice). Il existe un élevage d’huître à Veules les Roses (5 entreprises, 350 t/an) dont les concessions sont soumises aux problèmes d’ensablement et de qualité d’eau (E. coli). Deux nouveaux sites potentiels ont été identifiés pour le développement de l’activité (étude du conseil départemental de la Seine-Maritime) : Veules les Roses – Sotteville sur mer (6,1 ha) et Quiberville – Saint Aubin sur Mer (67,2 ha). Expérimentation de la mise en place d’une production d’huître => prise en compte des enjeux sanitaires, environnementaux, zootechniques.

En pisciculture, ferme marine d’Aqua-caux : élevage de turbots, visites et ventes de produits.

Actuellement peu d’interaction avec les oiseaux, mais il peut y avoir du dérangement et perte d’habitat fonctionnelle (si les sites sont installés sur des zones d’alimentation par exemple, mais pour l’instant, ce n’est pas le cas), et des risques de prédation (si élevage de moules).

- ⇒ **Prise de contact auprès d’Aqua-caux et du CRC Normandie pour compléter le diagnostic**
- ⇒ **Le niveau d’information requis dans le diagnostic est modéré (plutôt qu’élevé-indiqué dans le tableau)**

Pêche professionnelle en mer

Deux sources d’informations sur lesquelles il est possible de s’appuyer pour caractériser l’activité :

- L’Ifremer avec les données géolocalisées issues de la DPMA - données VMS (bateaux de grande taille) et les bateaux non géolocalisés qui sont composés majoritairement de petite unité dépendante de la zone pour lesquels un ordre de grandeur est établi.

- Les données Valpena sont constituées par des enquêtes déclaratives réalisées chaque année par les CRPM de Normandie et des Hauts de France. Ces enquêtes permettent de cartographier les activités de pêche mois par mois, pour des engins et des espèces données en suivant un carroyage de 3*3 milles de côté. La méthode d'enquête VALPENa a été développé par l'université de Nantes en partenariat avec le CRPMEM des Pays de la Loire dès 2010. Cette méthode a été reprise ensuite par de nombreux C(R/D)PMEM et formalisé au

sein d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) basé à Nantes qui veille à la qualité et la cohérence des méthodes et des données des différents observatoires. A l'échelle de la de la ZPS nos pouvons voir que les activités se concentrent majoritairement au-delà des 3 milles. Les navires travaillant dans les 3 milles sont ceux les plus inféodés à cette espace du fait de leur caractéristiques techniques (petite taille, navire non pontés, type de pêche). Les navires étrangers (belges et néerlandais) ne sont pas représentés via cette méthode bien que leur impact et leur pression sur l'environnement soit non négligeable.

Entre ses deux méthodes de récolte d'information des différences de résultats sont observées notamment sur les navires non géolocalisés (différence de 50 navires par exemple).

Il existe deux familles d'engins :

- Les arts trainants (drague et chalut) dont le contingent le plus important est composé de 151 navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques au cours de la saison de coquille.
- Les arts dormants (casiers, filets, ligne) : qui se compose majoritairement en 2014 de navires pratiquants le filet trémail (37 navires), mais qui depuis connaissent des bouleversements avec une présence de plus en plus accrue des caseyeurs à bulots sur la zone.

Les arts dormants sont plus restreints en termes de périmètre de travail par rapport aux arts trainants de plus grande taille. Le nombre de navire est plus ou moins stable ces dernières années sur la zone. Il est dépendant de la migration des espèces qui connaît une grande variabilité interannuelle (le hareng et la morue ne migre plus ou en quantité moindres, la coquille Saint-Jacques est de plus en plus présente, le bulot devient une ressource importante). Interactions : captures accidentelles (difficile à estimer) d'oiseaux (notamment plongeurs qui se prennent dans les filets/palangres en plongeant et qui se noient) ; risque de dérangement ; attraction de certaines espèces qui suivent les navires de pêche (rejets de poissons qui devraient diminuer avec l'obligation de débarquement).

Sur la question des interactions, certains métiers semblent plus impactant que d'autres (notamment les filets) mais il manque de l'information pour qualifier (quelles espèces ?...) et surtout quantifier ces interactions. Il y a donc un enjeu de connaissance et de prévention.

La DREAL indique qu'il y a un dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 prévu par le Code de l'Environnement qui repose principalement sur des listes d'activités, nationales et locales, susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000. Chaque porteur de projet peut ainsi savoir s'il est ou non concerné par l'évaluation des incidences Natura 2000. Pour le secteur de la pêche, la circulaire du 30 avril 2013 relative à la prise en compte des activités de pêche dans le cadre de N2000 prévoit une analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle à l'échelle des sites Natura 2000 en s'appuyant sur une méthode élaborée par le MNHN. Actuellement, la méthode de l'analyse de risque sur les espèces d'intérêt communautaire est en cours d'élaboration par le MNHN.

Cette méthode risque de ne pas être appliquée pour l'élaboration du DOCOB du site étant donné le calendrier mais n'empêche pas de travailler dès maintenant sur la proposition de mesures.

⇒ **Acquisition de connaissances sur les interactions entre les engins et les oiseaux au niveau locales.**

- ⇨ Comprendre les différences entre les données issues de l'IFREMER et les données issues des CRPMEM.
- ⇨ Estimer le niveau de dépendance des entreprises à la ZPS et leur importance socio-économique.
- ⇨ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**

EMR

Trois projets dont 1 situé au cœur de la ZPS :

- Parc éolien de Fécamp : la concession est de 40 ans, mais l'exploitation du parc est prévue pour 25 ans.
- Parc de Dieppe – le Tréport et du Calvados à proximité

En ce qui concerne les interactions potentielles, en s'appuyant sur l'étude d'incidence de la ZPS et les retours d'expérience des parcs éoliens des pays du Nord, elles sont de plusieurs types :

- Un risque de collisions (notamment pour les oiseaux volant au-delà de +/- 30m (tirant d'air))
- Perte d'habitats fonctionnels (zone d'alimentation/repos)
- Effet barrière (pour les espèces nicheuses, mais aussi de manière plus globale, en cumulé avec les deux autres parcs, pour les espèces migratrices)

Mesures de suivis mises en place tout au long du projet :

- Distribution et densités des espèces en mer : avions/bateaux
- Effectifs de l'avifaune nicheuse
- Trajectoires de l'avifaune migratrice : radar
- Suivi de l'utilisation du milieu marin des mouettes tridactyles (zones d'alimentation) : télémétrie

⇨ **Il semble pertinent de prendre en compte les parcs éoliens terrestres (Cap Fagnet, Veules-les-Roses notamment) : récupérer les études d'impacts et suivis (auprès de la DDTM et du GONm)**

⇨ **S'appuyer sur les EI N2000 pour décrire l'activité et caractériser les interactions dans le diagnostic**

⇨ **Les résultats et données des suivis environnementaux du parc éolien de Fécamp et de celui du Tréport permettront d'améliorer la connaissance des oiseaux (distribution, effectif, comportement) sur le site N2000 : au fil de l'eau à travers la participation aux comités de suivi**

⇨ **Besoin de faire le point sur le format des données exigées que le porteur de projet va reverser au SINP ; quelle accès de l'AFB à ces données ?**

⇨ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**

Extraction de granulats marins

Trois concessions sont situées à proximité de la ZPS. Pour la concession Côte d'Albâtre, seul le polygone au nord est exploité (polygone B) depuis deux ans en raison de 5 000 tonnes par an.

Des mesures environnementales sont prévues dans l'arrêté préfectoral d'autorisation (14/02/2012)

- Limiter la présence des dragues la nuit
- Équiper les dragues de lumières vertes pour diminuer le dérangement

Interaction potentielle : dérangement physique, lumineux, réduction de l'intérêt trophique (via l'effet sur les habitats marins et fonctionnalités halieutiques).

Il semblerait que l'interaction avec les oiseaux de cette concession soit assez limitée, car situé au large. La concession de Dieppe a sûrement plus d'interaction, car située plus proche des colonies d'oiseaux.

⇒ Travailler à partir des études d'impacts et études d'incidences (y compris l'arrêté préfectoral)

⇒ Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré

Activités portuaires et trafic maritime

Terminal d'Antifer : Terminal pétrolier d'une capacité de stockage de 640 000 m³ (soit 20% du volume du pétrole brut en France)

Port de Fécamp : port de commerce, port de pêche (37 navires environ), une criée + base d'exploitation et de maintenance à venir du parc éolien des Hautes falaises

Zone d'immersion du port de plaisance de Saint-Valéry-en-Caux : dragage tous les 8 ans (80 000 m³ de sables, vases, galets)

Le port de Saint Valéry en Caux va redéposer une autorisation de dragage / clapage prochainement.

Port de Dieppe à proximité : port de commerce, activité transmanche qui passe dans la ZPS, port de pêche (80 navires environ)

Au niveau des interactions possibles, il existe des risques de :

- Dérangement physique, sonore et lumineux
- Réduction de l'intérêt trophique (via le dragage / clapage)
- Risque de contamination chimique des eaux, pollutions aux hydrocarbures

⇒ Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré

Autres activités industrielles : Centrales nucléaires

Paluel : 111 000 m² d'occupation du domaine public, rapport annuel sur la surveillance écologique benthique et halieutique par l'IFREMER, présence d'une digue de protection qui piège les galets (transvasement nécessaire de la digue Ouest vers la digue Est), question de contamination liée aux rejets d'effluents liquides et gazeux (encadré par l'arrêté du 11 mai 2000 en cours de modification).

La DIRM précise que les modifications des conditions hydrographiques engendrées par les centrales nucléaires sont précisées dans le rapport scientifique élaboré dans le cadre du 2^e cycle DCSSMM (rapport du SHOM, D7).

Il faudra être vigilant sur le système du bypass vis-à-vis des colonies d'oiseaux sur les cordons de galets.

⇒ **La prise de contact pourrait être entreprise par Pierre Duthion (EDFen)**

Il serait également nécessaire de traiter :

- Les **destructions d'engins historiques** qui interviennent assez régulièrement.
- Les **manifestations de type « Sons et lumière »**, (ex à Fécamp), qui ne sont pas soumises à déclaration, mais peuvent avoir une incidence non négligeable sur l'avifaune.

Dans les deux cas des bonnes pratiques pourraient être formulées (à travers une charte N2000 ?).

⇒ **Recherche biblio et prise de contact auprès du groupe des démineurs de Cherbourg (PREMAR) et des communautés de communes (ou DDTM ?) pour les évènements « son et lumière »**

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré voire élevé**

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Les **Activités récréatives et sportives** regroupent de nombreuses activités :

- Activités de plaisance
- Pêches de loisir (à pied / embarquée)
- Activités de sports nautiques (kayak, voile, plongée, jet ski...)
- Activités pratiquées sur l'estran / haut de falaise (chasse sur le DPM, course à pied, longe-côte, randonnée...)

La **DIRM** précise que la mesure M311 du PAMM est en cours de mise en œuvre. Une charte de bonnes pratiques, mentionnant les activités de loisirs telles que le longe-côte et les sports nautiques, est rédigée.

- Activités aériennes (vol libre, aéromodélisme, ULM et parachute...)

Activités de plaisance (traitée comme une « méta-activité »)

2 ports à proximité immédiate de la ZPS, 1550 anneaux + ports à sec à Fécamp et Dieppe

Mise à l'eau depuis certaines pages : Quiberville-sur-Mer, Criel-sur-Mer, Mesnil-Val

⇒ **Quelles sont les bassins de navigation ? Questionnaire à mener auprès des structures de plaisance**

Des manifestations nautiques sont organisées chaque année par la Communauté de communes, pour les sorties de scolaire en mer.

La DREAL indique la possibilité de l'intégrer dans la Charte Natura 2000 (Présentation dispositif Warsmann)

Pêche à pied de loisirs

Cela a fait l'objet d'un programme : le projet PAP'Caux qui visait à mieux connaître et préserver le milieu naturel du Pays de Caux et l'activité de pêche à pied (2014-2017)

Pendant 3/4 ans, des enquêtes ont été réalisées avec des suivis biologiques sur les moulières dans l'objectif d'avoir un état de référence et de croiser pour identifier une éventuelle interaction. Pas d'impact négatif sur les récifs et les moulières identifiés, mais sur les moulières, des recherches sont encore nécessaires pour identifier pourquoi les moules sont si petites.

Il y a également eu des comptages dans le cadre du Life pêche à pied de loisir.

27 sites suivis du Havre jusqu'au Tréport, soit 50 km d'estrans observés, différentes périodes, différents métiers

Travaux en cours :

- Création d'un observatoire de la pêche à pied de loisir en 2018 pour la façade Manche – mer du Nord : pérennisation des suivis de la fréquentation et des pratiques
- Participation des partenaires PAP'Caux au réseau régional Normand
- Suivi biologique sur les moulières en 2017/2018 (CSLN/AESN)
- Poursuite d'actions de sensibilisation (ESTRAN, AQUACAUX, Cdl, département 76 en particulier)

L'activité de pêche à pied est plutôt stable.

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**

Pêche à pied au filet fixe

Il s'agit d'une pratique importante dans le secteur, soumise à autorisation (filet droit ou trémail de 50m tendu à marée basse entre 2 pieux, sur platiers rocheux ou fonds meubles (5 tonnes/an : bar, mulet, lieu jaune, truite de mer, etc.).

⇒ **Données à récolter auprès de la DDTM pour caractériser l'activité**

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**

Pêche de loisir embarquée

Pêche au départ des ports, cales et certaines plages (à recenser) : pêche à la canne, casiers, trémail, traîne + organisation de concours ponctuellement (information à récupérer auprès de la DDTM)

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

Pêche sous-marine

Elle est pratiquée de façon individuelle ou en club, le long de la côte ou sur les épaves, avec ou sans embarcation. En général, ce sont des pêcheurs avertis et réguliers qui pratiquent cette activité.

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**

Activités de sports nautiques

Un panel d'activités est pratiqué dans le secteur :

- Activités de voile (optimist, dériveur, planche à voile, etc.)
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**
- Kayak pratiqué le long des falaises (grottes), en club ou individuellement
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**
- Jet-ski pratiqué le long de la côte
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**
- Plongée sous-marine
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**
- ⇒ **Questionnaires à mener auprès des structures de sports nautiques**

Sports et loisirs aériens

- Vol libre – parapente, cerf-volant : parapente le long des falaises, cerf-volant à Saint-Aubin-sur-Mer et structures associatives
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**
- Aéromodélisme (avions, hélicoptères, planeurs, drones) : dans des structures, des formations également. Le drone est une activité en pleine expansion et les gens pratiquent un peu n'importe comment.
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré voire élevé**
- ULM, parachute, montgolfière, baptême de l'air : le long de la côte d'Albâtre et des falaises d'Étretat, dans de structures associatives principalement avec des aérodromes identifiés.
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**
- ⇒ **Questionnaires à mener auprès des structures de sports aériens**
- ⇒ **Contacts à récupérer auprès d'Elise Renault, le CdL a une convention avec Vol libre et vigilance quant à l'augmentation de l'utilisation des drones**

Activités pratiquées sur l'estran / haut de falaise

- Activités de chasse sur le DPM
 - L'association de chasse du DPM de la Baie de Seine et du pays de Caux (1900 cartes vendues en 2009 pour la côte et l'estuaire de Seine)
 - Réglementation qui s'applique sur le DPM spécifique à la chasse au gibier d'eau
 - 3 réserves de chasse maritime : cap d'Antifer, Cap de Fagnet, Penly
 - Se pratique à pied ou en bateau (+ rare)
 - Espèces chassables : canards de surface, canards plongeurs, oies, limicoles
- Chasse terrestre et aux gibiers d'eau en haut de falaise
 - A pied / (peut-être gabion (chasse de nuit))

- Espèces chassables : pluviers, chevaliers, grives, vanneaux, pigeons, canards, oies, espèces migratrices chassables + lapins et sangliers
- Chasse sur les terrains du conservatoire du littoral (convention)
 - Actions de gestion visant le contrôle et la régulation des populations d'animaux susceptibles de créer des déséquilibres écologiques ou de présenter des dangers pour les promeneurs

A noter que les espèces à l'origine de la désignation du site ne font pas partie des espèces chassées. La chasse se fait essentiellement sur la partie terrestre.

L'activité de chasse est stable depuis quelques années. Entre 10 et 20% des adhérents la pratiquent sur le littoral (notamment en baie de Seine). 200 adhérents pratiquent la chasse à la botte, au limicole. Certaines zones sont plus pratiquées que d'autres (St Aubin, Veulettes-sur-mer, Quiberville), sur des zones évasées et praticables à pied et surtout au niveau des valleuses, qui attirent les oiseaux migrants. Il n'y a pas de chasse en pied de falaise.

La période de chasse est hors période de nidification (début aout à fin janvier. Ciblent hivernants et migrants ; Pas espèces citées en GT oiseaux. Déplacement ponctuel réel. Pas d'interaction direct a priori avec espèces qui ont valu désignation de la ZPS. Pratique réalisée par « spécialistes ».

CdL : Pêche/chasse aux étourneaux, au filet, existe toujours ? => oui pratique patrimoniale, qui attire encore jeune.

Chasse au bateau ? autorisées, mais très peu pratiquée. Oiseaux marins dans limites des eaux territoriales.

Gabion : concerné selon limite ZPS, car pas situé.

Plutôt chasse à pied que gabion.

Convention avec CdL pour chasse/régulation : sanglier, pas très important

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

- Course à pied
 - Activité importante sur le territoire
 - 4 structures organisatrices
 - Actions menées par le CdL (charte de bonnes pratiques de 2015, loi Warsmann, secteurs sensibles évités, document de sensibilisation des participants)
- ⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

- Autres activités :
 - Promenade (GR 21, sentier littoral), ce sentier doit être réhabilité par le département (attention aux zones sensibles pour les oiseaux)
 - Activités équestres
 - Activités balnéaires
 - Éducation à l'environnement (animations, structure de ramassage de déchets sur l'estran...).
- ⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

Autres activités

Récifs artificiels au large d'Étretat

- Objectif : maintien de la filière halieutique par l'augmentation des ressources pour la petite pêche côtière
- Concession de 25 ha dont 1,72 ha d'emprise de récifs artificiels
- Structures immergées
- Suivis scientifiques des récifs artificiels par Setec In Vivo

Pas d'interaction avec les oiseaux ?

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**

Érosion côtière

La Communauté de communes souhaite intégrer le syndicat du littoral pour lutter contre l'érosion et réfléchir aux ouvrages à l'avenir à une échelle plus adaptée pour consolider le trait de côte. Chapoté par le département. Le CdL n'est pas non plus membre à priori mais suit la démarche.

Spots touristiques (ex : Étretat)

Grand site géré par le Département, où des actions de gestion de la fréquentation sont entreprises.

Souhait d'ouvrir Antifer au public qui pourrait entraîner une augmentation de fréquentation à proximité de la réserve ornithologique du GON : à suivre

Il pourrait y avoir un développement de tourisme autour des éolienne en mer

Questions et compléments à apporter

Besoin de reprendre les EI et EIN2000 pour caractériser les activités industrielles (récupérer les suivis environnementaux concernant les oiseaux marins auprès des comités de suivis –DDTM)

Il y a un besoin de mener des études de terrain et des enquêtes sur plusieurs domaines d'activité pour caractériser qualitativement et quantitativement et connaître les interactions potentielles avec les oiseaux s'il y en a.

Sur les activités de pêche professionnelle et récréative, le CRPMEM Normandie s'en charge.

Des recherches bibliographiques sont également à entreprendre pour mieux comprendre les pressions et impacts des activités sur les espèces.

Il serait important d'étudier également le phénomène d'attraction lumineuse et du dérangement pour les oiseaux.

Prochaine étape

Prochain GT fin septembre / début octobre

Fin de la réunion à 17h00

4.3 Compte-rendu du groupe de travail « Oiseaux » et « Usages » du 26/09/2019

Groupe de travail « Oiseaux et « Usages » du site Natura 2000

ZPS Littoral seino marin

Saint-Pierre-en-Port, le 26 septembre 2019

14h – 17h00

Ordre du jour :

- 1) Rappel de la démarche Natura 2000 et calendrier
- 2) Méthode de travail pour établir le diagnostic du patrimoine naturel
- 3) Résultats
- 4) Discussions / Prochaines étapes pour le TOME 1
- 5) Méthode de travail pour établir le diagnostic des activités
- 6) Premiers résultats
- 7) Discussions / Prochaines étapes pour le TOME 2
- 8) Prochaines étapes

Annexe : *Feuille d'émargement – Groupe de Travail (liste des personnes présentes et excusées)*

Le diaporama présenté en séance est disponible en téléchargement à l'adresse [http :](http://reseau-manchemerdu nord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps)

<http://reseau-manchemerdu nord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>

1) Rappel de la démarche

Ouverture par la DREAL Normandie du groupe de travail et remerciement adressé aux participants pour leur présence.

L'objectif de ce GT commun « Oiseaux et « Usages » est de faire un point sur l'état d'avancement de la rédaction des TOME 1 et 2 du Document d'Objectifs (DOCOB) de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 « Littoral Seino-marin ». Une présentation des premiers résultats obtenus lors de la hiérarchisation des enjeux avifaunistiques a permis de mettre en valeur plusieurs espèces d'intérêt. La seconde partie du GT avait pour objectif de présenter la rédaction des travaux sur les activités professionnelles et l'étude des pratiques de sports de loisirs nautiques et aériens menée par l'Agence Française pour la Biodiversité, proposée lors des derniers Groupes de Travail « Usages ».

Planning prévisionnel :

- > Novembre : Finalisation des diagnostics « patrimoine naturel » et « usages »
- > Mi-Novembre 2019 : GT de présentation des résultats du diagnostic pêche professionnelle et de l'étude activités de loisirs, premières réflexions sur les objectifs de conservation (sous réserve de la finalisation du diagnostic pêche par le CRPM Normandie)

- > Décembre 2019 : COPIL de validation du TOME 1 et 2 (sous réserve de la finalisation du diagnostic pêche par le CRPM Normandie)

La démarche Natura 2000 s'inscrit à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 pour plus de cohérence en termes de gestion et d'articulation avec les objectifs DCSMM.

2) Méthode de travail pour établir le diagnostic du patrimoine naturel

Rappel concernant la ZPS Littoral Seineo-marin : superficie, territoire, acteurs, enjeux, patrimoine naturel et situation par rapport aux autres aires marines protégées en Manche-Mer du Nord. L'Agence Française pour la Biodiversité évoque rapidement d'autres aspects importants de la ZPS. Un point est fait sur le **calendrier** et les étapes ayant déjà eu lieu, puis les prochaines grandes dates pour l'avancement du DOCOB.

En suivant le schéma proposé en début de réunion, une présentation succincte des caractéristiques de la ZPS est faite : fiche d'identité, histoire du site, statuts de protection, géographie, climat, géologie, qualité des eaux, prévention des pollutions en mer. Les nombreuses sources d'informations qui ont servi à la rédaction de ces parties sont présentées afin de permettre aux acteurs présents de comprendre l'origine du contenu du DOCOB.

3) Premiers résultats

Présentation des **43 espèces présentes dans l'arrêté de désignation en ZPS** du site Natura 2000 Littoral Seineo-marin. Parmi elles, on retrouve de grands groupes comme les goélands, les mouettes, sternes, plongeurs, alcidés et d'autres espèces comme le faucon pèlerin, le fou de Bassan ou le grèbe huppé. Ces espèces ne sont pas présentes au même moment et n'utilisent pas le site de la même manière : certaines y nichent, certaines y hivernent, d'autres sont simplement de passage. La précédente réunion avait mis en évidence la nécessité de compléter les connaissances en matière d'avifaune sur le site. Une présentation des sources de données locales (GONm et études d'impact du parc éolien en mer de Fécamp) et générales (Pelagis, LPO, MNHN, UICN, WetlandInternational...) est faite. En 2019, deux études ont ainsi été effectuées par le GONm, une sur les espèces hivernantes et l'autre sur les espèces nicheuses.

Il a donc 8 espèces nicheuses, plus de 20 espèces hivernantes et plus d'une centaine qui utilisent le site en période de migration. Toutes ces espèces ne présentent pas le même intérêt de conservation.

Hiérarchisation des enjeux :

Pour identifier les enjeux et prioriser les efforts de gestion à mettre en œuvre, il est **nécessaire de hiérarchiser les espèces** en utilisant une méthode de hiérarchisation validée au niveau national (méthode du GISOM), qui prend en compte différents critères :

- La sensibilité/vulnérabilité de l'espèce
- La représentativité de l'Aire Marine Protégée (ZPS Littoral Seineo-marin)
- L'importance fonctionnelle du site

L'Agence Française pour la Biodiversité dispose de données récentes sur l'avifaune hivernante. L'étude menée par le GONm sur les niches a été transmise à l'AFB et est actuellement en cours

d'analyse, bien que quelques résultats soient déjà mobilisables. L'AFB présente ici seulement les résultats officiels des enjeux hivernants.

Contrairement à la première version du DOCOB transmise, une nouvelle version de la méthode de hiérarchisation des enjeux sera appliquée sur le site et a été présentée. Elle est devenue la référence nationale sur ce sujet. La précédente méthode datait de 2017. La nouvelle méthode de Mars 2019 contient quelques modifications présentées ci-dessous.

Avant :

- Un calcul de l'indice de vulnérabilité (état des populations) basé sur la liste rouge UICN et les tendances de l'espèce
- Un calcul de l'indice de représentativité (effectifs des populations) basé sur un calcul moyennant population française de l'espèce par rapport à la population biogéographique et population de la ZPS par rapport à la population française.

- **Indice de responsabilité AMP = $(\text{Vulnérabilité}_{sp} + \text{Représentativité}_{sp}) / 2$**

Où :

- **Vulnérabilité = état de conservation [Max (UICN ; tendance)]**

- **Représentativité = Moyenne $(R_{\text{France/Abiogéo}} ; R_{\text{AMP/France}})$**

Après :

- Un calcul de l'indice de vulnérabilité (état des populations) basé uniquement sur la liste rouge UICN
- Un calcul de l'indice de représentativité (effectifs des populations) basé uniquement sur la population de la ZPS par rapport à la population française.

- **Indice de responsabilité AMP = $(\text{Vulnérabilité}_{sp} + \text{Représentativité}_{sp}) / 2$**

Où :

- **Vulnérabilité = état de conservation [Max (UICN)]**

- **Représentativité = $R_{\text{AMP/France}}$**

Ainsi, les enjeux hivernants ont pu être mis à jour avec cette nouvelle méthode. Elle a ainsi permis de classer les espèces de cette manière :

Enjeux HIVERNANTS	
Enjeu Majeur	[10 – 6] plongeurs (arctique, catmarin)
Enjeu Fort] 6 – 4] grèbe jougris, fulmar boréal, grèbe esclavon, goéland argenté, mouette tridactyle, grèbe huppé, goéland marin
Enjeu Moyen] 4 – 1 [fou de Bassan, alcidés (guillemot de Troil, pingouin torda) , grand cormoran, cormoran huppé, sterne caugek goéland brun
Enjeu Faible	1 tadorne de Belon, mouette mélanocéphale, macreuse noire, grand labbe

Les espèces et groupes d'espèces en **gras** font l'objet d'une « **fiche espèce** » afin de synthétiser au mieux les problématiques inhérentes à ces dernières. Ainsi, elles contiennent des informations essentielles pour connaître et comprendre ces espèces d'intérêt présentes sur le littoral Seine-marin. La sélection des espèces ayant une fiche espèce a été réalisée suite à la consultation du GONm et de la chargée de mission « Oiseaux » de l'AFB.

Les enjeux nicheurs ont également été évoqués mais les résultats seront officiellement publiés lors du prochain GT.

Concernant la **migration**, la problématique de la fiabilité des données et l'impossibilité d'établir une hiérarchisation sur la même base que la méthodologie employée pour les enjeux nicheurs et hivernants a été mise en avant. Effectivement, les données « migrants » sont en flux (nombre d'individus par heure d'observation et par an) et non en nombre d'individus observés. De plus, ces données sont collectées par les bénévoles, pas toujours présents, et qui privilégient les journées, de fortes affluences, comme l'a précisé le GONm. Les comptages se font en deux points entre le Nord Pas de Calais et le Calvados ce qui ne permet pas de comptabiliser les espèces passant à terre ou plus au large. Les effectifs observés sont donc probablement non représentatifs. Il est probable qu'une **simple analyse des flux** soit effectuée pour les enjeux migrants comme l'indique l'AFB.

Une prudente utilisation des données « migrants » est partagée.

Pressions et menaces :

Une **présentation des principales pressions et menaces** concernant l'avifaune a été faite en mettant en avant quelques exemples. Puis, un tableau de synthèse des pressions et menaces a été distribué à l'assemblée. **Les principales pressions sont : pollution en mer (3 types : par les hydrocarbures, physiques par les macro et micro-déchets et chimiques), compétition trophique, changement climatique, captures accidentelles, mortalité par tir ou collision, effet barrière et dérangement.**

Présence / Espèces	Appuis de habitats diversifiés : sources ponctuelles et diffuse, notamment hydromorphes	Régions de écosystèmes (selon les données de la DFC)	Mortalité/colisions (tir, collisions...)	Captures accidentelles	Modification d'équilibre d'une zone forestière	Dératisation des espèces (sans de régulation, de peur et d'alimentation, par exemple) (sur la présence)	Appuis de sites (impédiments, zones)	Perturbation lumineuse	Comédibles trophiques
Gallinule de Troie (1)									
Pinguin torse (1)									
Comoran huppé (01)									
Grand comoran (01)									
Ocellé argenté (01)									
Gallard brun (01)									
Goélin marin (01)									
Grabe huppé (1)									
Grand labbe (1)									
Puffin arctique (1)									
Puffin cimmérien (1)									
Fou de Bassan (01)									
Fou de Bassan (01)									
Fulmar boréal (01)									
Mouette tridactyle (01)									

* Le Fou de Bassan est uniquement présent en 14 des 60 sites de la DFC

Présence / Espèces	Obstacle au mouvement	Introduction d'individus (introduction d'individus, introduction d'espèces étrangères)	Introduction ou augmentation d'espèces non indigènes	Introduction de pathogènes	Changement climatique	Autres	Légende:
Gallinule de Troie (1)							Nicheur: 0
Pinguin torse (1)							Hivernant: (1)
Comoran huppé (01)							Nicheur et hivernant: (01)
Grand comoran (01)							Pression potentielle
Grabe huppé (1)							Pression avérée
Gallard brun (01)							MSP ou pas de pression
Goélin marin (01)							Détails
Grabe huppé (1)							Remarques
Grand labbe (1)							
Puffin arctique (1)							
Puffin cimmérien (1)							
Fou de Bassan (01)							
Fou de Bassan (01)							
Fulmar boréal (01)							
Mouette tridactyle (01)							

Pollution physique: +

Une question est posée par la FDC 76 concernant la mortalité par tir : comment les constater ? Le rapport du GONm sur les oiseaux échoués de 2017 est cité. Les cadavres retrouvés ne sont pas tous concernés par ces tirs, c'est d'ailleurs, en proportion, moindre que les captures accidentelles. Les fous de Bassan semblent être aussi victime de ces tirs. Le GONm tient à préciser qu'il n'est pas toujours aisé de définir la cause de la mort de l'oiseau.

EDF indique qu'il serait intéressant de connaître la proportion des causes de mortalités (tir, filets, hydrocarbures...).

La FDC 76 s'interroge sur les éventuelles preuves de collision par des éoliennes sur les oiseaux retrouvés lors des campagnes du réseau Oiseaux Echoués. Le GONm répond qu'aucun oiseau retrouvé lors de cette étude n'a permis d'établir un lien avec les éoliennes. Le GONm rappelle que les traces d'hydrocarbures ou les prises accidentelles dans les filets restent plus faciles à déterminer.

Le GONm propose de transmettre le rapport au GT. Il est également disponible ici :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>

4) Discussions / Prochaines étapes pour le TOME 1

La CSLN demande si les niches sont implantés sur tout le linéaire côtier. **Les oiseaux nicheurs sont étalés le long de la bordure côtière de la ZPS** répond le GONm. Il existe néanmoins des lieux de nidification importants comme au Cap Fagnet et au Cap d'Antifer. Certains sites comme Varengueville sont moins fréquentés que la moyenne, mais nous ne disposons pas d'informations supplémentaires. Le Cap Fagnet a subi il y a quelques années un éboulement, ce qui a vraisemblablement contribué au déclin de la colonie de mouette tridactyle sur cette portion.

La **baisse des effectifs du goéland argenté** est-elle générale ? Le GONm précise qu'il s'agit des niches et que la Bretagne est aussi touchée par ce phénomène mais de manière moins importante. Une hypothèse non vérifiée évoquée par le GONm est la fermeture progressive des décharges à ciel ouvert (source d'alimentation) et le report (constaté) d'une partie des populations vers les villes, ce qui ne permet pas non plus d'expliquer un si fort déclin.

Une question sur le même sujet permet à l'AFB d'ajouter que **les effectifs** de cette espèce sont **néanmoins encore particulièrement importants, ce qui a permis son potentiel classement en enjeu nicheur fort** (à confirmer au prochain GT).

La FDC 76 se questionne sur **l'utilisation d'un radar sur le parc éolien en mer de Fécamp** et des potentielles données qu'il pourrait apporter. EDF répond que ces dernières seront disponibles à la fin de l'année à priori. Un **nouveau radar** sera d'ailleurs installé pour une meilleure identification, d'ici un mois. Ce radar est spécialisé dans l'étude des oiseaux. L'acquisition de données aura lieu en fin d'année de manière à avoir un suivi d'un an et des données au moment de l'exploitation.

La CSLN soulève l'hypothèse, en rapport avec le déclin généralisé des populations présenté précédemment, que les platiers rocheux, constituant une zone de nourriture et de repos, sont en train de s'ensabler. La relation est difficile à établir, comme le confirme l'AFB et le GONm, mais cela pourrait être une des nombreuses causes.

Le représentant de Vol Libre se demande s'il est possible de définir un niveau de pression par espèce ? L'AFB répond **qu'il est très dur d'établir avec certitude une analyse par espèce des principales pressions** pouvant impacter les populations, notamment à l'échelle locale. Les études concernant le domaine de la ZPS manquent et les rédacteurs (en l'occurrence l'AFB) doivent souvent se contenter des sources bibliographiques générales.

La ZPS aura-t-elle des répercussions sur les activités présentes dans son périmètre ? L'AFB précise qu'il y a une obligation d'évaluation d'incidence pour chaque activité susceptible d'entrer en interaction avec les enjeux. Un rappel est également fait sur **la finalité même de Natura 2000 qui n'est pas d'interdire les activités mais de concilier les usages en assurant la conservation des enjeux environnementaux**. La prochaine étape est la définition collective des objectifs et mesures de gestion proposés.

Les questions sont terminées concernant le Tome 1, un rapide point sur les travaux en cours est énoncé. L'AFB précise que les travaux futurs sont les suivants :

- cartographie des populations d'oiseaux
- mise à jour du diagnostic nicheur
- finalisation des synthèses des enjeux et menaces
- mise à jour de la méthode hivernant (présentée ici mais non rédigée dans le DOCOB).

L'AFB propose maintenant de se pencher sur le TOME 2.

5) Méthode de travail pour établir le diagnostic des activités

Présentation rapide de l'AFB sur le TOME 2 qui regroupe une description des activités dites professionnelles et de loisirs.

Le diagnostic des activités est rédigé conjointement par l'AFB et le CRPMN qui est chargé de l'élaboration de la partie « pêche professionnelle ».

Les sources d'informations sont très variées. Le diagnostic des activités professionnelles n'a pas fait l'objet d'une étude de terrain, comme c'est le cas pour les activités récréatives.

Activités récréatives : méthodologie

Lors des précédents GT, le manque de connaissances des pratiques de loisirs nautiques et aériens sur la ZPS a conduit les acteurs à approuver la **réalisation d'une étude** sur ces pratiques. Un rappel de la méthodologie est alors fait.

Deux questionnaires sont produits :

- A destination des pratiquants de loisirs nautiques
- A destination des pratiquants de loisirs aériens

Les entretiens se font en présentiel auprès de représentants de structures (associations, clubs, écoles, sociétés) afin de récolter un maximum d'informations.

L'avantage de cette « formule » est de pouvoir descendre à un niveau suffisamment bas pour avoir des **informations précises quant à la pratique sans avoir besoin de solliciter l'ensemble des pratiquants, ce qui demande beaucoup de temps.**

L'inconvénient est qu'elle est aussi **chronophage**, et ne concerne que les pratiquants ayant un lien avec ces structures (clients, adhérents, membres...), ce qui ne représente **qu'une partie des pratiquants**.

Le bilan provisoire (du 26/09/19) de cette étude est le suivant :

Sur 36 structures contactées, **17 ont réalisé l'entretien** (3 pour les activités aériennes, 14 pour les activités nautiques).

6) Premiers résultats

Activités professionnelles

Le diagnostic des activités de pêche professionnelle est **en cours de rédaction** par l'opérateur associé le CRPM Normandie. Ce diagnostic sera présenté, s'il est finalisé, lors du prochain GT qui pourrait avoir lieu en Novembre.

Une question se pose sur le potentiel déplacement de la partie « récif artificiel » (au large d'Étretat) dans une autre partie du DOCOB sans pour autant amener à une conclusion.

La partie « éoliennes terrestres » suscite l'interrogation d'un représentant de la FDC 76 qui évoque la nécessité de parler des éoliennes de Sassetot ainsi que des autres structures situées plus à l'intérieur des terres (Saint-Valéry-en-Caux). L'AFB précise que cette partie s'intéresse uniquement aux éoliennes qui pourraient entrer en interaction avec les enjeux de la ZPS. A priori, ces dernières sont bien citées dans cette partie, mais sous un autre nom : Manneville-ès-Plains. Ce point sera vérifié et précisé dans le DOCOB.

Les éoliennes suscitent une nouvelle question sur l'existence d'étude d'impact sur l'avifaune. Le GONm répond que **les études sont nombreuses et que des données ont été publiées pour les éoliennes à terre**. Des études spécifiques ont déjà été menées sur les parcs éoliens en mer de Fécamp et sur le parc au Cap Fagnet.

La FDC pose une nouvelle question sur les organismes qui gèrent ces études et **souligne le peu de moyens donnés à ces dernières**. Les résultats de ces études ne lui semblent pas concluants ni représentatifs du danger pour les oiseaux. Le GONm répond qu'il est difficile de mener des études à long terme et avec un budget conséquent. L'opérateur des éoliennes en mer (EDF) ajoute qu'il existe de nombreuses études sur le sujet en mer, tant en Manche qu'en Europe (bibliographie, étude d'impact plus conséquente depuis 10 ans, suivi avant, pendant, après). D'autres études sont également en cours sur des parcs éoliens situés au large (hors France).

Les activités de déminage sont ensuite évoquées avec la nécessité d'informer les organismes compétents au sujet de Natura 2000.

Activités récréatives

Présentation de la chasse : une remarque est faite sur le diagnostic de l'activité de chasse : la chasse au gabion et au migrateur en haut de falaise représenterait la même chose. Ce point a néanmoins été éclairci par la suite.

Pêche à pied : le réseau Littorea est présenté par l'AFB. Le comptage national des pêcheurs à pied est une source fiable de la pression de pêche sur le milieu et le potentiel dérangement induit. Les résultats ont été intégrés dans la partie « pêche à pied ». Cette dernière est encore bien présente sur la Côte d'Albâtre bien que le nombre de pratiquants semble diminuer (évoqué par un participant au cours d'un entretien).

Activités nautiques

Pêche embarquée : C'est une pratique très réglementée comme le rappelle un intervenant. Une précision est apportée dans la terminologie utilisée dans cette partie du diagnostic. La **pratique libre**, tel que les rédacteurs l'ont définie, **concerne les pratiquants ne faisant pas partie d'une structure**, et ne sont par conséquent par reconnus officiellement. La **pratique encadrée est réservée aux personnes référencées** par les fédérations, clientes d'une société ou membres d'un club. Les palangres sont à priori plus répandues qu'indiquées dans le diagnostic des usages.

Plusieurs responsables d'associations de plaisanciers aimeraient participer à l'étude mise en place. Les participants en ayant fait la demande seront contactés rapidement pour convenir d'un rendez-

vous. Il est précisé que **cette dite étude ne vise pas l'exhaustivité mais aide seulement à mieux comprendre les pratiques de loisirs** sur la ZPS.

Pêche sous-marine : C'est une activité majoritairement non encadrée (libre) qui est toutefois pratiquée le long de la côte et aux épaves. Il existe peu d'associations sur le territoire.

Voile habitable et plaisance à moteur : Très présente sur le littoral Seine-marin. Il existe de nombreuses associations. La plaisance à moteur est très souvent liée à une activité de pêche récréative.

Voile légère : très présente sur la côte. C'est une activité populaire qui attire une grande diversité de pratiquants.

Canéo-kayak : 4 structures sur la ZPS affiliées à la FFCK. Pratique libre et encadrée. Un rappel est fait sur la réglementation des activités de loisirs nautiques (réglementation en matière de sécurité et de périmètre de navigation). Certains clubs pratiquent également sur des fleuves. La location de kayak est répandue dans les clubs de nautisme.

Jet-ski : Pratique libre et encadrée. Deux structures sur le territoire. Etrétat semble être un point d'intérêt majeur pour ces deux sociétés, comme pour les autres activités nautiques. Plusieurs compétitions ont eu lieu en 2019 : deux championnats régionaux (le 22-23 juin et le 28-29 septembre) à Dieppe et à Saint-Jouin-Bruneval et le championnat de France d'Endurance (le 17-19 mai) à Veulottes-sur-mer.

Plongée sous-marine : On recense un grand nombre de pratiquants (+2500 licenciés en Seine-Maritime) qui pratiquent notamment sur les épaves et à la côte pour débiter. C'est une activité dangereuse, donc la pratique est très encadrée et se fait en groupe. Il existe de nombreuses associations sur le territoire (>30).

Surf, kite-surf, windsurf et Stand Up Paddle : activités de glisse très localisées et dépendantes des conditions météorologiques. La majorité des pratiquants sont des pratiquants libres. Le SUP est en expansion et se pratique tout le long du littoral (aux points d'accès à la mer).

Activités aériennes

ULM : Pratique le long de la côte depuis des points de départs bien identifiés (aéroports, aérodromes, pistes). Ce sont des activités libres ou encadrées. Les pratiquants font très souvent partie d'une structure.

Vol libre : parapente majoritaire (vient ensuite le deltaplane). Un nouveau point de départ est indiqué par un participant, à Saussemare. Il sera nécessaire de compléter le diagnostic de cette partie. Le comité départemental de vol libre est disposé à fournir aux opérateurs des informations complémentaires, et un rendez-vous est convenu. Une précision est apportée sur les zones de décollage, qui peuvent être officielles ou non officielles. Il existe probablement des zones où le cerf-volant est pratiqué.

Aéromodélisme : peu répandu, les pratiquants peuvent néanmoins se retrouver sur le littoral pour faire voler leur engin.

Activités terrestres

Répandre le long du littoral Seino-marin. Le sentier des douaniers est interdit à plusieurs activités (vélo, équitation) sur certains secteurs.

Les manifestations **type course à pied et trail** sur le littoral Seino-marin font l'objet d'une **charte Natura 2000 type « Warsmann » conjointe entre la ZPS Littoral Seino-marin et la ZSC Littoral cauchois**. Celle-ci est animée par le Conservatoire du Littoral et l'AFB. Plusieurs organisateurs de courses sont déjà signataires. **Elle propose en outre un engagement volontaire pour la préservation des enjeux des deux sites Natura 2000 et plus généralement de l'environnement.**

Pressions et menaces

Définitions des pressions : activités → pressions → Impacts

La DREAL cite un exemple concret sur la ZPS. Le dérangement de l'avifaune nicheuse par les hélicoptères. Une émission de France 3 avait fait une demande d'autorisation de survol, d'atterrissages réguliers et de trajectoire longeant les falaises de la ZPS, en période de nidification. Cette demande a été examinée par les services compétents avec un appui technique des animateurs des sites Natura 2000 concernés (AFB, CDL) et a donné lieu à des mesures afin d'éviter les va-et-vient des hélicoptères provoquant un dérangement significatif des oiseaux (zone tampon de 500 mètres ; zone d'atterrissage préconisée hors plage).

Un participant ajoute que certains passages d'avions militaires, effectués en rase-motte, pourraient également impacter la faune. La DREAL répond que certaines activités militaires sont prioritaires par rapport à la démarche Natura 2000.

Le **tableau des pressions et menaces** en fonction des activités est distribué. Contrairement au précédent tableau du TOME 1 (pressions et espèces), ce tableau **intègre un niveau de pression**, qu'elle soit potentielle ou avérée. L'AFB rappelle la nécessité de discuter de ce tableau et de sa composition, susceptible de changer. Les niveaux d'enjeux ont été intégrés selon les sources bibliographiques disponibles et les avis d'experts.

La suite des travaux restant et en cours est présentée :

- Cartographie des activités nautiques et aériennes
- Finalisation de la partie activités de loisirs
- Intégration du diagnostic de la pêche professionnelle rédigée par l'opérateur associé (CRPMN)

7) Discussions / Prochaines étapes pour le TOME 2

Questions diverses

Une remarque est faite sur la composition des données récoltées pour l'étude sur les activités de loisirs : est-il possible d'avoir des informations quantitatives ? L'AFB répond que **le questionnaire est conçu pour récolter à la fois de la donnée qualitative et de la donnée quantitative**. Il ne permettra

hélas pas de réaliser une analyse statistique, au vu du nombre de pratiquants hors structures associatives.

Une précision est apportée suite à une question concernant les filets fixes. La DDTM a transmis aux opérateurs des informations sur cette pratique.

Les promeneurs, qui fréquentent ponctuellement le bas de falaises et sur le platier rocheux, avec parfois des chiens, ne sont pas pris en compte dans le diagnostic des activités. Il est nécessaire de faire un point sur cette pratique pouvant déranger les oiseaux.

8) Prochaines étapes

L'AFB précise les prochaines étapes de la réalisation du DOCOB et les futures rencontres (GT et COPIIL). Un autre format de GT sera probablement proposé en Novembre, sous la forme d'ateliers pour construire les objectifs à long terme.

Des **premières dates (non définitives)** sont proposées par les participants :

- **Lundi 18 Novembre : GT de préparation du COPIIL de validation de l'état des lieux (TOME 1 et 2) et premières réflexions sur les objectifs à court et long terme. Lieu non défini (sous réserve de confirmation)**
- **Le COPIIL de validation aura lieu probablement en Décembre**

Le compte rendu et la présentation seront envoyés aux participants de ce GT.

Clôture du GT à 17h00.



Établissement public du ministère de l'Environnement

Annexe: Feuille d'émargement - Groupe de Travail

Excusés

- Comité Régional de Conchyliculture

- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel



Groupe de travail « Patrimoine naturel »
ZPS Littoral seino-marin

À Saint Pierre en Port, le 26 septembre 2019

Feuille d'émargement

Structure	NOM	Mail	Signature
DREAL N	LAMBERT		
FDC 76	DANIEL JORDAN	daniel@fdc76.com	
SDITN ISTH	CHRISTIE FERNAUSEZ	christie.fernausez@sin-normandie.com	
APPF	LEFRANÇOIS	association.appf@orange.fr	
Comité Départemental de Vol Libre	DESCHAMPS Alexis	secretaire.cvlv76@orange.com	
AQUACULTURE	Claudie Guerin	guerin.claudie@seine-normandie.fr	
CSLN	Poisson Emeline	emeline.poisson@csln.fr	
COMU	Fabrice Gallin	fabrice.gallin@seine-normandie.fr	
EDF-CNDE Peul	Claire VEREL	claire.verel@edf.fr	
EDF Normandie	Remoue SORET	remoue.soret@edf-en.com	
APRLM	Sébastien GOBBÉ	sebastien.gobbe@seine-normandie.fr	
EDC 76	Dominique RENARD		
DDPMMN	CORONNE DUMÉNIL		
PREMARMMAN	Thierry BONNET	thierry.bonnet@seine-normandie.com	

4.4 Compte-rendu du groupe de travail « Objectifs et mesures de gestion » du 23/09/2021

Zone de protection Spéciale - FR2310045 « Littoral Seino-Marin »

Groupe de Travail « Objectifs et Mesures de Gestion »

Saint Jouin de Bruneval, 23/09/2021

Ordre du jour :

- 1- Accueil et rappel des travaux déjà effectués
- 2- Discussion ouverte autour d'une première proposition des mesures de gestion
- 3- Travaux en demi-groupes sur une mesure de gestion
- 4- Prochains travaux

Participants : Confère Annexe 5

1. Accueil et rappel des travaux déjà effectués

Rappel de l'historique de la concertation du site

- GT en décembre 2019
- COPIL annulé en mars 2020
- COPIL en octobre 2020

Rappel de l'organisation des plans de gestion en 4 tomes (diagnostic patrimoine naturel, diagnostic usages, objectifs et mesures de gestions, annexes), dont les 2 premiers ont été validés par le comité de pilotage en octobre 2020.

Le document 1 (Annexe 1) a été distribué pour rappel des travaux effectués en GT en décembre 2019 pour définir les Objectifs à Long Terme (OLT).

DREAL : Ces formulations vous semblent elles correspondre aux discussions du précédent GT ?

Réponse des participants : Oui

2. Discussion ouverte autour d'une première proposition des mesures de gestion

Suite à ces objectifs, un travail en 4 étapes a été réalisé pour définir une première proposition de programme de gestion

- 1- Inventaire des mesures de gestion des autres sites Natura 2000 de la façade (Cap Lévi, Baie de Seine Orientale, Baie de Seine Occidentale, Rიდens et Caps, Bancs des

Flandres). Objectif de s'inspirer des programmes de mesures existants et de cohérence entre les sites Natura 2000.

- 2- Inventaire des propositions identifiées par les opérateurs, et des remarques/demandes qui sont remontées des précédentes rencontres (GT, COPII)
- 3- Regroupement de toutes ces propositions en blocs similaires, travail de synthèse de reformulation. Obtention d'une proposition de 16 mesures de gestion.
- 4- Identification des liens entre ces propositions et les OLT.

Il est distribué aux participant le résultat de ce travail (Annexe 2). Les mesures sont regroupées en 5 catégories: protection/restauration de la biodiversité, acquisition de connaissances, communication, animation, suivis. Un balayage mesure par mesure est fait, avec discussion libre, identification d'idées supplémentaires, de besoins en réunions bilatérales etc.

- 2.1. Protection/restauration de la biodiversité

Intitulé Mesure	Détails	Commentaires en GT	OLT liés
M1 - Réaliser une veille sur les projets et usages et informer les maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire.	-	Cette action comprend le suivi des projets sur le site qui pourraient interagir avec les enjeux environnementaux, notamment dans le cadre des Evaluations des Incidences. Il s'agit ici bien d'informer les porteurs de projet sur les enjeux et les données du site, ainsi que de les guider pour prévenir tout impact.	OLT1, OLT2, OLT3
M2 - Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les espèces d'intérêt communautaire	Mise en cohérence des actions de nettoyage des plages avec les enjeux de conservation du site et l'accueil touristique. Restauration voire réalisation, si nécessaire, de nouveaux sites favorables aux espèces nicheuses prioritaires en cohérence avec la mesure M09.	CDL : en accord avec la proposition de mise en cohérence des actions de ramassage de déchets avec la protection de la biodiversité.	OLT3
	Coordonner un suivi des zones d'accumulation de macrodéchets sur le littoral, et mettre en place un ramassage de ces zones en priorité.	Cette action devra également être suivi d'actions de sensibilisations auprès des pratiquants des activités particulièrement productrices de déchets (pêcheurs professionnels et de loisirs)	OLT1, OLT3
	Toute autre action pilote suivant les opportunités apparaissant lors de la phase d'animation du site.	Cette action vise bien la participation de l'opérateur aux politiques de lutte contre les pressions sur les oiseaux marins (et	OLT1, OLT2, OLT3
M3 - En lien avec les autres politiques publiques de gestion de l'environnement marin, soustraire les	-		OLT1, OLT2, OLT3

<p>pressions ayant un impact sur les oiseaux marins dans des zones présentant des regroupements d'enjeux (zones de protection forte).</p>		<p>non un pilotage plus global).</p>	
<p>M4 - Evaluer les risques d'interactions entre les activités de pêche professionnelle et de loisirs, et les espèces d'intérêt communautaire, et prendre des mesures de gestion éventuelles découlant de cette analyse</p>	-	<p>Cette action consiste à réaliser les Analyses de risques au regard des activités de pêche pour les oiseaux marins. Cela nécessite au préalable que la méthode nationale de cette analyse soit publiée (travail encore en cours).</p>	<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
<p>M5 - Participer et collaborer aux études visant à mieux connaître les interactions entre les parcs éoliens et les oiseaux et plus globalement les effets cumulés sur ces derniers</p>	-		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
<p>M6 - Diffuser et promouvoir la (les) charte(s) Natura 2000</p>	<p>Recommandations de portée générale</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
	<p>Activités de déminages et militaires</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
	<p>Activités nautiques motorisées (jet-ski et motonautisme)</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
	<p>Activités nautiques non-motorisées</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
	<p>Activités portuaires</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
	<p>Aquaculture</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
	<p>Câbles sous-marins</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
	<p>Engagements spécifiques aux manifestations nautiques</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
	<p>Eolien en mer</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
	<p>Extraction de granulats marins</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
<p>Navigation de plaisance</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>	
<p>Navires en mer (plaisance et autres)</p>		<p>OLT1, OLT2, OLT3</p>	
<p>Pêche de loisirs</p>		<p>OLT1,</p>	

Activités terrestres	Pêche professionnelle Plongée sous-marine, chasse sous-marine et randonnée palmée Activités aériennes motorisées Activités aériennes non motorisées Centrales nucléaires Chasse Courses à pied sur le littoral Eolien à terre Survol d'aéronefs pilotés ou commandés à distance		OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3

Discussions supplémentaires

Il ressort un manque de la prise en compte de l'érosion du littoral due au changement climatique. Ce manque est relevé par plusieurs acteurs (Fédération de Chasse, Conservatoire du littoral, GONm etc.).

Cette thématique transversale à l'ensemble des actions est nécessaire à prendre en compte, bien qu'il n'existe pas au sein de Natura 2000 de leviers d'actions propres sur cette pression. De plus, l'OFB exprime une difficulté pour formuler une mesure qui restent dans le champ d'action d'une ZPS.

Il est donc décidé d'ajouter une mesure de gestion sur la protection et la lutte contre la prédation des éboulis de bas de falaises, afin de rendre ces milieux particuliers de nouveau attractifs pour la nidification des oiseaux marins. Cette mesure prend ainsi en compte un suivi des éboulements et une augmentation de l'attractivité du milieu naturel (en espérant que cela attire des populations urbaines de laridés).

Il est également proposé de rajouter une mesure d'augmentation de la connaissance sur les transferts hydro-sédimentaires, l'évolution des bancs de galets et de l'érosion du trait de côte faisant parti du site.

Pour la mesure 06, il a été discuté le choix de réaliser des chartes d'engagements plutôt « multi-activité », ou bien de réaliser un travail plus long mais plus précis pour proposer des engagements pour chacune des activités présentes sur le site. Cette deuxième option, permettant de mieux valoriser les particularités locales, est préférée mais sans que cela n'empêche des recommandations générales lorsque celles-ci peuvent concerner plusieurs activités (ex : navires en mer).

- 2.2. Acquisition des connaissances

Intitulé Mesure	Détails	Commentaires en GT	OLT liés
M7 - Améliorer la connaissance des espèces à enjeux et de leurs zones fonctionnelles en mer	<p>Participer au développement d'une méthodologie de prise en compte des suivis des oiseaux migrateurs (notamment marins) dans les politiques Natura 2000.</p> <p>Améliorer la connaissance sur la répartition des oiseaux au large (au-delà des 2 miles nautiques) et sur leur utilisation des différentes zones fonctionnelles du site.</p>	<p>Les migrateurs ne possèdent pas de méthodes de priorisation des enjeux au niveau national.</p> <p>Cette mesure est jugée particulièrement importante par les participants car conditionnant le bon suivi des autres mesures de gestion, ainsi que la garantie de proposer des mesures qui soient pertinentes</p>	OLT3
M8 - Améliorer la connaissance sur les usages, ainsi que les interactions entre les activités et les enjeux.	<p>Participer au développement d'une méthodologie d'établissement des impacts cumulés de l'ensemble des activités sur les oiseaux marins. Y inclure l'ensemble des activités et pressions du site, priorisées par pression émise et niveau de connaissance existant.</p> <p>Améliorer la connaissance sur l'impact des contaminants sur les populations locales d'oiseaux marins.</p> <p>Améliorer la connaissance sur l'impact de la pollution sonore sur les populations locales d'oiseaux marins.</p> <p>Améliorer la connaissance sur l'impact de la pollution lumineuse sur les populations locales d'oiseaux marins.</p> <p>Développer, en collaboration avec les acteurs concernés, un observatoire des activités de loisirs au sein du site.</p>		OLT1, OLT2, OLT3
M9 - Rassembler les connaissances et développer une approche	-		OLT1, OLT2, OLT3

cohérente mais différenciée de la gestion des populations de laridés entre le milieu naturel et le milieu urbain	
--	--

- 2.3. Communication

Intitulé Mesure	Détails	Commentaires en GT (prise de notes)	OLT liés
M10 - Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	<p>Actualiser et mettre à jour les différentes informations du site internet Natura 2000.</p> <p>Créer des supports et des outils de communication (kits en mairies, panneaux sur le littoral, label suite à l'adoption de la charte) pour diffuser la connaissance des enjeux du site sur le territoire, pour atteindre les différents usagers du site, et pour valoriser les mesures de gestion.</p>	<p>Les panneaux sur le littoral ne devront perturber l'intégrité paysagère du site. Il s'agit principalement de mettre à jour des anciens panneaux qui ne considéraient pas forcément la biodiversité. Une approche en collaboration avec le Conservatoire du littoral sera développée sur cette thématique, ainsi qu'avec la politique de Grand Site sur Etréat.</p> <p>Il est également proposé de créer une exposition itinérante entre l'ensemble des acteurs participants à la protection et la connaissance de la biodiversité sur le littoral.</p>	<p>OLT1, OLT2, OLT3</p> <p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
M11 - Engager la société locale dans la récolte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site	<p>Valoriser les actions des acteurs du territoire ayant un impact positif sur les oiseaux marins.</p> <p>Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin et les accompagner dans leur mise en place.</p> <p>Mobiliser les acteurs locaux dans la mise en place d'aires marines éducatives.</p>	<p>Insérer des modalités de suivi de la biodiversité mais également des pressions (exemple avec Fish & Click, développé par l'Ifremer pour suivre les déchets sur le littoral)</p>	<p>OLT1, OLT2, OLT3</p> <p>OLT1, OLT2, OLT3</p>
M12 - Sensibiliser le grand public et les acteurs du site aux enjeux et fonctionnalités liées aux oiseaux marins	<p>Soutenir et participer aux actions de sensibilisation à l'environnement marin incluant les oiseaux marins.</p> <p>Organiser, lors de moments particulièrement importants dans la gestion du site, des événements de communication et de sensibilisation du grand public.</p>	<p>Ces actions de sensibilisations sont essentiellement à mettre en place lors d'autres manifestations/démarches, afin de ne pas toujours toucher les mêmes publics.</p>	<p>OLT1, OLT2, OLT3</p> <p>OLT1, OLT2, OLT3</p>

Des échanges techniques et juridiques sur les contrats Natura 2000 ont eu lieu, notamment avec la Fédération des Chasseurs ainsi que le Conservatoire du Littoral. Afin de répondre au mieux aux questions soulevées (validité du contrat en cas de vente de la parcelle, durée des contrats, modalités d'exécution), d'autres échanges auront lieu en bilatérales.

- 2.4. Animation et suivis

Intitulé Mesure	Détails	Commentaires en GT (prise de notes)	OLT liés
M13 - Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres acteurs (gestionnaires d'AMP, porteurs de projet, services de l'état etc.) à travers le développement d'outils et d'actions en commun	-		OLT1, OLT2, OLT3
M14 - Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	-		OLT1, OLT2, OLT3
M15 - Renforcer la prise en compte de la gestion du site dans la planification et actions de police environnement	Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau, de la nature, de l'environnement marin et des pêches.	Les différents plans cadrant l'action de la police environnementale sont ces 3 cités. L'OFB en tant que coordinateur de façade pour les gestionnaires d'aires marines protégées, fait remonter aux services en charge de l'écriture de ces plans les réglementations environnementales, ainsi que des éléments d'ambiance locale ou d'infractions particulièrement importantes que font remonter les gestionnaires.	OLT1, OLT2, OLT3
M16 - Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces d'intérêt communautaires	Relayer les besoins de contrôle et de surveillance des réglementations du site. 1-Construction du tableau de bord regroupant les différents suivis (Natura 2000, autres politiques publiques, projets), et des indicateurs d'état des oiseaux (SE) et des pressions (SP). 2-Réaliser les suivis et établir les indicateurs d'état (SE) des oiseaux marins. 3-Réaliser les suivis et établir les indicateurs de pression (SP).	Les indicateurs devront être réalistes et réalisables dans des contextes parfois serrés budgétairement parlant, afin que ce tableau de bord puisse être rempli efficacement.	OLT1, OLT2, OLT3
			OLT1, OLT2, OLT3

La question est soulevée de replacer la M01 dans la catégorie « Animation ». L'OFB répond que la question s'était effectivement posée, mais que cette mesure était classée dans la première catégorie dans les autres documents d'objectifs des sites de la façade maritime. Il est donc acté de laisser la M01 dans la catégorie « Protection/Restauration ».

3. Travaux en demi-groupes sur une mesure de gestion

La salle est divisée en 2 sous-groupes, afin de travailler sur une mesure de gestion chacun. L'objectif est de détailler un peu plus chaque action, selon le modèle de fiche mesure distribué (Annexe 3).

Les résultats de ce travail sont annexés au présent compte-rendu (Annexe 4).

4. Prochains travaux

De nombreuses réunions bilatérales sont à présent à réaliser, afin de construire les mesures et la charte Natura 2000. Des GT seront régulièrement organisés en 2022 pour maintenir les participants informés, et continuer à discuter des mesures multi-activités.

Il est prévu que la validation de ce travail soit proposée au comité de pilotage du site en début d'année 2023.

Annexe 1: Tableau rappel des Objectifs à Long Terme et de ls travaux de leur formulation.

Enjeux	Initialement envisagé par OFB	Issu du GT N°3		
Oiseaux nicheurs				
fulmar boréal, mouette tridactyle, goéland argenté goéland marin, goéland brun, grand cormoran, cormoran huppé, faucon pèlerin	OLT 1 Améliorer l'état de conservation des populations et colonies d'oiseaux nicheurs sur le site	OLT 1	Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux nicheurs sur la ZPS	OLT 3 Restaurer et protéger des zones fonctionnelles et les capacités d'accueil du site.
Oiseaux hivernants				
fulmar boréal, mouette tridactyle, goéland argenté, plongeurs, plongeon arctique, plongeon catmarin, grèbe esclavon, grève huppé grand cormoran, fou de Bassan goéland brun, alcidés, guillemot de Troïl, pingouin torda, cormoran huppé, sterne caugek, faucon pèlerin, grand labbe, mouette mélanocéphale, macreuse noire, tadorne de Belon	OLT 2 Maintenir les fonctionnalités du site pour les oiseaux hivernants	OLT 2	Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux hivernants sur la ZPS	
labbe parasite, labbe pomarin, grèbe à cou noir, mouette de Sabine, grèbe jougris, plongeon imbrin, puffins, eider à duvet, harle huppé, oie cendrée, macreuse brune				
Fonctionnalités du site	OLT 3 Préserver les habitats fonctionnels de l'avifaune sur la ZPS			
Oiseaux migrants				
Mouette pygmée, alcidés, macreuses, fou de Bassan, sterne caugek, sterne pierregarrain, puffins...	OLT 4 Garantir les fonctionnalités du site pour les oiseaux migrants			

Légende
Enjeu Fort
Enjeu Moyen
Enjeu Secondaire
Rare
Fonctionnalités
Migrateur

Couvrant l'ensemble des enjeux identifiés, les OLT proposés par les acteurs et leurs formulations sont retenus pour la suite des travaux

Annexe 3 : Fiche Mesure type

Fiche Mesure N°			Titre de la Mesure				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectif opérationnel & résultats attendus			Objectif				
Description							
Description de la mesure			Présentation et justification de la mesure				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Habitats et espèces d'intérêt communautaire favorisés par la mesure				
Activités concernées			Activités concernées par la mesure (toutes activités, professionnelles, récréatives, gestion d'espaces naturels, politiques publiques)				
Périmètre d'application			Périmètre sur lequel s'applique la mesure : les mesures n'ont normalement vocation qu'à s'appliquer dans le périmètre du site. Cependant, l'homogénéité des habitats sur le littoral et la grande aire de répartition des espèces font que de nombreuses mesures doivent être pensées à plus grande échelle. C'est pourquoi les fiches distinguent plusieurs niveaux, une mesure peut concerner : <ul style="list-style-type: none"> - une partie du site (du fait d'un habitat par exemple) ou le site dans son intégralité ; - plusieurs sites, elle sera qualifiée d'intersites ; dans ce cas elle peut intéresser et/ou s'appliquer aux sites adjacents. 				
Partenaires et acteurs							

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Acteurs susceptibles de piloter/coordonner la mise en place de la mesure
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Acteurs susceptibles de piloter/coordonner la mise en place de la mesure ou sources d'information
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Mesures ou projets ayant un lien et un intérêt spécifique avec la fiche
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phase de réalisation de la mesure	
Estimation des moyens nécessaires	
Budget nécessaire	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	Indicateurs permettant de mesurer : l'état de conservation des habitats et espèces à protéger (indicateur d'état), le niveau de pression qu'ils subissent (indicateur de pression) et le degré de mise en œuvre de la mesure (indicateur de réalisation). Ils permettent ainsi de suivre l'état d'avancement de la mesure et de l'évaluer une fois réalisée.
Indicateurs de réalisation	Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau de bord des AMP (cf. ficheM16) ; Ils pourront être mis à jour au cours de l'animation à partir de la meilleure connaissance disponible.

Annexe 4 : Résultats des travaux en demi-groupe

Priorité			M7 Espèces en mer Améliorer la connaissance Macro-déchets				
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectif opérationnel & résultats attendus			Création d'1 réseau de ramassage. 2 actions sensi dans chacun des 3 ports 				
Description							
Description de la mesure			<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Favoriser les ramassages de plage. ⊗ Lien avec la communication. + sensibilisation auprès des assos de chaus. ⊗ Identification zones accumulation (digue de 8^T Sein côté sud). ⊗ Opérations de sensibilisation déchets pêcheurs à la ligne terrestre sur les productions de déchets Collecte des déchets ⇒ action pilote pour réduire l'envol des déchets 				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Habitats Littoraux				
Activités concernées			loisirs, Tourisme, professionnels portuaires.				
Périmètre d'application			Tout le site.				

Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	
Partenaires techniques / interlocuteur(s)	Mairies, associations, département. ARPLA
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Rivières Propres en Baie de Seine ⇒ opérations connexes Vallée de la Dives et ACDPM. HAROPA: Selly fish ramassage déchets Enjeux de communication Convention avec Aquacaux (ex: ST Jean 5 fois par an). Séances de plastiques à l'échelle = communication
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	Début en 2023 Ramasse en hiver, sensibiliser en été. Favoriser ramassages.
Estimation des moyens nécessaires	
Budget nécessaire	CDD 15 an: Inventaire Zones d'accumulation, + réseau ramassage mairie + asso. 75 000 €
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	Aquacaux à des états OSPAR + Estrian = suivi des pressions. Construction d'un observatoire des ramassages = structuration Ramassages de plages ⇒ dimoubrament. Recensement des déchets auprès des mairies.
Indicateurs de réalisation	

Fiche Mesure N°			Titre de la Mesure				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectif opérationnel & résultats attendus			OLT 1+3 . Objectif				
Description							
Description de la mesure			NG = Retrouver l'attractivité du site Naturel galets ⊕ oiseaux avant Feamp. Bâtiments en bois. (Favoriser l'écologie?) Travailler sur fréquentation (Événement) (Périodes à éviter?) Présentation et justification de la mesure • médiation (E ⊕ F) • gestion des déchets (ville) ⊕ comportement (Port / habitants / touristes) (Maintenir effarouchement ou éviction des vols le temps que les pop ^s s'installent en O. mar.				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Habitats et espèces d'intérêt communautaire favorisés par la mesure <i>Larids -</i>				
Activités concernées			Activités concernées par la mesure (toutes activités, professionnelles, récréatives, gestion d'espaces naturels, politiques publiques) <i>Pêche tourisme - habitants -</i>				
Périmètre d'application			Périmètre sur lequel s'applique la mesure : les mesures n'ont normalement vocation qu'à s'appliquer dans le périmètre du site. Cependant, l'homogénéité des habitats sur le littoral et la grande aire de répartition des espèces font que de nombreuses mesures doivent être pensées à plus grande échelle. C'est pourquoi les fiches distinguent plusieurs niveaux, une mesure peut concerner : - une partie du site (du fait d'un habitat par exemple) ou le site dans son intégralité ; - plusieurs sites, elle sera qualifiée d'intersites ; dans ce cas elle peut intéresser et/ou s'appliquer aux sites adjacents.				

Sites pilotes = Feamp / Événement.

Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<p>OFB animateur.</p> <p>Acteurs susceptibles de piloter/coordonner la mise en place de la mesure</p>
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	<p>GoN / Communes / Cdl / Ports</p> <p>Acteurs susceptibles de piloter/coordonner la mise en place de la mesure ou sources d'information</p>
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	<p>En lien avec programme sensibilisation. + sensibilisation.</p> <p>En lien avec Cdl.</p> <p>Mesures ou projets ayant un lien et un intérêt spécifique avec la fiche</p>
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	
Estimation des moyens nécessaires	
Budget nécessaire	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<p>Evolution des pop^o en site naturel et en ville.</p> <p>Indicateurs permettant de mesurer : l'état de conservation des habitats et espèces à protéger (indicateur d'état), le niveau de pression qu'ils subissent (indicateur de pression) et le degré de mise en œuvre de la mesure (indicateur de réalisation).</p> <p>Ils permettent ainsi de suivre l'état d'avancement de la mesure et de l'évaluer une fois réalisée.</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau de bord des AMP (cf. ficheM16) ; Ils pourront être mis à jour au cours de l'animation à partir de la meilleure connaissance disponible.</p>

Annexe 5 : Feuille d'émargement

NOM- Prénom	Organisme	Mail
RENAULT Elise	CdI	e.reault ----
GALLON Fabrice	GON.m	fabrice.gallon@wanadoo.fr
VEREL Claire	EDF.	claire.verel@edf.fr
Sautreuil Philippe	Fédération des Chasseurs	
DANIEL Jordan	FDC 76	jdaniel@fdc76.com
VANDENHAUTE Claire	Plairie Saint-Jovin Bruneval	claire.vdh@ecomail.fr
RABRIET Mathilde	Euroxia (groupes de Net)	mathilde.rabriet@euroxia.com
MOISAN Adèle	DIRN NENN	adele.moisan@developpement- durable.gouv.fr
LANBERT Jessica	DREAL Normandie	jessica.lambert@developpement- durable.gouv.fr

4.5 Compte-rendu du groupe de travail « Mesures de gestion et charte Natura 2000 » du 21/10/2022

Zone de protection Spéciale - FR2310045 « Littoral Seino-Marin »

Groupe de Travail « Mesures de Gestion et Charte Natura 2000 »

Etretat, 21/10/2022

Ordre du jour :

- 1- Accueil et propos introductifs
- 2- Parcours des mesures de gestion
- 3- Discussion ouverte sur les mesures de gestion
- 4- Présentation et discussions de la Charte Natura 2000
- 5- Prochaines étapes

Participants : Confère Annexe 1

1. Accueil et propos introductifs

En lien avec le diaporama présenté, des rappels sont faits sur :

- La démarche Natura 2000 et son cadre réglementaire
- Le périmètre du site « Littoral Seine Marin »
- L'historique des rencontres déjà effectuées et des documents produits
- L'adresse du site internet permettant d'accéder aux deux premiers tomes du Document d'Objectifs.

Le déroulement proposé pour ce groupe de Groupe de travail est présenté.

2. Mesures de gestion

Avant un parcours des mesures de gestion, il est rappelé la démarche qui a permis à celles-ci d'être écrites ainsi. Elles sont issues d'un travail de prospection des mesures existantes, de reprise des enjeux identifiés dans les diagnostics et d'insertion des remarques du précédent Groupe de Travail. Elles sont rangées en 5 catégories :

- * **Protection & Restauration de la biodiversité**
- * **Amélioration des connaissances**
- * **Communication**
- * **Animation**
- * **Suivis**

Mme RENAULT insiste sur l'intérêt de travailler sur le temps que prendra chacune de ces mesures de gestion, afin d'aborder la phase d'animation en sachant l'investissement nécessaire.

L'opérateur répond que ce travail d'estimation du temp nécessaire et des moyens pour l'animation a bien commencé, et qu'il fera partie des premiers travaux à être finalisé une fois le DOCOB validé. Mme LAMBERT mentionne que ce travail a d'ailleurs été réalisé dans les autres DOCOB marins.

L'opérateur a présenté de manière synthétique chacune des mesures affichées, puis chacun des participants a échangé en petit groupe et annoté les fiches mesures pour y apporter des modifications, des propositions, des questionnements. Les remarques fiches mesures avec une annotation figurent en Annexe 2.

3. Discussion ouverte sur les mesures de gestion

[Afin de faciliter la lecture de ce compte rendu, les remarques ont été regroupées au sein des thématiques de fiches mesures. Cependant les sujets ont été abordés dans un ordre différent lors du GT.]

✳ **Protection & Restauration de la biodiversité**

Mme LAMBERT indique que la mesure M03 ne devrait pas parler des « zones de protection forte », qui n'est pas une mesure du DOCOB mais un moyen, un label pour répondre à la préservation des habitats et des espèces dans une aire protégée. En outre, cela est peu parlant pour les acteurs de Natura 2000, et plutôt préférer la création de zones de quiétude ou de préservation des zones fonctionnelles, en faisant référence aux mesures des autres DOCOB de la façade en Normandie. Les ZPF ne sont pas à faire porter par Natura 2000 et s'inscrit bien, en revanche, en cohérence avec d'autres politiques publiques, mais sans qu'il ne soit nécessaire de les mentionner ici comme fondement de cette mesure. Un renvoi vers la mesure M14 serait plus à propos.

De plus, l'ensemble des participants s'accordent sur le fait que ces protections devront être appliquées sur les zones fonctionnelles des oiseaux marins (nidification, repos, alimentation).

⇒ Une nouvelle proposition d'écriture de la mesure sera présentée en COPIL.

Lors de la présentation de la M04 (analyse des activités de pêche), des remarques sont intervenues sur la prise en compte de la pression de la nouvelle cale de Saint-Jouin-de-Bruneval ainsi que de la pêche de loisir. Il a été rappelé par les services de l'Etat la prise en compte de l'effet de ces usages dans les autorisations relevant du domaine public maritime, et qui déclenchent une évaluation des incidences en site Natura 2000 ainsi que des effets cumulés. Il est précisé que l'étude des activités de pêche professionnelle se fait en ayant constamment un regard sur la pêche de loisir, et que la proportionnalité des mesures de gestion, au regard des impacts sur les oiseaux marins, sera bien assurée. Cela a été le cas dans les autres sites Natura 2000, comme par exemple Baie de Seine Occidentale.

Mr GALLIEN relève que, dans sa rédaction, la mesure M05 (éolien en mer) relève plus d'une amélioration des connaissances que de mesures de protection. L'ensemble des acteurs ayant pu échanger sur cette fiche partagent ce constat.

Mme LAMBERT précise qu'il ne faut pas s'interdire de mettre les mesures proposer dans plusieurs thématiques.

- ⇒ Basculement de la mesure M05 en M06, avec le classement dans les catégories « Amélioration des connaissances » et « Protection et Restauration de la Biodiversité ».
- ⇒ Ajout des multiples catégories dans le programme de mesure.

Mme RENAULT déplore que l'agriculture ne fasse pas partie des activités sur lesquelles des mesures de gestion portent. L'intégration de cette activité devrait se faire au titre de la présence des oiseaux marins (laridés) sur les champs, ainsi que sur le maintien de certains espaces agricoles (haies, prairies) pour les migrateurs. Les interactions entre cette activité et les enjeux du site pourraient servir d'appui pour une mesure de gestion visant à préserver les prairies du retournement, ou encore favoriser la plantation de haies (en cohérence avec le DOCOB du site Littoral Cauchois).

Mr LETHUILLIER relève que des empoisonnements ont déjà été constatés entre les produits phytosanitaires découlant de l'activité agricole (anti-taupin, anti-tipule). Il rappelle également que les retournements de prairies qui peuvent être observés favorisent le ruissellement de l'eau, et donc l'érosion des falaises, zone fonctionnelle pour les oiseaux.

Mme LAMBERT indique qu'une mesure de gestion visant la préservation des pelouses aérolinales, en cohérence avec la ZSC Littoral Cauchois aurait du sens pour préserver les zones fonctionnelles des oiseaux de la ZPS. Elle renvoie sur les mesures M03 et M13. Les zones fonctionnelles du haut de falaise sont à prendre en compte au même titre que l'espace marin (platier rocheux, bancs de sable) et les flancs de falaises.

L'opérateur insiste sur le fait que le site ne couvre qu'une partie terrestre très petite (flanc de falaise). L'agriculture ne fait donc pas partie des activités existantes au sein du périmètre du site et les leviers d'actions sont limités. La présence d'un second site Natura 2000, Littoral Cauchois, abordant déjà ce problème, et les ressources à consacrer à l'ensemble des mesures de gestion de ce site étant déjà conséquentes, l'OFB est plutôt en défaveur de l'inscription d'une mesure de gestion sur cette thématique.

* Communication

Mr CASTERAS pointe le manque d'un emplacement physique pour informer la population sur Natura 2000 et ses enjeux, un peu sur le modèle des « Maisons du parc » pour les parcs éoliens.

Plusieurs pistes de lieux sont évoquées dans la discussion générale (le phare d'Antifer, le musée du patrimoine d'Etretat, la maison des projets à Fécamp, maison de l'information à Paluel, Offices de Tourisme, Mairies etc.). Il est aussi fait mention d'une possibilité de « permanence mobile » sous forme d'un mini-bus.

L'opérateur répond que le site est très étendu et qu'un unique site physique d'information ne sera pas l'idéal. Afin d'assurer une répartition optimale des supports de communication, il est

acté qu'il est préférable de dupliquer l'ensemble des documents et des informations au sein de plusieurs sites physiques, sous un format « mallette Natura 2000 » ou encore « étagère Natura 2000 ». Il est également noté qu'une amélioration d'animation est à faire sur la partie Est du site, notamment en lien avec les enjeux oiseaux hivernants.

⇒ Ajout à la mesure M10 d'une sous-action « **Sous action 5** – Diffuser l'ensemble de ces supports de communication dans un maximum d'établissements pouvant informer le public. »

⇒ Il est bien noté le point de vigilance de ne pas multiplier les panneaux d'informations.

Mr CASTERAS met également en avant la nécessité de faire des sorties d'animation (exemples : sorties en bateau) pour informer sur la biodiversité du site, en gardant à l'idée que ces sorties doivent pouvoir s'adresser à un public novice mais également un public averti, et permettre de montrer certains enjeux du site peu connus (ex : plongeurs, guillemots etc.).

Mme LAMBERT et Mme RENAULT insiste sur l'appui nécessaire des structures existantes (associations comme Aquacaux, Estran) à cette ambition, afin de ne pas réinventer ce qui existe déjà. En phase d'animation, il sera important de commencer par un inventaire des animations et des structures animatrices existantes.

Mme POISSON indique que le département à un programme d'animation nature (Sorties Nature et Littoral en Seine Maritime) à l'intérieur duquel il serait intéressant de se greffer. Elle évoque également l'idée de faire de la communication auprès des citoyens sans qu'ils n'aient à venir au-devant de l'information, par l'intermédiaire du magazine Côte Caux du département de Seine-Maritime par exemple.

L'opérateur attire l'attention sur le temps que peut prendre la réalisation d'animations entièrement réalisées par l'animateur du site, et marque aussi sa préférence dans un renfort d'autres porteurs d'animations.

⇒ Ajout à la Sous action 1 de la mesure M12 de la mention « , notamment en lien avec les associations locales, les entreprises du tourisme, et les évènements des collectivités. »

⇒ Il est bien noté le point de vigilance de ne pas multiplier les sorties en bateau, ce qui pourrait amener un dérangement chronique de certains oiseaux. En revanche, il a été évoqué de se servir des visites embarquées existantes déjà (départ de Fécamp ou départ de Dieppe) pour ajouter un petit point de sensibilisation sur le sujet au discours déjà en place.

Mme RENAULT interroge sur la désignation de la structure animatrice (structure désignée et processus).

Mme LAMBERT répond qu'il n'y a pas de volonté de changer de structure, et donc que l'OFB est pressentie pour faire l'animation de ce site. Sur le processus de désignation, des renseignements plus complets seront fournis en COFIL.

4. Présentation et discussions de la Charte Natura 2000

En lien avec le diaporama présenté, sont détaillés les principes d'une charte Natura 2000, ainsi que les différences entre les engagements et recommandations y figurant.

Les participants (Mme YOUNSI, Mme RENAULT) relèvent une incompréhension sur une des diapositives, où il est écrit que seules les activités non soumises à Evaluation des Incidences Natura 2000 peuvent signer les engagements de bonnes pratiques.

Mme LAMBERT rappelle que la charte de type « Warsmann » ne concerne que les activités récurrentes, de faible ampleur, et soumises à évaluation des incidences Natura 2000. Elle vise notamment une simplification administrative et une dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 pour ces activités. Pour les autres activités, la signature de la charte concerne des pratiques de bonne gestion indépendamment de l'évaluation des incidences et des autres autorisations réglementaires.

⇒ Tout le monde pourra signer les engagements/recommandations de bonnes pratiques, sans se substituer aux obligations réglementaires.

Mr CASTERAS souligne le fait que, pour les parcs éoliens, les arrêtés préfectoraux sont déjà la conclusion de l'instruction des évaluations des incidences et qu'ils couvrent, par obligation réglementaire, la plupart des engagements transcrits dans la charte. Il ne manque qu'un peu de travail sur l'engagement visant à faire remonter les interactions observées pour que la charte puisse être signée.

Cette discussion sur les évaluations des incidences amène alors à parler d'une projection « Sons et lumières » ayant eu lieu les soirs de l'été 2022 sur la commune de Fécamp. Celle-ci se déroulait sur les falaises entre Fécamp et Grainval. Cette activité n'a pas fait l'objet d'une évaluation des incidences car ne rentrant pas dans un item des listes préfectorale. Malgré les craintes liées à l'éventuel dérangement des espèces protégées, et les incohérences entre les informations données par l'organisateur et la réalité, il semblerait que ces projections n'ont pas eu d'impact significatifs sur les oiseaux nichant dans ces falaises. Mr GALLIEN a réalisé un suivi pendant cet événement. Une des hypothèses, mais non confirmée, est que la chaleur de cet été 2022 a poussé les oiseaux à nicher plus profondément dans les crevasses de la falaise, limitant leur exposition à la lumière. Ces résultats sont à confirmer les années suivantes. Une vigilance particulière est demandée par les participants pour l'organisation de spectacles de type « sons et lumières ».

Le projet de Charte de bonnes pratiques est alors distribué en salle et les recommandations/engagements sont parcourus les uns après les autres.

Sur la recommandation d'adoption d'une démarche générale de protection de l'environnement, il est relevé la nécessité de mettre cela en cohérence avec la mesure de gestion M02, qui prévoit notamment une vigilance forte sur le dérangement que pourrait induire les actions de ramassage de déchets sur les plages pour les oiseaux marins. De plus, Mr CASTERAS fait remonter que cette recommandation serait plus à propos en première position car décrivant une approche générale.

- ⇒ Au sein de cette recommandation, ajout de la mention « (avec une vigilance particulière en période de nidification) »
- ⇒ Remontée de cette recommandation en première position

Dans la même idée, Mr CASTERAS propose que les engagements soient placés avant les recommandations. Cette proposition est validée par les participants.

- ⇒ Remontée des engagements avant les recommandations

Mme LAMBERT s'interroge sur la mention des mammifères marins dans la recommandation liée aux signalements des échouages, ainsi que sur la recommandation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), dans un DOCOB visant les enjeux « oiseaux marins ».

Mme VEREL fait remarquer que la mention des EEE est importante pour la gestion du site du CNPE de Paluel. Mme POISSON indique que l'introduction d'EEE amène une modification des milieux et des chaînes trophiques influençant les oiseaux, et donc que cette mention devrait être conservée.

- ⇒ Suppression de la précision « oiseaux et mammifères marins » dans la recommandation liée aux signalements des échouages, mais maintien de la recommandation sur les EEE.

Mr CASTERAS pointe d'ailleurs, sur le sujet des échouages, qu'il pourrait être envisagé de laisser les carcasses sur le littoral, car elles forment une source de nourriture pour les oiseaux marins.

A la connaissance des participants, le retrait des carcasses répond avant tout à un objectif sanitaire. Là où les carcasses ne sont pas accessibles par les humains (certaines criques par exemple) où, lorsque les signalements ne sont pas faits suffisamment tôt, ces carcasses servent bien déjà de source de nourriture.

Mr MATHON pointe le fait que les engagements liés au vol libre peuvent être problématiques tels que rédigés. En effet, les pratiquants évitent de s'approcher des falaises, mais la distance affichée sera problématique si elle concerne également la crête des falaises. Le dérangement

induit en crête de falaise ne concernerait de plus que les oiseaux nichant ou se reposant sur les pelouses du haut de falaise.

Mr GALLIEN indique que les dérangements dépendent aussi du site. Ils étaient par exemple très fort dans la région des Hauts de France, au niveau du Gris-Nez Blanc-Nez. Cependant, sur le site, ces dérangements sont peu observés.

L'opérateur rappelle que cette distance de 100m est issue des distances indiquées dans les autres sites, mais également de la distance considérée pour les drones, qui a été définie par des sorties conjointes entre dronistes et ornithologues.

Mr MATHON précise également que les sites identifiés pour faire l'objet d'une vigilance particulière lors de la nidification (cap d'Antifer et cap Fagnet) ne sont pas toujours survolés, à cause de restrictions existantes. Par exemple la vigie du Cap Fagnet est contournée par la mer.

⇒ Il est convenu de procéder à une réécriture de ces engagements lors d'une réunion bilatérale ultérieure à ce GT, avec l'opérateur.

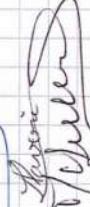
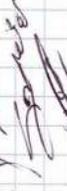
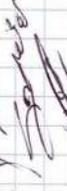
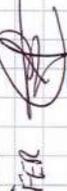
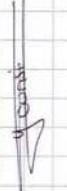
⇒ Des observations sur le terrain, alliant les parapentistes et les ornithologues, sur le modèle de ce qui a été réalisé avec les drones, pourront également être réalisées.

5. Prochaines étapes

Le rendez-vous est donné aux participants pour le Comité de Pilotage prochain, le 29 novembre, 14h30, à Fécamp – musée des pêcheries. L'invitation sera envoyée par Mme LAMBERT aux membres désignés sur l'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage.

D'ici là l'opérateur reprendra les remarques du GT et rédigera la version finale des documents (Tome 3 et Tome 4) pour une présentation et validation en COPIL.

Annexe 1: Feuille d'émargement

Feuille de présence		
<u>Nom Prénom</u>	<u>Structure</u>	<u>Emargement</u>
LANBERT Jessica	DREAL N.	
LLAVORI Quentin	CRP MEM Normandie	
GOSSELIN Diédric	Fédération chasseurs 76	
SIMATOF	NATURA 2000 INDIVIDUANT	
POISSON Emeline	CSLN	
VEREL Claire	EDF CNPE de Paluel	
GALLIEN Fabrice	GONM	
LETHULLIER Gynaque	Maire de LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	
MATHON Sylvain	CPUL 76 (Ud Libre)	
YOUNSI Camille	DOTM 76 - SILEM	

A noter, arrivés après le remplissage de cette fiche :

Mr Rémy Castéras, Skyborn renouvelables,

Mr Bernard LE DAMANY, 1er adjoint à la mairie d'Etretat,

Mme Elise RENAULT, Syndicat Mixte du Littoral Normand



Annexe 2 : Mesures de gestion avec des remarques écrites lors du GT

M2			M2 - Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les espèces d'intérêt communautaire				
Priorité			Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
1	2	3					
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faire évoluer le comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats => Améliorer/maintenir l'état de conservation des espèces, de leurs habitats et des fonctionnalités				
Description							
Description de la mesure			<p>Il s'agit de développer, au cours de la période de mise en œuvre du DOCOB, des mesures de nature expérimentale visant à réduire l'impact des usages sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats : modification des pratiques usuelles contribuant au bon état du milieu, expérimentation de bonnes pratiques, investissements et conversion à de nouvelles pratiques, développement d'actions complémentaires à l'activité etc.</p> <p><i>→ limite déchets source → activité pêche - sous-littoral -</i> <i>→ lien avec enjeu Chou marin - littoral caennais</i></p> <p>Sous action 1 - Mise en cohérence des actions de nettoyage des plages avec les enjeux de conservation du site et l'accueil touristique. Sous action 2 - Restauration voire réalisation, si nécessaire, de nouveaux sites favorables aux espèces nicheuses prioritaires en cohérence avec la mesure M09. Sous action 3 - Coordonner un suivi des zones d'accumulation de macrodéchets sur le littoral, et mettre en place un ramassage de ces zones en priorité. Sous action 4 - Réduire le dérangement et la pression de prédation sur les éboulements récents de falaises, dans l'objectif d'en faire des sites attractifs pour la nidification et le repos des espèces. Choix de plusieurs sites pilotes et mise en défens des éboulements. <i>Protéger les zones de nourriture (platin?) - quelques problèmes de rebournement des blocs</i> Toute autre action pilote suivant les opportunités apparaissant lors de la phase d'animation du site. <i>Dans action 5: prendre en compte de la politique agricole et zones fonctionnelles haut de falaise au lieu de site.</i> </p>				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeu				
Activités concernées			Toute activité présente au sein du site Natura 2000				
Périmètre d'application			Littoral Seine-Marine et sa périphérie				

Notion en place de zones de protection forte - recherche de zones à protéger, à l'échelle de la baie de Fécamp

M3		M3 - En lien avec les autres politiques publiques de gestion de l'environnement marin, soustraire les pressions ayant un impact sur les oiseaux marins dans des zones présentant des regroupements d'enjeux (zones de protection forte).					
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus		=> Éviter ou réduire l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faire évoluer le comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats => Améliorer/maintenir l'état de conservation des espèces, de leurs habitats et des fonctionnalités					
Description							
Description de la mesure		Depuis plusieurs années, la nécessité de protéger la biodiversité de manière renforcée s'est imposé dans les politiques publiques. Dès le premier Plan d'Action pour le Milieu Marin une mesure ciblait la mise en place de zones de protections forte (ZPF) en Manche Mer du Nord. Cet objectif s'est notamment décliné dans une cible énoncée par le président de la République de 10% des eaux en ZPF en France. Lors des travaux de préparation de cette politique publique, le littoral de Seine Maritime a notamment été ciblé pour accueillir 2 ZPF, prenant en compte les enjeux écologiques du site Natura Littoral Seino-Marin. Cette mesure vise donc la participation active à la démarche, reprise dans le plan d'action du Document Stratégique de Façade Manche Mer du Nord. Dans ce cadre, des mesures de gestion pourront être proposées à l'échelle des sites N2000 Littoral Seino-Marin/Littoral Cauchois, au cours de la phase d'animation.					
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés		Espèces à enjeux fort nidification (fulmar boréal, goéland argenté, mouette tridactyle) Espèces à enjeux fort hivernantes (goéland argenté, goéland marin, grèbe huppé, grèbe esclavon, mouette tridactyle, mouette pygmée, plongeurs (plongeon arctique, plongeon catmarin), fulmar boréal)					
Activités concernées		Toutes les activités					
Périmètre d'application		Littoral Seino-Marin					

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice, DREAL Normandie, DIRM Manche Mer du Nord
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	DDTM, Préfecture maritime Tous les acteurs fréquentant le littoral Seine-Marin
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Plan d'Action du Document Stratégique de Façade Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	En continu
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	30j/an
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Intégralité des indicateurs d'état écologique • SP1 - Evolution des pressions identifiées dans les programmes du Document Stratégique de Façade sur les points de suivi inclus dans le site (Descripteurs 2 à 11) • SP9 - Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR5 - Nombre de zones de protections fortes labellisées au sein du territoire du Littoral Seine-Marin

Intégrer dans le plan de gestion de la zone de pêche professionnelle (M4)

M4		M4 - Evaluer les risques d'interactions entre les activités de pêche professionnelle et de loisirs, et les espèces d'intérêt communautaire, et prendre des mesures de gestion éventuelles découlant de cette analyse					
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus		=> Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle. => Mise en place d'une concertation et prise des mesures de gestion nécessaires pour répondre aux risques éventuellement identifiés. => Faire évoluer le comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats					
Description							
Description de la mesure		Cette mesure vise à mettre en œuvre la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle, dès qu'elle sera développée par le MNHN ; celle-ci devrait traiter principalement des captures accidentelles occasionnées par les engins de pêche. En raison de la mobilité des espèces, la mise en œuvre de la méthode sera réalisée à l'échelle recommandée dans la méthode, et pourra donc concerner plusieurs sites N2000, voire une échelle supra (façade, SRM...). Dans ce cadre, des mesures de gestion pourront être proposées à l'échelle des sites N2000 Littoral Seine-Marin/Littoral Cauchois ou à une échelle plus large, au cours de la phase d'animation. Par ailleurs, l'analyse des risques de dérangement et/ou de compétition trophique, non pris en charge par la méthode MNHN, sera réalisée à l'échelle du site. Elle prendra en compte, également, les activités de loisirs et la navigation présentant le même type d'impact que les activités de pêche professionnelle.					
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés		Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux					
Activités concernées		Pêche professionnelle, pêche de loisir, navigation					
Périmètre d'application		Echelle du Littoral Seine-Marin ou multisites, selon la méthode livrée par le MNHN					

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	OFB, MNHN, CRPMEM Normandie
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	DREAL, DIRM, préfecture maritime GONm, gestionnaires des sites périphériques
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	=> Développement de la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle par le MNHN => Suivis dans le cadre du projet du parc éolien en mer de Fécamp : transects de survols aériens, transects bateau, suivi radar 3D, suivis acoustique, suivis nidification fulmar boréal et via drones, suivi télémétrique des mouettes tridactyles
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	Année N* : mise en œuvre de la méthode développée par le MNHN, évaluation des risques d'interaction vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire Année N*+1 : évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation, et proposition de mesures de gestion de la pêche professionnelle répondant à ces risques Année N*+2 : participation à la concertation sur les mesures de gestion, réunions et GT Année N*+3 : validation en COFIL
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	?
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs à sélectionner suivant les mesures éventuelles découlant de l'ARP et étant appliquées
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> SR6 - Mise en œuvre de la méthode MNHN et évaluation des risques d'interaction entre activités et espèces sur le site SR7 - Nombre de mesures proposées répondant aux risques de porter atteinte aux objectifs de conservation et d'interaction SR8 - Nombre de mesures de gestion éventuelles découlant de l'ARP validées en COFIL des sites ET appliquées

M7			M7 - Améliorer la connaissance des espèces à enjeux et de leurs zones fonctionnelles en mer				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Améliorer la connaissance sur les enjeux du site, et sur les causes des évolutions de leur état de conservation => Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000				
Description							
Description de la mesure			Il y a aujourd'hui un réel manque de connaissance sur les zones utilisées en mer par les oiseaux pélagiques, y compris sur des espèces à enjeux fort (fulmar boréal). Ces éléments sont un préalable indispensable à la mise en place de mesures de gestion visant les espèces au large. Cette mesure vise donc à assurer le lien avec les programmes de recherche pour l'acquisition de connaissances et le développement d'indicateurs, outils d'aide à la gestion du site et à son évaluation. Cette action peut s'intégrer dans une stratégie d'acquisition de connaissances à l'échelle de la Manche Mer du Nord. Il s'agira de veiller à l'intégration du site et des problématiques soulevées dans les programmes de surveillance (DCE, DCSMM) et de recherche sur les espèces et les habitats ayant un enjeu identifié sur le site, réinvestir localement les nouvelles connaissances pour la définition des enjeux de gestion et des indicateurs d'état de conservation et assurer un transfert de ces connaissances vers les acteurs. Sous action 1 - Participer au développement d'une méthodologie de prise en compte des suivis des oiseaux migrateurs (notamment marins) dans les politiques Natura 2000. Sous action 2 - Améliorer la connaissance sur la répartition des oiseaux au large (au-delà des 2 miles nautiques) et sur leur utilisation des différentes zones fonctionnelles du site.				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées							
Périmètre d'application			Littoral Seine-Marin				
Partenaires et acteurs							

Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice	
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Scientifiques, GONm, GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique des Oiseaux Marins)	
Projets et fiches connexes		
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Campagnes halieutiques d'IFREMER / CEFAS Dispositif de suivi du Document Stratégique de façade Suivis réglementaires du parc éolien offshore de Fécamp et de Dieppe Le Tréport Wetland international Enquête oiseaux marins nicheurs nationale Suivis EcoQO Observatoire des prédateurs supérieurs en Manche Mer du Nord : BDD oiseaux marins Suivis réalisés sur les autres sites Natura 2000 de la façade Manche Mer du Nord	Je se dit il un intérêt à se rapprocher de programmes - anglais? - autres pays anglo-saxons sur le sujet migrateurs?
Calendrier de réalisation		
Description succincte du timing des différentes phase de réalisation de la mesure	Sous action 1 : continu Sous action 2 : année N+3 après adoption du DOCOB	
Estimation des moyens nécessaires		
Temps et budget nécessaire	Sous action 1 : 5j/an Sous action 2 : Partenariat pour l'étude de zones fonctionnelles en mer (150 000€ sur 3 ans). 30 j Année N+2 pour montage du projet, 15j/an pour le projet Mettre plus tard, car projet pas prêt (et du coup pas de possibilité de chiffrer le budget)	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)		
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> SE8 - Effectifs (flux) d'oiseaux migrateurs SE9 - Nombre d'espèces migratrices SE10 - Nombre de zones fonctionnelles identifiés (alimentation, reproduction, repos) SE11 - Superficie des zones fonctionnelles identifiés (alimentation, reproduction, repos) SE12 - Qualité des zones fonctionnelles identifiées (méthode à définir en lien avec la M7) 	indicateurs non liés à l'amélioration de la connaissance
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> SR14 - Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis 	

- Nombre d'indos. inconnus à la fin des DOCOB

M8			M8 - Améliorer la connaissance sur les usages, ainsi que les interactions entre les activités et les enjeux.				
Priorité			Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
1	2	3					
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Améliorer la connaissance sur les activités du site, leurs évolutions et leurs relations avec les enjeux écologiques => Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000				
Description							
Description de la mesure			<p>Le site accueillant de nombreuses espèces d'oiseaux, et activités différentes, leurs interactions ne sont pas toutes connues. Cette mesure vise donc à recenser les besoins en connaissance entre les oiseaux marins locaux et les activités du site. Selon l'état des connaissances nationales sur la thématique, il peut être nécessaire de compiler, d'analyser et de restituer des travaux réalisés ailleurs, avec une remise en contexte dans le site, ou bien de porter des programmes d'acquisition de connaissance supplémentaire. Chacune des sous-actions fera l'objet d'une restitution auprès des membres du Comité de Pilotage.</p> <p> Sous action 1 - Réaliser une synthèse des connaissances sur le fonctionnement hydrosédimentaire du site et sur l'évolution des bancs de galets. Etudier les scénarios possibles d'évolution et les conséquences des différentes mesures de gestion du trait de côte envisageables, sur les oiseaux marins et leurs habitats. Sous action 2 - Développer, en collaboration avec les acteurs concernés, un observatoire des activités de loisirs au sein du site. Sous action 3 - Améliorer la connaissance sur l'impact des contaminants sur les populations locales d'oiseaux marins. Sous action 4 - Améliorer la connaissance sur l'impact de la pollution lumineuse sur les populations locales d'oiseaux marins. Sous action 5 - Améliorer la connaissance sur l'impact de la pollution sonore sur les populations locales d'oiseaux marins. </p>				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées			Toutes les activités				
Périmètre d'application			Littoral Seine-Marine				

au delà de l'objectif de connaissance il faut agir sur l'éclairage nocturne (voir plan national)

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Scientifiques et Groupements de recherches (GIS), GONm, GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique des Oiseaux Marins), Conservatoire du Littoral
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Dispositif de suivi du Document Stratégique de façade • Suivis réglementaires du parc éolien offshore de Fécamp et de Dieppe Le Tréport • Projets traitant des couples pressions / habitats (GIS ECUME, FEM, GIS EMDT...)
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phase de réalisation de la mesure	Sous action 1 : année N+1 après adoption du DOCOB Sous action 2 : année N+3 après adoption du DOCOB Sous action 3 : année N+5 après adoption du DOCOB Sous action 4 : année N+7 après adoption du DOCOB Sous action 5 : année N+9 après adoption du DOCOB
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Sous action 1 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site) Sous action 2 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site) Sous action 3 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site) Sous action 4 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site) Sous action 5 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site)
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • SP7 - Nombre de projets soumis à évaluation des incidences sur le site, et type d'activité concernée • SP8 - Nombre de participants au sein des différentes associations d'activités de loisirs au sein du site
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR14 - Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis • SR16- Nombre d'acteurs du COPIL répondant avoir reçu au moins une information des animateurs et l'avoir trouvé pertinente.

+ Université
 / Stéphane
 / COSTA

M10			M10 - Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000 => Améliorer la perception, l'acceptation, la dynamique d'échange et de collaboration ainsi que la participation à la démarche Natura 2000 => Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Favoriser une plus grande circulation et un meilleur accès à l'information, sur les projets, études, et initiatives de toutes sources en faveur de la conservation des milieux marins				
Description							
Description de la mesure			L'objectif de cette mesure est la réalisation des supports de communications nécessaires à la découverte de la richesse et de la fragilité des espèces du site Natura 2000 et de leurs habitats, à la diffusion et l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre, ainsi que l'information sur les mesures de gestion propres au site Natura 2000 et la mise en place de la charte Natura 2000. Des opérations de communication sont à prévoir notamment au niveau des ports et des zones de mise à l'eau. Sous action 1 - Actualiser et mettre à jour les différentes informations du site internet Natura 2000. Sous action 2 - Inventorier les supports et des outils de communication existants, et créer ceux qui manquent (kits en mairies, <u>panneaux</u> sur le littoral, label suite à l'adoption de la charte) pour diffuser la connaissance des enjeux du site sur le territoire, pour atteindre les différents usagers du site, et pour valoriser les mesures de gestion. Sous action 3 - Réaliser un guide rapide de reconnaissance des espèces du site (format mammifères marins GMN)." Sous action 4 - Valoriser les actions des acteurs du territoire ayant un impact positif sur les oiseaux marins. Cette mesure sera coordonnée avec la mesure M12 pour les actions de sensibilisation sur le terrain.				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées			Toute activité présente au sein du site Natura 2000				
Périmètre d'application			Littoral Seine-Marine				

*Lister les panneaux
 à faire en mairie
 ou à faire sur
 le littoral
 pour
 sensibiliser*

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice, GONm, Associations d'éducation à l'environnement (AQUACAUX, MAVD, CARDERE, ESTRAN CITE DE LA MER, autres)
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Association des usagers, collectivités, grand public
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	LIFE MARHA
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	Sous-actions 1 et 4 : En continu Sous actions 2 et 3 : année N+1 après adoption du DOCOB, mise en avant voire actualisation à l'année N+5
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Sous-actions 1 et 4 : 3j/an Sous actions 2 et 3 : 5j/an ; année N+1 Stagiaire ou service civique + 5 000€ (kits mairie + guide oiseaux) + 10 000€ panneaux, année N+5 Stagiaire ou service civique
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	/
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR3 - Création sur le site internet reseau-manchemerduord.n2000.fr d'une section à l'attention des porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 • SR12 - Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte, adoptions en fonction des retours reçus • SR16 - Nombre d'acteurs du COPIL répondant avoir reçu au moins une information des animateurs et l'avoir trouvé pertinente. • SR17 - Création sur le site internet reseau-manchemerduord.n2000.fr d'une section dédiée à la communication • SR18 - Nombre de supports édités et distribués (documents, panneaux...) • SR19 - Nombre de rencontres avec les acteurs

*office
Tourisme
club
sportif*

M11		M11 - Engager la société locale dans la récolte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site					
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus		=> Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000 => Améliorer la perception, l'acceptation, la dynamique d'échange et de collaboration ainsi que la participation à la démarche Natura 2000					
Description							
Description de la mesure		L'objectif de cette mesure est de mobiliser l'ensemble de la société autour de la connaissance et de la protection de la biodiversité. Le site Natura 2000 veillera également à soutenir et à s'intégrer aux démarches citoyennes permettant de fédérer et sensibiliser un grand nombre d'acteurs, personnes utilisant le site, pour diffuser et favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre. Sous action 1 - Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin et les accompagner dans leur mise en place. Sous action 2 - Mobiliser les acteurs locaux ayant une activité amenant à l'introduction de déchets autour de pratiques et comportements vertueux, favoriser les organisation de ramassages et les bonnes pratiques de ces actions pour protéger les oiseaux marins. Sous action 3 - Mobiliser les acteurs locaux dans la mise en place d'aires marines éducatives.					
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés		Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux					
Activités concernées		Toute activité présente au sein du site Natura 2000					
Périmètre d'application		Littoral Seino-Marin					

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice, GONm, Associations d'éducation à l'environnement (AQUACAUX, MAVD, CARDERE, ESTRAN CITE DE LA MER, autres)
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Association des usagers, collectivités, grand public
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	LIFE MARHA
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	Sous-actions 1, 2 et 3 : En continu Sous actions 1 et 3 : année N+1 après adoption du DOCOB, impulsion de la dynamique entre acteurs
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Sous-actions 1, 2 et 3 : 5j/an Sous actions 1 et 3 : année N+1 après adoption du DOCOB, Stagiaire ou service civique
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> SP4 - Nombre d'actions de ramassages de déchets réalisés par les associations et collectivités du site. SP9 - Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> SR20 - Nombre d'aires marines éducatives SR21 - Nombre de suivis réalisés de protocoles de sciences participatives SR22 - Nombre de rencontres autour de la thématique "déchets" (ramassages, sensibilisation et coordination)

*clubs
pêche*

M12			M12 - Sensibiliser le grand public et les acteurs du site aux enjeux et fonctionnalités liées aux oiseaux marins				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000 => Améliorer la perception, l'acceptation, la dynamique d'échange et de collaboration ainsi que la participation à la démarche Natura 2000				
Description							
Description de la mesure			L'objectif de cette mesure est de sensibiliser les acteurs des sites pour les inciter à une meilleure prise en compte de la richesse et de la fragilité des espèces des sites Natura 2000 et de leurs habitats. Cette mesure vise également la diffusion et l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre, ainsi que l'information sur les mesures de gestion propres au site Natura 2000 et la mise en place de la charte Natura 2000. Sous action 1 - Soutenir et participer aux actions de sensibilisation à l'environnement marin incluant les oiseaux marins. Sous action 2 - Organiser, lors de moments particulièrement importants dans la gestion du site, des événements de communication et de sensibilisation du grand public. Cette mesure sera coordonnée avec la mesure M10 pour les outils de communication.				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées			Toute activité présente au sein du site Natura 2000				
Périmètre d'application			Littoral Seine-Marin				

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice, GONm, Associations d'éducation à l'environnement (AQUACAUX, Conservatoire Espaces Naturels, MAVD, CARDERE, ESTRAN CITE DE LA MER)
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Association des usagers, collectivités, grand public
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	LIFE MARHA
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	En continu
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Inclus dans l'animation (10j/an) Sous action 1 : Chaque été, service civique de 3 mois (juin à août) partagé avec le Conservatoire du Littoral
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • SP6 - Nombre d'individus de chaque espèce d'oiseaux ayant subi un dérangement constaté sur le site, par type d'activité et pondéré en fonction de la pression d'observation. • SP9 - Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR19 - Nombre de rencontres avec les acteurs • SR23 - Nombre d'opérations de communication menées • SR24 - Nombre d'évènements/manifestations auxquelles les animateurs participent

*clubs
Sportif
Normans*

M15			M15 - Renforcer la prise en compte de la gestion du site dans la planification et actions de police environnement				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Respect de la réglementation en vigueur ou mise en place dans les AMP				
Description							
Description de la mesure			<p>Cette mesure vise à intégrer les besoins de contrôle liés aux mesures réglementaires proposées dans le DOCOB au plan de contrôle de la police de l'eau et de la nature, et relayer les besoins N2000 dans le Plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin (PSCPEM).</p> <p>Sous action 1 - Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau, de la nature, de l'environnement marin et des pêches.</p> <p>Sous action 2 - Relayer les besoins de contrôle et de surveillance des réglementations du site. Pour cela, le gestionnaire complètera les formulaires de remontée des besoins de contrôle et de surveillance sur les sites N2000 et le transmettra via la délégation de façade Manche Mer du Nord de l'OFB, qui le transmettra à son tour au CACEM.</p> <p>Sous action 3 - Répondre aux sollicitations éventuelles des services de police de l'environnement, pour des précisions sur les pratiques observées et la réglementation environnementale du site Natura 2000. <i>→ Vérifier dans le site si la réglementation est bien</i></p>				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées			Toute activité présente au sein du site Natura 2000 <i>ou PAFB...</i>				
Périmètre d'application			Littoral Seine-Marine				
Partenaires et acteurs							
Porteur (s) de projet potentiel (s)			Structure animatrice				
Partenaires techniques/interlocuteur(s)			DDTM, DIRM, DREAL, OFB (DR, SD76, USM, Délégation façade MMN), préfecture maritime, douanes, gendarmeries, parquets, CACEM (Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin)				

Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Coordination entre le plan interrégional de contrôle des pêches et le plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin réalisée par la DIRM, et les plans de contrôle interservices des MISEN, et avec le CACEM.
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	En continu
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Inclus dans l'animation (5j/an)
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • SP9 - Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR27 - Nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile • SR28 - Nombre de remontées des besoins de contrôles





Office français de la biodiversité (OFB)
Délégation de façade Manche Mer du Nord
4, rue du colonel Fabien - BP 34
76083 LE HAVRE

<https://ofb.gouv.fr/>



**Comité régional des pêches maritimes et élevages marins
de Normandie**
26 quai Galliéni
76200 DIEPPE

<https://www.comite-peches-normandie.fr/>

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>

